

# CHAPITRE VI

## PRECARITE ET ACCES AU LOGEMENT \*

Une photographie de la précarité sur le marché du logement en Région Wallonne s'impose. Elle constitue le corps de cette section du rapport. Il ne s'agit pas d'étudier l'évolution de cette précarité ou de connaître les chiffres du plus petit recoin du territoire mais de fournir des éléments d'appréciation des zones concernées, des effectifs en jeu afin de cadrer la problématique d'accès au logement en Wallonie. Nous avons dès lors travaillé à l'échelle de l'arrondissement et aux dates les plus récentes (1998 à 2000 selon les instances produisant les données).

Un rappel des thèses et des hypothèses relatives à la précarité résidentielle et débattues par des scientifiques, des experts et des gestionnaires permet d'ouvrir des horizons et de construire sur les acquis. Il figure au 6.2.

### 1. SPATIALISER LA « DEMANDE SOCIALE » ?

La spatialisation de la demande sociale est une tâche d'autant plus compliquée que son énoncé est trompeur.

**La « demande sociale ».** En édifiant ces deux mots comme objet de recherche, la problématique du logement est posée d'emblée en termes d'offre et de demande. Mais il est plus fructueux d'analyser le fonctionnement du marché du logement (qui fait quoi ? quand et où ? au bénéfice de qui ?) quitte à découper et à décrire statistiquement l'offre et la demande qui sont en jeu en conclusion (voir la critique épistémologique dans le rapport intermédiaire de la subvention 1999).

L'attribut « sociale » doit signifier que la « demande » émane de ménages précarisés face au logement pour des raisons économiques et/ou démographiques (voir définition dans le rapport intermédiaire de la subvention 1999). En quoi est-ce là un problème *social* ? Si l'adjectif désigne le fruit d'une vie en société ou d'interactions entre groupes d'acteurs il est superflu. Si l'adjectif résulte d'une volonté de faire la part entre le « social », le « politique », l'« économique », etc., il est néfaste<sup>1</sup>. Si l'adjectif désigne un fait relatif aux précarisés et aux marginaux, il est pernicieux. Il suggère en effet des problèmes psychologiques, d'éducation, d'attitudes plus que des problèmes matériels. "L'accompagnement social", la "pédagogie de l'habiter" et autres notions mobilisées par le politique et par l'associatif participent à cette logique (voir aussi 7.3.13 "Accompagnement social").

Comme annoncé dans le rapport intermédiaire de la subvention 1999 l'objet de recherche ne se pose donc pas en termes de demande sociale mais bien en termes de précarité face à l'accès au logement, termes qui ne sont évidemment pas neutres car ils sont relatifs à la ressource, à l'économique, à l'aide donnée par l'Etat, au droit au logement etc.

---

\* Benedikte Zitouni, GUIDE /ULB, avec la collaboration de David Jamar pour la rédaction du point 2 et pour la réalisation des figures VI 1 à VI 6, de Xavier Duyck pour la réalisation des cartes et de Josette Dawance.

<sup>1</sup> Dans *Sociologie de l'action* (Editions du Seuil, Paris, 1965) Alain Touraine critique la catégorisation « politique – économique – sociale » qui résulte selon lui d'une réflexion sociologique calquée sur la démarche administrative de l'Etat moderne. Il n'est pas étonnant de retrouver ce découpage dans les sciences humaines appliquées mais souvent il induit en erreur : les causes et les solutions sont cherchées dans un domaine délimité. Si l'Etat doit résoudre les problèmes selon ce découpage (existence de différents ministères) il n'en reste pas moins que l'analyse scientifique ne doit pas succomber et/ou se borner à ce même découpage (voir aussi la note politique du GUIDE en annexe : l'administration du logement doit se faire entendre auprès de ses collègues des Finances, de l'Emploi et des Affaires Sociales).

« **Spatialiser** ». Spatialiser la précarité d'accès au logement n'a de sens que si on sait que des variations spatiales existent dans la précarité et dans l'état du marché du logement. Spatialiser n'a de sens que si on envisage des solutions spatiales, de gestion de territoire. Ici la spatialisation est efficace. Attention! La spatialisation est basée sur le postulat de la comparaison, elle est une lecture *relative* du territoire : si un espace se *porte relativement bien*, on ne peut en déduire qu'il se porte *bien dans l'absolu*...

**Spatialiser la précarité d'accès au logement.** La tâche est compliquée vu le manque de données et les procédés de recensement. Idéalement il faudrait repérer tous les endroits où l'accès au logement est entravé, où le marché du logement (actions entre acteurs) met en péril le droit au logement : une carte de la Région Wallonne ponctuée de zones rouges et de points d'exclamation en ressortirait !

Spatialiser le marché des chambres garnies, des taudis (ex: exploitation des illégaux), de logements non conformes (ex : location résidentielle de garages dans le Borinage) n'est pas possible faute de données. L'Enquête sur la Qualité de l'Habitat ne résout pas le problème puisque la qualité est plus significative de l'ancienneté du parc de logements ou des procédures de construction (ex: problèmes de moisissures à Nivelles<sup>2</sup>) que des interactions sur le marché du logement.

Nous avons spatialisé l'habitat prolongé en camping et en parc résidentiel (voir 6.3). Si l'aménagement dans des caravanes ou des cabines de vacances ne rime pas nécessairement avec malheur et aliénation (voir 7.5.3 "Profil des résidents"), il est néanmoins logique de supposer qu'il rime avec précarité de l'accès au logement.

Une autre façon de dresser une carte de la précarité d'accès au logement consisterait à repérer les personnes qui en souffrent, les personnes en détresse. De telles enquêtes n'existent pas. Le recensement de ces personnes par le biais de projets sociaux, de dispositifs publics est inefficace – c'est le cas du recensement des sans-abris par les maisons d'accueil - car il témoigne plus de la capacité du secteur (semi) social local à répondre aux problèmes d'accès au logement que des problèmes eux-mêmes (voir les travaux de la FEANTSA). Par exemple, si on se réfère à l'existence de logements de transit, de maisons d'accueil, etc., il y aurait plus de personnes en détresse à La Louvière que dans les communes boraines qui se porteraient relativement bien !

Non seulement on ne peut pas repérer les personnes en difficulté sur le marché du logement mais il est également impossible de repérer celles mises en avant par les ouvrages et rapports lus : les isolé(e)s et les ménages monoparentaux ayant un revenu faible et une situation précaire sur le marché de l'emploi.

---

<sup>2</sup> "Une approche sanitaire des quartiers en crise : humidité, contamination fongique et pauvreté", exposé par dr. Nicole Nolard – Institut Scientifique de la Santé Publique à Bruxelles – au colloque *Développement urbain durable et quartiers en cris* organisé par SCOPE le 29 octobre 1999 à Bruxelles

Nous nous sommes tournés vers les personnes qui rencontrent *vraisemblablement* des problèmes de logement vu leur situation économique et sociale : les pauvres et les surendettés de la Wallonie. En ne s'intéressant qu'au revenu un problème technique subsiste car l'Institut National des Statistiques ne traite que les revenus déclarables, fait d'autant plus navrant que la proportion des déclarations nulles augmente ces dernières années. Le volume moyen des revenus des Wallons dans une zone d'habitat est mis en relation à la mesure des différences de revenus entre ces mêmes habitants et aux valeurs immobilières locales auxquels ceux-ci sont confrontés (voir 6.4). La pauvreté est appréhendée selon l'appréciation subjective, selon le confort, selon l'arbitrage des dépenses, selon l'éducation, selon la profession et selon les comportements démographiques (voir 6.5). Le surendettement est mis en rapport avec l'arbitrage des dépenses en faveur du logement (voir 6.6).

En dernier ressort nous nous sommes intéressés aux personnes connaissant une situation précaire sur le marché de l'emploi (voir 6.7 et 6.8). Leurs dépenses et leurs stratégies résidentielles sont inévitablement brimées et vraisemblablement problématiques. Le chômeur, le minimexé<sup>3</sup>, l'intérimaire, le travailleur à temps partiel sont envisagés. Il n'est malheureusement pas possible de connaître le nombre de ménages affectés par ces situations professionnelles ni de croiser les données relatives à celles-ci. Le fonctionnaire – prototype de la stabilité de l'emploi – est également recensé et situé sur une carte de la Région.

*Idéalement* nous aurions voulu repérer les zones de tensions et de difficulté sur le marché du logement; nous aurions voulu recenser les isolé(e)s et les ménages monoparentaux ayant un revenu faible et une situation précaire sur le marché de l'emploi. Nous avons dû nous contenter de la spatialisation de la présence relative des chômeurs, des minimexés et des déclarations de revenus plus ou moins faibles en Région Wallonne. De contrainte en contrainte nous sommes passés des situations de précarité sur le marché du logement aux personnes concernées aux personnes vraisemblablement concernées et recensée par des attributs statistiques.

Avant de spatialiser (1) l'habitat prolongé dans les campings et dans les parcs de vacances, (2) la pauvreté et la richesse, (3) le chômage, il est utile d'envisager les hypothèses pouvant expliquer comment le marché du logement produit la précarité résidentielle. Dans la poursuite de la recherche, il serait intéressant de mener une étude de terrain et de faits (qui fait quoi sur le marché du logement ? quand ? pourquoi ? pour qui ?) qui puisse approfondir les connaissances déjà acquises par des rapports, des articles, des reportages et des entretiens avec les acteurs du terrain.

## **2. LE MARCHE DU LOGEMENT ET LA PRECARITE RESIDENTIELLE: (HYPO)THESES**

Nous allons commenter quelques-unes des thèses principales relatives au fonctionnement du marché du logement en Belgique et en Wallonie.

---

<sup>3</sup> Le chômage de longue durée et le minimex sont communément admis comme les « indicateurs » sociaux de la pauvreté (voir les Rapports Annuels de la Pauvreté en Flandre).

D'après Verscheure, « *La croissance du prix du logement, sensiblement plus rapide que celle du revenu disponible, a accru fortement la distorsion entre l'offre et la demande, constituant une cause structurelle de l'incapacité d'offrir un logement décent à tous et des difficultés des entreprises du secteur.* » (Verscheure 1989: 26). Les prix auraient augmenté en raison du manque d'investissement immobilier. Stratec, ambitionnant de réactualiser Verscheure, note une lenteur du secteur de la construction à augmenter la productivité, principalement dans les petites entreprises. (Stratec 1997: 10). En résulte un marché assez cher et une crise au niveau de qualité du logement.

A l'opposé de cette conception, selon Roland Renard, le problème du logement ne provient ni d'un déficit d'offre, ni d'une hausse des prix, ni d'un déficit de qualité. « *Le problème nouveau du logement consiste en une crise d'accessibilité qui tient son origine d'une baisse de revenus.* » (Renard, 1995: 4).

Deux types de changements structurels sont à la base de cette baisse de revenus: le changement économique et le changement démographique. Ce dernier consiste en une augmentation des isolés, des ménages monoparentaux, etc. et a pour conséquence le développement de ménages à un revenu n'ayant pas nécessairement des besoins en espace inférieurs (déséconomie d'échelle)

Les changements économiques consistent en la restructuration de l'emploi et des revenus du travail (chômage structurel, précarisation des travailleurs) et l'augmentation des revenus du capital provoquant l'augmentation des inégalités sociales.

La hausse des prix ne serait pas à l'origine du problème d'accessibilité mais en découlerait: la baisse des revenus a accru la pression sur le segment inférieur du marché et provoqué l'augmentation des prix.

Pascal De Decker insiste sur la mauvaise adaptation à la nouvelle économie d'un marché du logement disposant d'un faible parc public, orienté vers la propriété et le secteur acquisitif. La raison en est simple: « *So the success was no build on the specific features of housing policy, but on the good economic conditions in which people could afford to take the lead in self-help.* » (De Decker, 1994: 33). Jusqu'au milieu des années '70, les Belges, dans un environnement économique favorable, disposaient d'un marché où il y avait assez de nouvelles constructions pour accéder à un segment de qualité supérieure. Il s'ensuit une amélioration générale du parc pour tout le monde. C'est le nivellement par le haut.

Dans les années 1980-1990, on constate un nivellement par le bas: les ménages passent de la construction à l'achat sur le marché secondaire ou à la location. Ceci augmente les tensions sur ces segments de marché. Les ménages les plus précarisés ont alors plus de difficultés à trouver un logement de qualité. La qualité globale du parc a diminué. Il s'agit d'une des conséquences de la nouvelle économie basée sur la flexibilité et du manque d'investissements des acteurs publics.

L'intérêt de la démarche de De Decker est qu'elle renvoie dos à dos la crise de l'offre et la crise des revenus comme causalité première à la crise du logement. Sa vision du marché peut cependant nous paraître simpliste: elle confronte une offre unifiée à une demande hiérarchisée. Or, le marché du logement est segmenté par des processus d'exclusion territoriale, des statuts d'occupations différents, la volonté des ménages de vivre dans une certaine ambiance, dans un certain type de quartiers, etc. Ces caractéristiques s'achètent au-delà d'une valeur économique standardisée, le prix variable du mètre carré de terrain est là pour nous le rappeler.

Nous reprenons donc l'hypothèse de segmentation du marché (Verscheure). Nous nous intéressons au fonctionnement du segment de marché vers lequel se tournent les ménages précarisés. Il est divisé méthodologiquement en trois sous-segments interagissant: les segment privé, public et socialisé (AIS, ADIL). Nous posons l'hypothèse que l'investissement privé y est particulièrement faible. Ceci doit être mis en relation avec le développement des investissements mobiliers des ménages et le manque d'investissement public sur le marché locatif, principale composante du marché social de fait (Jacques, 1999).

Les structures de la nouvelle économie ont aussi provoqué l'émergence de nouvelles formes de précarité (flexibilité professionnelle, flexibilité des horaires, flexibilité spatiale) et consolidé le chômage structurel. Elles sont également accompagnées de modifications de comportements démographiques: la proportion d'isolés, le divorce, etc. augmentent: ces ménages à un seul revenu subissent une déséconomie d'échelle.

Le segment « social » du marché (public, privé résiduel et socialisé), déjà étriqué, se trouve alors soumis à la pression de demandeurs, alors que les autres segments de marché ne s'ouvrent pas à la demande de ménages précarisés en raison même de la segmentation. Il en résulte une augmentation des prix de la location non suivie par une augmentation de la qualité.

Déficit de l'offre du segment social et précarisation se présentent alors comme deux phénomènes explicatifs des difficultés de se loger décentement, la nouvelle économie en étant le moteur.

Reste alors à se demander si le logement doit être considéré comme un service (FRB, 1994) ou comme un bien marchand (Jacques, op.cit.). Le considérer comme un service a deux désavantages: en faire reposer l'intégrale responsabilité sur les acteurs publics et ne pas penser le logement comme bien autour duquel se nouent des relations entre acteurs. Nous le considérerons dès lors comme un bien marchand particulier, éminemment symbolique, objet d'actions publiques. Le rôle de l'Etat est alors d'encadrer les relations marchandes ou de tenter de les influencer dans une perspective de socialisation du parc. Le logement social participe de cette logique sans être un monde clos éloigné de toute politique économique.

### **3. L'HABITAT PROLONGE EN CAMPING ET EN PARC RESIDENTIEL EN WALLONIE**

En 1999, à l'initiative de la Région Wallonne et de la Fondation Roi Baudouin, Habitat et Participation asbl et Sonecom sprl ont mené une enquête sur l'habitat prolongé en camping et en parc résidentiel en Wallonie. Ils construisent un inventaire descriptif des parcs/campings et de leurs habitants par une enquête auprès des communes possédant un ou des établissements de séjour. Ensuite ils réalisent une analyse démographique plus poussée des parcs/campings abritant plus de 50 résidents permanents grâce à l'instrumentalisation du Registre National.

154 communes possèdent un ou des établissements de séjour (59% des communes wallonnes) dont 150 ont participé à la première partie de l'enquête (57%). Parmi elles, 93 communes mentionnent au moins un résident permanent dans leurs établissements de séjour (35%) : des 643 établissements de séjour répertoriés en Wallonie, 317 établissements sont concernés par la domiciliation permanente, c'est-à-dire la moitié. La deuxième partie de l'enquête ne concerne que les communes ayant un nombre de résidents permanents supérieur à 100 : 20 communes (8% des communes wallonnes) sont concernées.

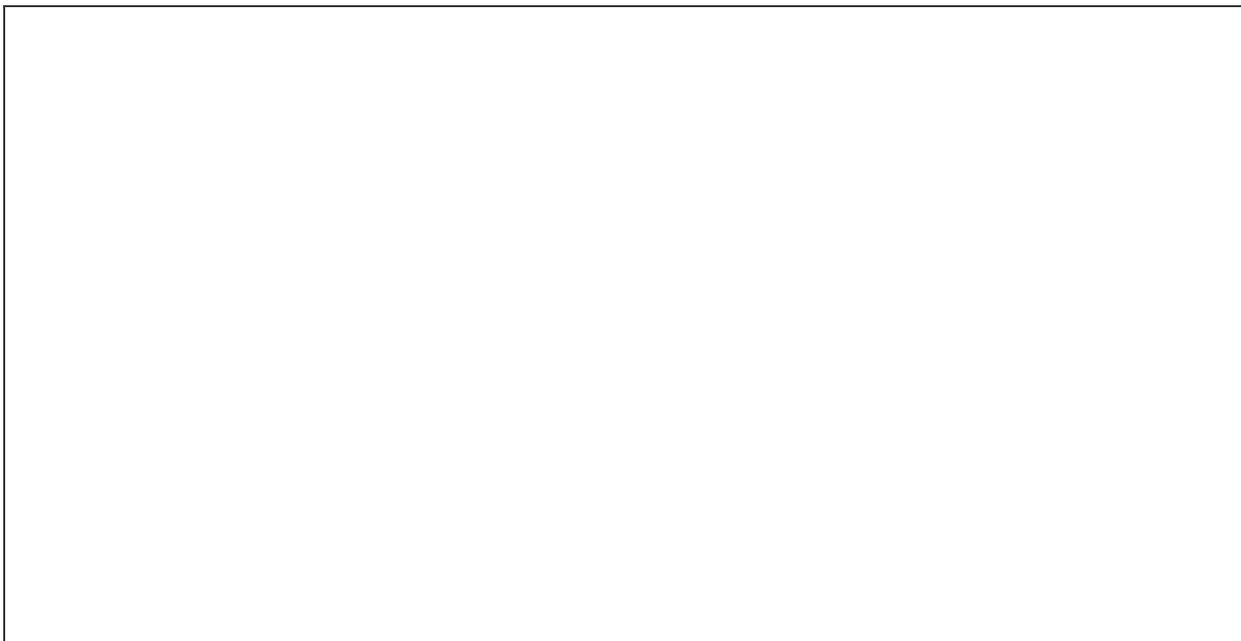
En Wallonie, 8514 personnes sont domiciliées dans des établissements de séjour, c'est-à-dire 0,25% de la population totale. L'enquête par le Registre National démontre une sous estimation importante de ce chiffre - obtenu par l'enquête auprès des communes - dans le cas des 20 communes sélectionnées : on passe alors de 6466 habitants à 7186 habitants (+ 10%).

Habitat et Participation asbl et Sonecom sprl estiment dès lors que le nombre de résidents permanents dans les établissements de seconde résidence de la Région Wallonne est supérieur à 10 000 personnes : plus de 3 personnes sur 1000 sont domiciliés dans des campings/parcs résidentiels.

Ce nombre est vraisemblablement augmenté par celui des habitants non domiciliés des campings (22% des communes répondantes disent décourager la domiciliation, la refuser ou nier la question), par les habitants non relevés par l'enquête, etc.

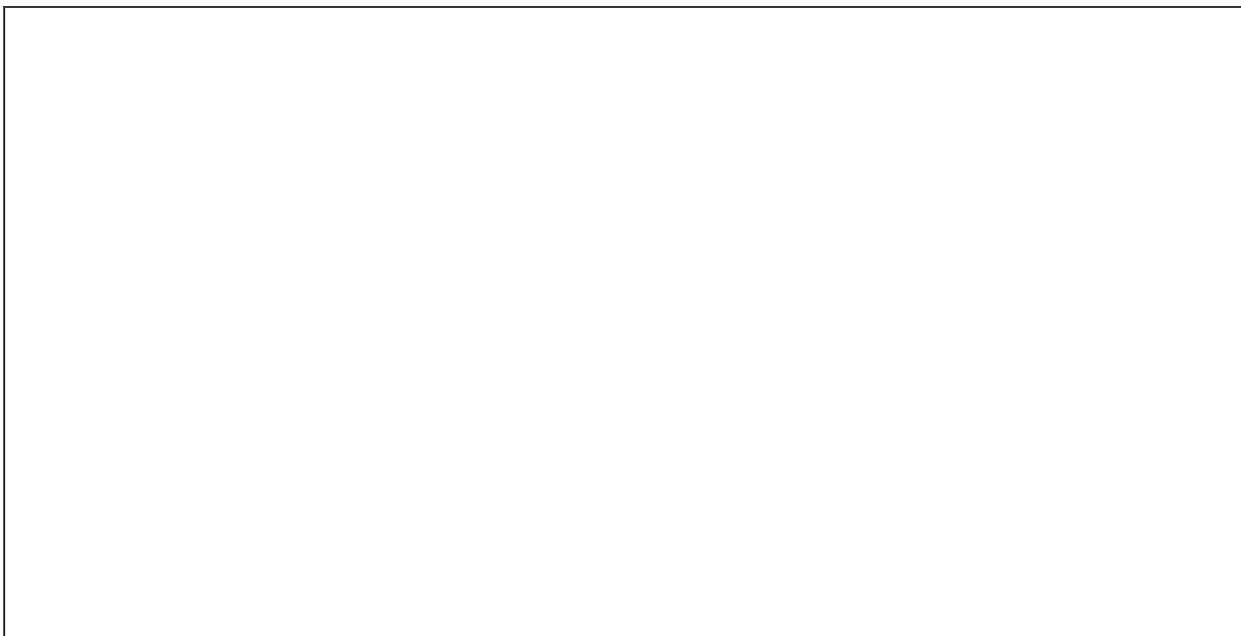
« Il faut considérer cet inventaire pour ce qu'il est : un inventaire administratif auprès des communes, en partie tributaire de la bonne volonté des répondants. Les renseignements donnés émanent des informations connues à l'administration communale, rarement de relevés sur le terrain » (FRB ; 1999 : 6)

**Carte VI 1 - La répartition des établissements de séjour répertoriés en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement**



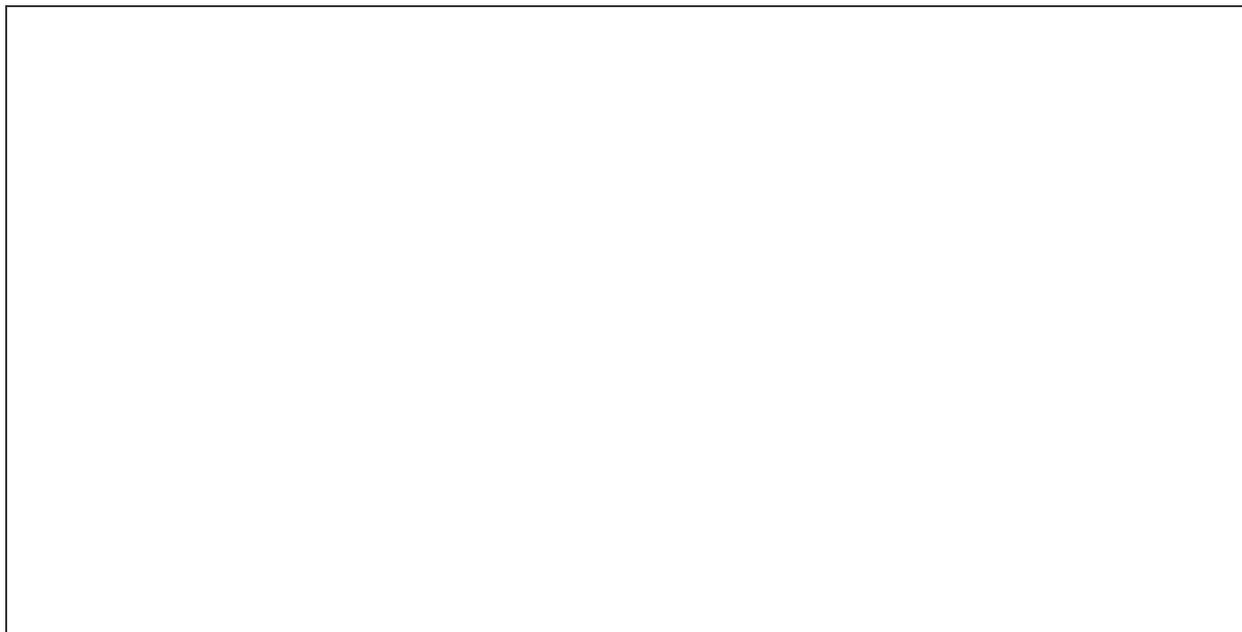
Source : Fondation Roi Baudouin (1999), *L'Habitat prolongé en camping et en Région Wallonne – Inventaire descriptif & synthèse*, Bruxelles, p. 12.

**Carte VI 2 - La répartition des établissements de séjour comptant plus de 50 résidents permanents domiciliés en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement**



Source : Fondation Roi Baudouin (1999), *L'Habitat prolongé en camping et en Région Wallonne – Inventaire descriptif & synthèse*, Bruxelles, p. 12.

**Carte VI 3 - Les vingt communes wallonnes ayant un nombre de résidents permanents dans leurs établissements de séjour supérieur à 100 en 1998**



Source : Fondation Roi Baudouin (1999), *L'Habitat prolongé en camping et en Région Wallonne – Inventaire descriptif & synthèse*, Bruxelles.

La comparaison entre le potentiel offert par la Région Wallonne en termes d'établissements de loisir et l'utilisation qu'en est faite par certains qui s'y domicilient est révélatrice de problèmes sur le marché du logement. A Marche-en-Famenne, Verviers et Neufchâteau le camping et autre établissement de séjour ne sont pas utilisés comme refuge ou alternative au logement habituel. Par contre à Philippeville et à Thuin l'alternative est mise en œuvre : Philippeville compte 9,8% des établissements recensés en Wallonie et 22% des établissements comptant plus de 50 résidents permanents domiciliés, Thuin passe respectivement de 5,4% à 14%. Cela fait écho aux dires de l'AIS Philippeville : Philippeville connaît des problèmes de logement aigus dus aux tensions sur le marché; les logements à sous-louer y sont difficiles à obtenir. Cela fait également écho à l'analyse des marchés fonciers (voir plus haut) : Thuin connaît des prix relativement élevés. Il faudrait néanmoins creuser cette affirmation. Quelles sont les valeurs immobilières ? Comment ont-elles évolué par rapport à l'évolution des revenus ?

Les zones rouges qui se profilent sur la deuxième carte font également écho aux résultats de l'analyse du chômage et du minimex : les revenus de remplacement y sont particulièrement présents (voir plus bas). Le cas de Nivelles est étonnant vu sa position dans la liste des établissements wallons recensés (elle ne détient que 2,8% des établissements recensés) mais moins étonnant vu les prix des logements (voir 2.2 et 6.4).

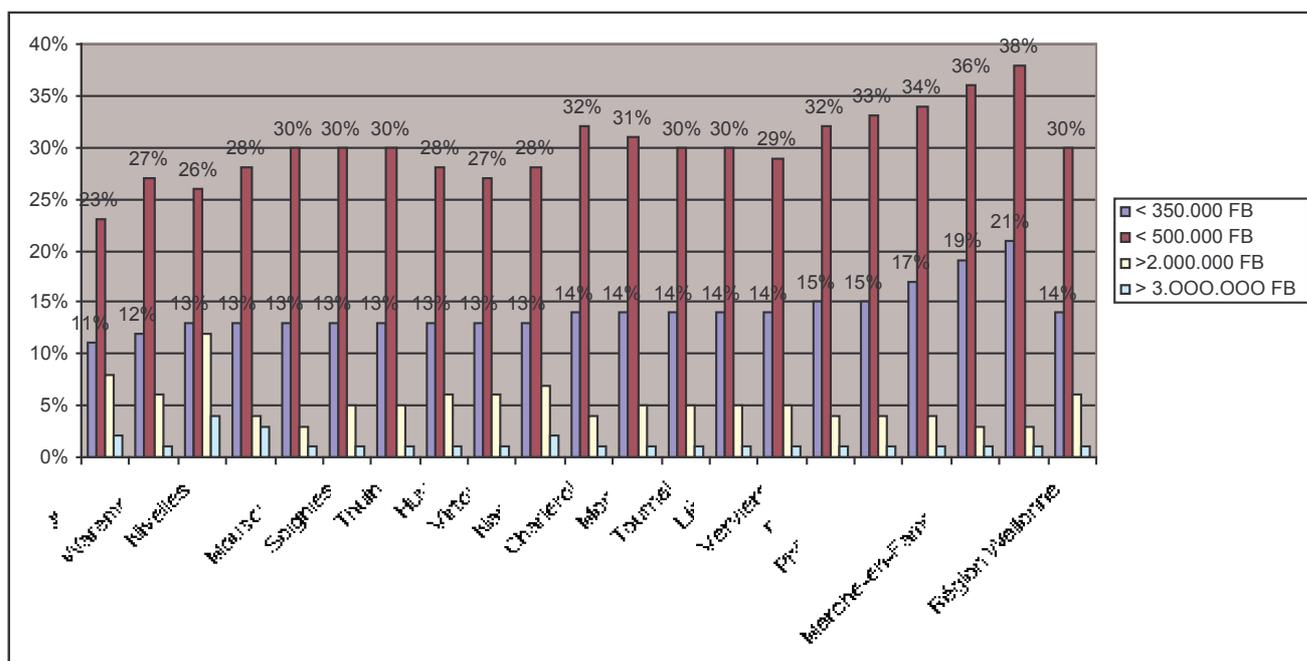
Au niveau des communes on constate la concentration des résidents permanents dans le sud-ouest de la Région (Philippeville, Dinant et environs), dans la vallée de l'Ourthe (de Esneux jusque Hotton) et dans deux communes isolées (Brugelette et Ramillies). L'arrondissement de Liège figure sur les listes en tant que partie prenante de la vallée de l'Ourthe plus qu'en tant que centre d'un bassin résidentiel.

#### 4. REVENUS FAIBLES, DISPARITES DES REVENUS ET VALEURS IMMOBILIERES

Le premier tableau présente les seuils de pauvreté et la richesse évalués à partir des déclarations de revenus en 1997 (INS). Le premier seuil de pauvreté est situé à 350.000 FB (343.137 FB) par an, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian régional (686.274 BEF). Il s'agit là d'un revenu très faible : plus ou moins 24.000 FB net par mois par ménage. Le deuxième seuil de pauvreté est situé à 500.000 FB (514.705 FB) par an, c'est-à-dire trois quarts du revenu médian régional. Il s'agit là d'un revenu net mensuel par ménage de 36.000 FB. Ces seuils de pauvreté sont communément admis et utilisés par les normes de l'Union Européenne (Noël & Dawance & Degraef & Rodriguez, 2000).

Il n'existe pas de « seuils de richesse » : (1) en sciences sociales appliquées on se préoccupe plus des pauvres que des riches et (2) l'outil statistique ne permet pas d'appréhender de manière satisfaisante la richesse (sous déclaration, revenus mobiliers et immobiliers, etc.). Nous avons choisi les seuils de deux et de trois millions pour le graphique qui suit. Celui-ci représente tant la richesse, la pauvreté dans les arrondissements que la disparité des revenus.

**Figure VI 1 - Parts des revenus (en %) en-dessous de deux seuils de pauvreté et en deçà de deux seuils de richesse en Région Wallonne en 1997**



Source: INS, Statistiques financières – Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents Exercice 1998 – Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

Dans ce graphique quatre profils se dessinent :

- "Grande pauvreté et peu de richesses" - Dinant, Philippeville, Neufchâteau, Marche-en-Famenne et Bastogne (queue de la liste). Ces arrondissements connaissent une situation de revenus inquiétante. 15 à 21% des ménages se trouvent en dessous du premier seuil de pauvreté, 32 à 38% en dessous du deuxième seuil de pauvreté. En ce qui concerne les ménages aisés: les ménages déclarant un revenu de plus de trois millions ne se démarquent pas du reste de la Wallonie où leur proportion est également proche de 1% mais les ménages déclarant un revenu de plus de deux millions sont relativement peu nombreux (3 à 4%) comparés au reste de la Wallonie (5 à 12%). En

d'autres mots, ces arrondissements connaissent un problème de pauvreté aigu sans présence importante de riches. Que Philippeville et Dinant connaissent une éclosion de la résidence permanente dans les campings et dans les parcs résidentiels n'est pas étonnant mais pourquoi n'en est-il pas de même à Marche-en-Famenne qui réunit les mêmes conditions d'infrastructures et de revenus ? Ce premier profil met en cause l'idée d'une Wallonie verte et riche dans le sud du pays.

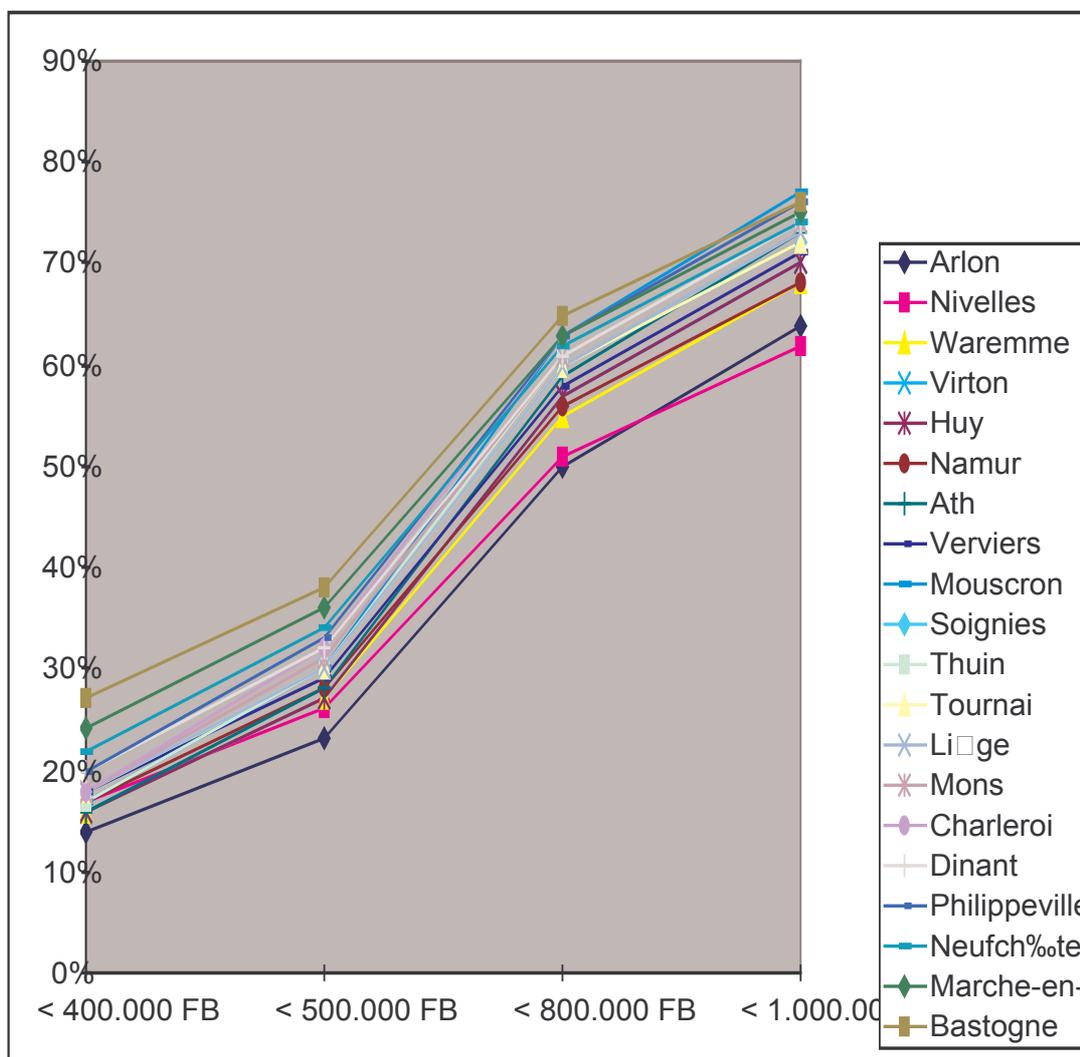
- *"Grande richesse et moindre présence de pauvreté"* - Nivelles, Ath, Arlon, Namur. Les ménages y déclarant un revenu annuel de plus de trois millions y sont proportionnellement deux fois (Arlon et Namur), trois fois (Ath) ou quatre fois (Nivelles) plus nombreux que dans le reste de la Région Wallonne. Namur, Arlon et Nivelles comptent également les proportions de ménages déclarant un revenu de plus de deux millions les plus élevés, respectivement 7%, 8% et 12% (la moyenne régionale est de 6%). Les taux de pauvreté se situent en dessous de la moyenne régionale : 11 à 13 % pour le premier seuil (contre 14% en Région Wallonne), 23 à 28% pour le deuxième seuil (contre 30% en Région Wallonne). Qu'en est-il sur le marché du logement ? Namur et Ath connaissent vraisemblablement une pression exercée par les pauvres (taux de pauvreté de 13% ou de 28%), Namur se trouvant dans une situation plus difficile vu son taux de richesse plus élevé. Si les quatre arrondissements se caractérisent par des inégalités de revenus, le cas de Namur est le plus hétérogène.

La présence de ménages aisés est néfaste pour les ménages pauvres sur le marché du logement. La qualité du parc s'en trouve peut-être améliorée mais les prix augmentent (voir plus bas) et des solutions « alternatives » dérogeant souvent au droit de logement sont mises en œuvre. Il n'est pas étonnant de constater que Nivelles, Ath et Namur comportent des communes abritant plus de 100 résidents permanents dans des campings et dans des parcs de séjour. Rappelons l'importance des échelles locales des revenus : « *Un facteur travaillant dans le Brabant Wallon connaîtra des problèmes d'accès au logement plus importants (prix du logement) qu'un facteur travaillant dans le Borinage. Bien que les deux facteurs aient des revenus identiques, ils se situent dans des échelles locales de revenus très différentes, échelles qui interagissent étroitement non seulement avec les prix fonciers et immobiliers mais également avec le type de logements offerts (villas, petites maisons etc.).* » (Rapport intermédiaire de la subvention 1999 : p. 6)

- *"Présence relative de pauvreté et de richesse"* - Mouscron, Soignies, Thuin, Charleroi, Mons, Tournai, Liège. Excepté Ath, tout le Hainaut est repris sous ce profil. Les autres arrondissements de la province de Liège se situent dans le prochain profil : l'opposition entre l'arrondissement de Liège et sa périphérie est une constante (voir 5.1, 5.2 et 6.7). Les arrondissements de ce profil connaissent un taux de pauvreté (<500.000) égal ou supérieur à la moyenne régionale, de 30 à 32%. Le premier taux de pauvreté oscille entre 13% et 14%. Les ménages déclarant un revenu de plus de deux millions sont à 5% sauf à Mouscron (3%) et à Charleroi (4%). Au sein de ce profil Charleroi est le cas le plus inquiétant : faible proportion de riches (4% et 1%) et haute proportion de pauvres (14% et 32%). La situation de Mons est quasi la même - respectivement 5% et 1%, 14% et 31% - mais vraisemblablement atténué par la présence de ménages aisés à Mons-ville.
- *"Moindre présence relative de pauvreté et de richesse"* - Waremme, Huy, Verviers, Virton. Ces arrondissements connaissent des taux de pauvreté inférieurs aux moyennes régionales : de 12% à 14% (contre 14%) et de 27% à 29% (contre 30%). Le risque de pressions sur les valeurs immobilières par la présence d'une franche de ménages aisés (5 à 6% des ménages déclarent un revenu de plus de deux millions) n'est pas nul, néanmoins ce profil de revenus ne présage à priori pas de problèmes aigus sur le marché du logement *en termes de prix* (n'oublions pas que le parc immobilier de Huy est en très mauvais état).

Dans le tableau suivant une progression des revenus cumulés révèle bien la situation des arrondissements aux deux extrémités de la répartition des revenus :

**Figure VI 2 - Parts cumulées des revenus annuels nets imposables (x 1000 FB) en Région Wallonne en 1997 selon l'arrondissement**



Source: INS, Statistiques financières – Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents Exercice 1998 – Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

Ce graphique comporte deux axes de lecture : (1) plus la pente est forte, plus les ménages dans la section des revenus concernée sont nombreux (grand cumul des pourcentages) ; (2) plus la ligne est basse, plus la situation financière des ménages est positive (peu de pourcentages dans les bas revenus).

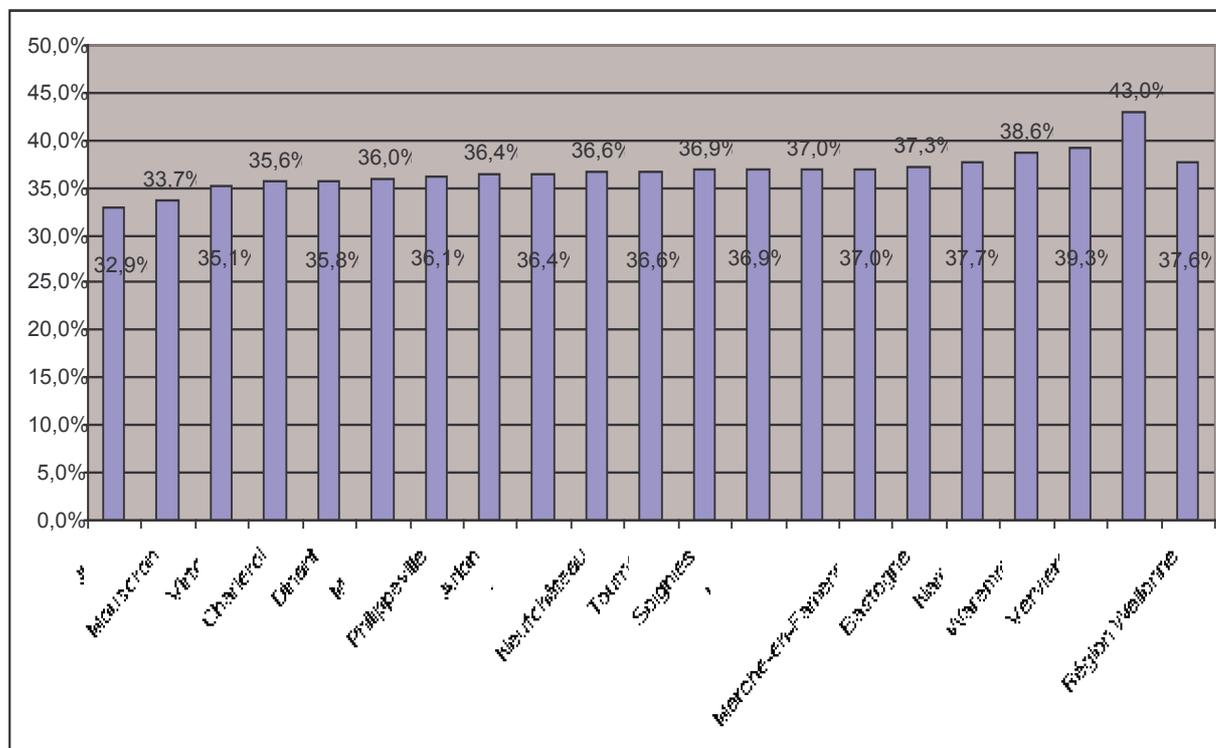
A une extrémité Arlon et Nivelles se profilent. Nivelles connaît une position moins enviable en début de parcours (taux plus élevé) mais rattrape Arlon vers la fin. A l'autre extrémité Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Philippeville se profilent : Bastogne reste en queue sur toute la ligne, Marche-en-Famenne rattrape Philippeville et Neufchâteau en fin de route ou en d'autres mots, Philippeville et Neufchâteau ne cumulent relativement que peu de revenus dans les catégories au delà des 500.000 FB annuels nets imposables.

L'analyse de la pauvreté et de la richesse peut être complétée par celle du coefficient de Gini par arrondissement. Le coefficient de Gini est un indice économique évaluant la distribution des avoirs dans une zone étudiée: en l'occurrence, un coefficient égal à 1 signifierait que un ménage détient tous les revenus tandis qu'un coefficient égal à 0

signifierait que tous les ménages disposent d'un même revenu (Nagels 1997) (voir en annexe la note méthodologique):

**Figure VI 3 - Coefficient de Gini en Région Wallonne en 1997 selon l'arrondissement**

Source: INS, Statistiques financières – Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes



physiques et à l'impôt des non-résidents Exercice 1998 – Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

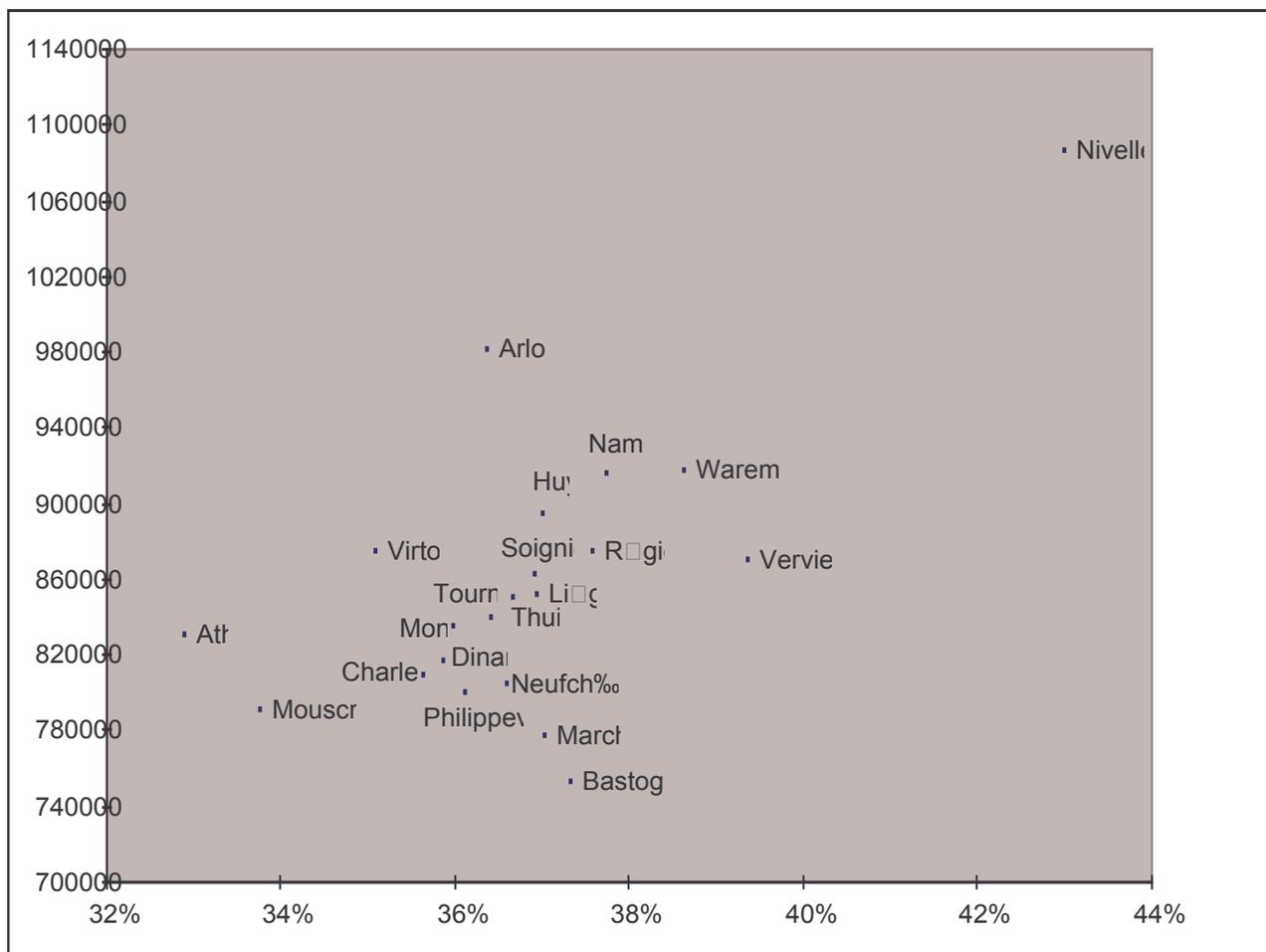
Nivelles a la plus grande disparité des revenus, suivi de Verviers et de Waremme - arrondissements voisins de Liège. La grande disparité à Namur fait écho aux problèmes de logements que nous y repérons, à la présence de minimexés et de chômeurs (voir plus bas). Vu l'importance de l'échelle locale des revenus, les difficultés d'accès au logement sont prévisibles dans ces arrondissements.

Ath émerge comme un "dortoir aisé" de la Région bruxelloise (voir 2.2) mais a le plus faible coefficient de Gini. Il s'agit vraisemblablement de l'agrégation de communes différentes : à Brugelette la FRB (1999) constate un problème du camping caravanning (voir 6.3). Soignies, où les retombées du développement foncier et immobilier le long de la route A4 sont également présentes (voir 2.2), connaît une disparité importante des revenus. La différence entre Ath et Soignies est également relevée par la suite (voir 6.7).

L'image d'une Wallonie verte et non problématique au sud est contestée par le tableau : Marche-en-Famenne et Bastogne - dans une moindre mesure Neufchâteau - connaissent des coefficients de Gini plus élevés que la majorité des autres arrondissements wallons.

La disparité des revenus ne peut être confondue avec le taux de pauvreté. C'est pourquoi il est intéressant de croiser les deux données.

**Figure VI 4 - Le revenu moyen déclaré des ménages et l'indice d'inégalité de Gini en Région Wallonne en 1997 selon l'arrondissement**

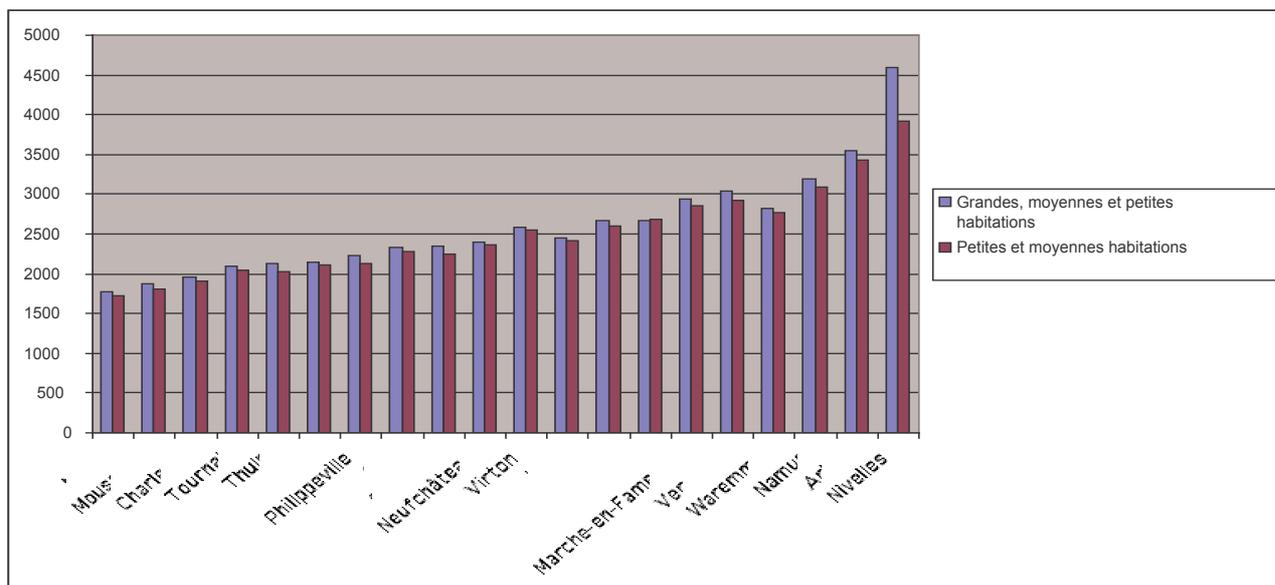


Source: INS, Statistiques financières – Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents Exercice 1998 – Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

La situation de Nivelles est emblématique: une grande disparité des revenus y cotoie une grande richesse. Namur, Waremme et Verviers reproduisent cet état de manière atténuée. La disparité de Marche-en-Famenne et de Bastogne combinée à un taux de pauvreté élevé est inquiétante. Arlon connaît une faible disparité des revenus qui sont relativement élevés. Bien que les moins nantis n'y sont peut-être pas nombreux, ils doivent y rencontrer des problèmes d'accès au logement. Une échelle de revenu. A Mouscron, Charleroi, Dinant, Ath, Mons et Virton un revenu moyen faible va de paire avec une distribution des revenus moins dispersée que celle des autres arrondissements.

Connaître le montant et la répartition des revenus ne peut suffire pour appréhender les difficultés financières d'accès au logement. Il faut évaluer les constats au niveau des revenus au regard des valeurs immobilières recensées par la CGER (1999) :

**Figure VI 5 - Prix des transactions immobilières (x 1000 FB) en Région Wallonne en 1999**



Source : CGER & Fédération royale des notaires de Belgique & Stadim scrl, *Guide des valeurs immobilières - mai 1999* (1999).

La position de Nivelles, Arlon et Namur – arrondissements les plus chers – fait écho à la haute proportion de ménages aisés qui s’y trouvent. Le sommet qu’atteint le prix moyen des grandes (moyennes et petites) habitations est particulièrement révélateur de la pression immobilière exercée par une demande très solvable. *Comment les ménages pauvres – 12%, 11% et 13% (premier seuil de pauvreté) ou 26%, 23%, 28% des ménages sont concernés respectivement - font-ils face à ces prix élevés ?* Ath, le dernier arrondissement du profil “grande richesse et moindre présence de pauvreté” (voir ci-dessus), connaît des valeurs immobilières beaucoup moins élevées que Nivelles, Arlon et Namur: les ménages déclarant plus de deux millions y sont moins présents (3% contre 7% pour Namur, 8% pour Arlon et 12% pour Nivelles) ce qui semble confirmer l’hypothèse selon laquelle la présence de ménages nantis “enflamme” les prix immobiliers. En conclusion, les quatre arrondissements connaissent inéluctablement des problèmes d’accès au logement, le cas de Namur étant très inquiétant vu son taux de pauvreté.

Les théories classiques de l’économie (adéquation entre une offre et une demande) mèneraient à croire que les arrondissements connaissant les taux de pauvreté les plus élevés - en décroissance Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Philippeville et Dinant – aient les valeurs immobilières les plus faibles. Il n’en est rien, ces arrondissements cèdent la place au troisième profil de type hennuyer (présence relative de pauvreté et de richesse): Mons, Mouscron, Charleroi, Tournai, Thuin, Liège et Soignies.

Cela démontre que l’état du marché ne résulte pas de l’adaptation de l’offre de logements aux demandes ou aux besoins des ménages mais qu’il résulte de la capacité qu’ont les acteurs, aux intérêts divergents (ces intérêts divergent tant au sein des “offreurs” qu’au sein des “demandeurs”), d’y “négocier” leur place. On est loin de la théorie de la “main invisible” ou de celle du “marché parfait”...

Soignies – dernier arrondissement du profil “hennuyer” - se détache du peloton et connaît des valeurs immobilières plus élevées que Mons, Mouscron, Charleroi, Tournai, Thuin et Liège ayant un profil de revenus semblable : les valeurs immobilières datent de 1999 et les revenus de 1997, deux ans de différence pendant lesquels le marché du logement de

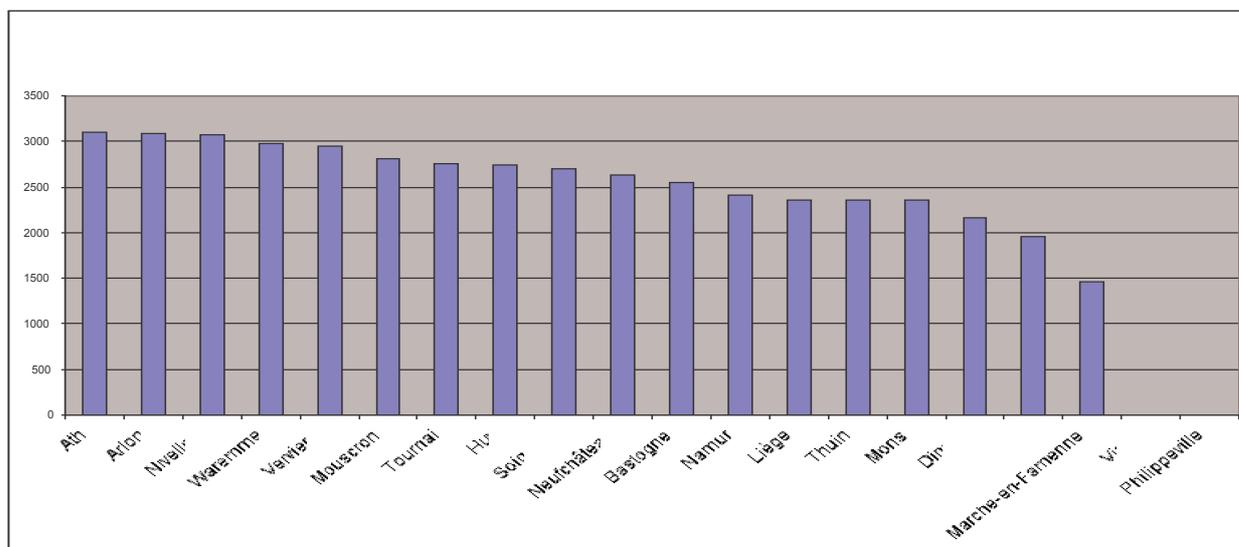
Soignies s'est développé (voir 2.2). Il ne serait dès lors pas étonnant d'y rencontrer des problèmes de logement aigus.

Les arrondissements les plus pauvres (taux de pauvreté les plus élevés) sont éparpillés au milieu du graphique. Les positions de Bastogne et de Marche-en-Famenne sont particulièrement préoccupantes : ayant respectivement des taux de pauvreté de 21-38% et de 19-36%, les transactions immobilières se situent entre 2.500.000 FB et 3.000.000 FB. Le cas de Dinant, arrondissement connaissant un taux de pauvreté de 15-32%, ne l'est pas moins. L'habitat permanent en camping et en parc résidentiel est prégnant à Dinant mais pas à Bastogne ou à Marche-en-Famenne. Bien que la coopération des communes à l'enquête puisse être invoquée, la moindre présence des résidents permanents domiciliés dans les parcs/campings est due à une politique active de préservation et de valorisation du tourisme : les communes sont plus enclins à refuser une domiciliation dans leurs établissements de séjour et les propriétaires de ceux-ci sont plus réticents à accepter une présence permanente dans les lieux. *Où vont ces pauvres ?* Question d'autant plus accablante que Philippeville qui connaît des valeurs immobilières beaucoup moins élevées et des taux de pauvreté relativement moins élevés (au sein du premier profil) compte nombreux résidents permanents dans ses établissements de séjour. Le marché de la chambre garnie ou du taudis est-il plus florissant à Bastogne ou à Marche-en-Famenne? Les dispositifs publics y sont-ils plus nombreux et/ou plus efficaces?

La place de Huy et de Virton est cohérente avec celle occupée dans l'échelle des revenus : le milieu. Sans connaître les détails communaux, on peut néanmoins supposer sur base de ce constat que les problèmes de logements ne doivent pas y être critiques *en matière de prix*. Ces deux arrondissements connaissent des taux de pauvreté de 13-28% et des valeurs immobilières moyens : les pauvres n'y accéderont pas facilement au logement... problème « normal » ! Waremme connaît également une situation « cohérente » : à des taux de pauvreté faibles correspondent des valeurs immobilières élevées. Verviers est le seul arrondissement du quatrième profil qui connaît une situation plus préoccupante : il a une position plutôt critique sur l'échelle des revenus et des valeurs immobilières élevées...

Qu'en est-il des prix de transactions d'appartements ?

**Figure VI 6 - Prix des transactions immobilières (x 1000 FB) d'appartements en Région Wallonne en 1999**



Source : CGER & Fédération royale des notaires de Belgique & Stadim srl, *Guide des valeurs immobilières - mai 1999* (1999).

Bien que les faibles prix des transactions à Marche-en-Famenne peuvent étonner et mener à l'optimisme, cela n'a guère de sens de s'attarder sur les poignées d'appartements situés hors des villes. L'appartement est plutôt un logement urbain. Le bilan est plutôt positif : Charleroi, Mons et Liège se situent en bas de l'échelle. Charleroi semble offrir des appartements bon marché mais ils sont peu salubres (DGATLP – Observatoire de l'Habitat 1996). Néanmoins Mons, Liège et Namur se situent dans une tranche de prix immobiliers pour appartements plus élevée : un saut de loyers important a lieu entre Charleroi et Mons. A nouveau, la situation de Namur peut inquiéter. Namur connaît une répartition de revenus hétérogène, des taux de pauvreté élevés et des loyers d'appartements relativement élevés comparé aux autres zones urbaines.

*Conclusion : revenus - disparités - valeurs immobilières*

La relation entre le montant des revenus, les disparités entre les revenus et les prix des transactions dans un territoire donné est au coeur même de *la problématique de l'échelle locale des revenus* (voir Rapport intermédiaire de la subvention 1999). La présence des revenus élevés pèse sur la création de logements, sur les prix immobiliers et sur les loyers ou encore, la dynamique du marché du logement est insufflée par sa frange destinée aux ménages les plus solvables (voir 6.5.4 et 7.6).

Dans la mesure où elle exacerbe les concurrences, une échelle locale des revenus éclatée crée inévitablement des tensions sur le marché du logement et dès lors des problèmes d'accès au logement.

Quatre profils répartissent les arrondissements wallons. Emergeant de l'analyse des revenus, ils gardent leur pertinence dans l'analyse des disparités et des valeurs immobilières. Les trois termes - revenu, disparité, prix - se conjuguent et révèlent les mécanismes à l'oeuvre sur le marché du logement.

*"Grande pauvreté et peu de richesse" ou "La Wallonie verte" - Dinant, Philippeville, Neufchâteau, Marche-en-Famenne, Bastogne.*

Ces arrondissements connaissent les taux de pauvreté les plus élevés de la Wallonie et de faibles taux de richesse. Dans la figure VI 2 relative à au cumul des revenus, ils concentrent une grande partie de leurs ménages dans les échelons de revenus les plus bas. En Wallonie, Neufchâteau et Philippeville cumulent le moins de revenus supérieurs à 500.000 FB. Bastogne et Marche-en-Famenne connaissent une situation plus inquiétante : au faible revenu moyen s'ajoute une disparité de revenus plus élevée qu'à Neufchâteau et Philippeville (voir figures VI 3 et VI 4). Il n'est dès lors pas étonnant de constater que ces arrondissements, les plus confrontés à la pauvreté, n'ont pas les prix immobiliers les plus bas. Le "profil hennuyer" ayant des taux de pauvreté moins élevés *mais des disparités de revenus plus faibles* figure dans les prix immobiliers les plus bas. Philippeville et Dinant cumulent les problèmes de la résidence permanente dans les campings caravanings. Marche-en-Famenne et Bastogne préfèrent imposer une politique touristique stricte... Ou vont leurs pauvres? Question d'autant plus prégante que les disparités et les prix y sont plus élevés.

*"Grande richesse et moindre présence de pauvreté" ou "La Wallonie riche" - Nivelles, Ath, Arlon, Namur.*

Ces arrondissements connaissent les taux de richesse les plus élevés de la Wallonie et des taux de pauvreté modérés. Nivelles et Arlon figurent au sommet de la cumulation des revenus. Nivelles est emblématique de la problématique de l'échelle locale des revenus : à une concentration de richesse se joint une grande disparité des revenus et des valeurs immobilières élevées (voir figure VI 4). Namur et Arlon reproduisent ce schéma. Le cas de Namur est particulièrement inquiétant vu son taux de pauvreté élevé et vu ses prix

d'appartements relativement élevés. Ath s'en sort vraisemblablement mieux vu sa faible disparité des revenus.

*"Présence relative de pauvreté et de richesse" ou "Le sillon de la Wallonie" ou "Le profil hennuyer" - Mouscron, Soignies, Thuin, Charleroi, Mons, Tournai, Liège.*

Les taux de pauvreté y oscillent autour de la moyenne régionale, les taux de richesse y sont relativement importants, les disparités entre revenus sont les plus faibles de la Région... Dès lors il n'est pas étonnant de constater que les prix immobiliers y sont des plus bas. Le "sillon" connaît une crise sociale et un faible dynamisme du marché du logement.

*"Moindre présence relative de pauvreté" ou "La périphérie aisée" - Waremme, Huy, Verviers, Virton.*

Les taux de pauvreté y sont inférieurs à la moyenne régionale, les taux de richesse y sont modérés. La disparité des revenus est faible à Virton mais relativement élevée à Waremme, à Huy et à Verviers. Pour ces trois arrondissements l'ordre de la disparité des revenus se répercute sur l'ordre des prix immobiliers : une disparité plus grande équivaut un prix moyen plus élevé. Virton connaît des prix particulièrement élevés vu sa faible (relative) disparité des revenus.

Le trinôme revenu-disparité-prix crée quatre profils en Wallonie : une Wallonie "verte", une Wallonie "riche", une Wallonie du "sillon" et une Wallonie de la "périphérie aisée". Il révèle avant tout la problématique des pauvres dans une Wallonie riche.

**Tableau VI 1 - Récapitulatif du point 6.4 "Revenus faibles, disparités des revenus et valeurs immobilières" (positions relatives à la moyenne régionale).**

Profil des arrondissements (sur base des taux de pauvreté et de richesse)	Taux de pauvreté (fig. VI 1)	Taux de richesse (fig. VI 1)	Revenu moyen (fig. VI 4)	Disparité des rev. (fig. VI 3)	Prix imm. maisons (fig. VI 5)	Prix imm. appart. (fig. VI 6)	Habitat en camping (6.3)
<b>"Grande pauvreté et peu de richesse" ou "La Wallonie verte"</b>							
Dinant	15/32	4/1	-	35,8 -	+		+
Philippeville	15/33	4/1	-	36,1 -	+/-		+
Neufchâteau	17/34	4/1	-	36,6 +/-	+/-		-
Marche-en-Famenne	19/36	3/1	-	37,0 +/-	+		-
Bastogne	21/38	3/1	-	37,3 +/-	+		-
<b>"Grande richesse et moindre présence de pauvreté" ou "La Wallonie riche"</b>							
Nivelles	13/26	12/4	++	43,0 ++	++		+
Ath	13/28	4/3	+/-	32,9 --	+/-		-
Arlon	11/23	8/2	++	36,4 -	++		-
Namur	13/28	7/2	+	37,7 +	++	+	+
<b>"Présence relative de pauvreté et de richesse" ou "Le sillon de la Wallonie" ou "Le profil hennuyer"</b>							
Mouscron	13/30	3/1	-	33,7 -	-		-
Soignies	13/30	5/1	+/-	36,9 +/-	+/-		-
Thuin	13/30	5/1	+/-	36,4 -	-		+
Charleroi	14/32	4/1	-	35,6 -	-	-	+/-
Mons	14/31	5/1	+/-	36,0 -	-	-	-
Tournai	14/30	5/1	+/-	36,6 +/-	-		-
Liège	14/30	5/1	+/-	36,9 +/-	-	-	+/-
<b>"Moindre présence relative de pauvreté" "La périphérie aisée"</b>							
Waremmes	12/27	6/1	+	38,6 +	+		-
Huy	13/28	6/1	+	37,0 +/-	+/-		-
Verviers	14/29	5/1	+	39,3 +	+		-
Virton	13/27	5/1	+	35,1 -	+/-		-

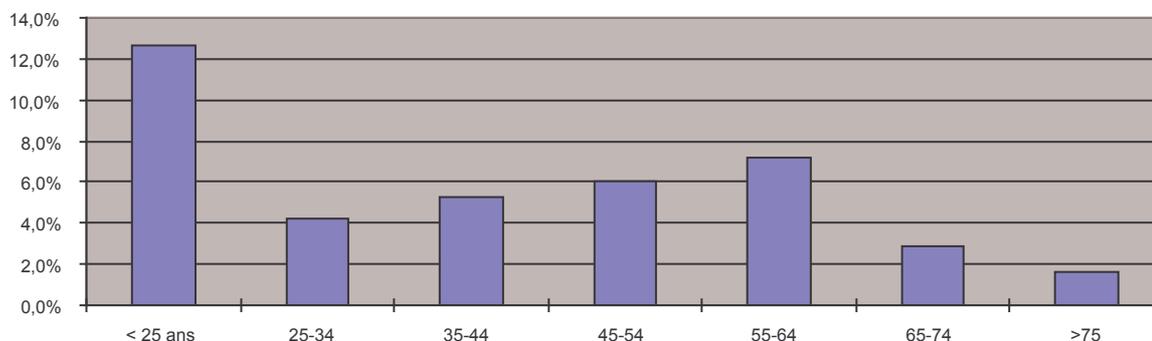
## 5. MENAGES PRECARISES EN WALLONIE

En 1995 la Région Wallonne publie *Portrait social de la Wallonie : niveau de vie, pauvreté & inégalité*. Quatre ans plus tard *Portrait social : Une mise à jour* est publié par les mêmes auteurs (Centre de Recherche en Economie Publique et en Economie de la Population). A partir de ces deux publications, des publications de la FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) et de l'inventaire de *L'Habitat Prolongé en Camping et en Parc Résidentiel en Région Wallonne* (Fondation Roi Baudouin 1999) nous dressons le profil démographique des ménages pauvres en Wallonie (qualifiés selon le revenu, selon une auto-évaluation et selon un indice de style de vie) et des ménages précarisés face au logement (sans-abri, maisons d'accueils, etc.).

### 5.1 PRECARITE DES JEUNES

Toutes les publications mettent en avant la précarité croissante des ménages les plus jeunes. En établissant le « noyau dur de la pauvreté », c'est-à-dire la part des ménages pauvres qualifiés comme tels selon le revenu, selon l'auto-évaluation et selon l'indice de style de vie (confort quotidien), le CREPP constate que les très jeunes ménages (chef de ménage âgé de moins de 25 ans) y sont trois fois plus présents que dans l'échantillon de départ. D'un portrait social à l'autre : « *La situation des jeunes ménages, déjà peu favorisés il y a trois ans, s'est détériorée. L'augmentation est sensible, de plus de deux points. Et cela touche bien davantage les familles monoparentales que les autres* » (1999 : idem).

**Figure VI 7 - Le taux de pauvreté en Région Wallonne en 1995 selon les catégories d'âge**



Source : CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 5.

Les habitants permanents des campings et des parcs résidentiels dans les vingt communes wallonnes les plus concernées sont en voie de rajeunissement : « *La population dans les établissements de seconde résidence des 20 communes sélectionnées est en moyenne plus vieille que la population wallonne. On constate une légère augmentation de la proportion des jeunes de moins de 15 ans et une légère diminution des personnes âgées de plus de 60 ans entre 1993 et 1998. Toutefois, la population résidant dans ces établissements est en voie de rajeunissement, grâce notamment à une croissance importante des personnes d'âge actif.* » (FRB ; 1999 : 28-29)

Au niveau fédéral, Renard constate dès 1994 et malgré la surdéclaration probable l'isolement des jeunes ménages et la précarité de ceux-ci sur le marché du logement (monorevenu). De Decker et Serrien comptabilisent les jeunes sans-abri accueillis dans les foyers en Belgique : « *Le nombre de jeunes adultes sans-abri (moins de 30 ans) reste stable*

et se situe aux alentours des 50%. Toutefois, la proportion de sans-abri âgés de 18 à 20 ans est en hausse (plus de 4% entre 1988 et 1995). » (1998 :155).

Le rajeunissement des sans-abri s'observe dans la plupart des pays européens. « La pyramide d'âge des sans-abri se modifie. Aujourd'hui, la majorité des sans-abri d'Europe se situe dans les couches d'âge plus jeunes : plus de 70% sont âgés de moins de 40 ans. (...) Une multitude de facteurs sont en jeu : la situation professionnelle défavorable des jeunes, la pénurie de logements indépendants, un type d'immigration où les jeunes prédominent. » (Daly ; 1993 : 9). Avramov accuse la transition jeune – adulte mal assurée par la collectivité : « *Risks of homelessness increasingly materialise at the time when young people are expected to enter the world of adults by setting up their own household. Those who cannot access employment or find only low-paid or casual jobs are faced with the prospect of making a transition from a parental household into a social vacuum. For youngsters whose families are no longer able or willing to support them, the transition becomes a passage from poverty and lack of care to homelessness. Throughout the Union the fastest growing homeless groups are young adults.* » (Avramov ; 1996 : 50). Les dires d'Avramov se vérifient chez les jeunes qui transitent dans des maisons d'accueil en Belgique : « *Chez les jeunes, le conflit avec les parents (eux-mêmes vraisemblablement confrontés à des difficultés financières) est à la base du départ de la famille dans des conditions de grande insécurité : considérant que 27% des personnes hébergées, hommes ou femmes, ont moins de 25 ans, et que 27% des femmes hébergées citent comme problème les relations avec les parents, ce problème intervient vraisemblablement dans tous les cas d'hébergement de jeunes femmes et dans environ la moitié des cas d'hébergement de jeunes hommes, 11% des hommes hébergés citant le problème relationnel avec les parents. (...) La problématique complexe des sans-abri pousse encore souvent ses racines dans une enfance perturbée et les placements hors de la famille.* » (Renard ; 1994 : 116-117). De Decker et Serrien mettent également le doigt sur la reproduction d'internement à travers les générations – les enfants de parents placés dans leurs enfance courent plus de risque à l'être également – reproduction qui crée de fait des problèmes sur le marché du logement pour les jeunes adultes (De Decker & Serrien, 1998).

Si la précarité des jeunes ménages est inquiétante il ne faut pas pour autant oublier la précarité liée à d'autres transitions. Le CREPP constate une augmentation du taux de pauvreté vers la fin de la vie active, elle est particulièrement prononcée chez les ouvriers peu qualifiés (la retraite anticipée en est-elle la cause ?). Le troisième âge est généralement bien loti mais le restera-t-il<sup>4</sup>? « *La perspective d'assainissements budgétaires largement commentés et celle de la mise à la retraite de personnes n'ayant vécu que des carrières incomplètes pourrait à terme conduire à une résurgence de poches de pauvreté parmi la population âgée.* » (1999 : 5)

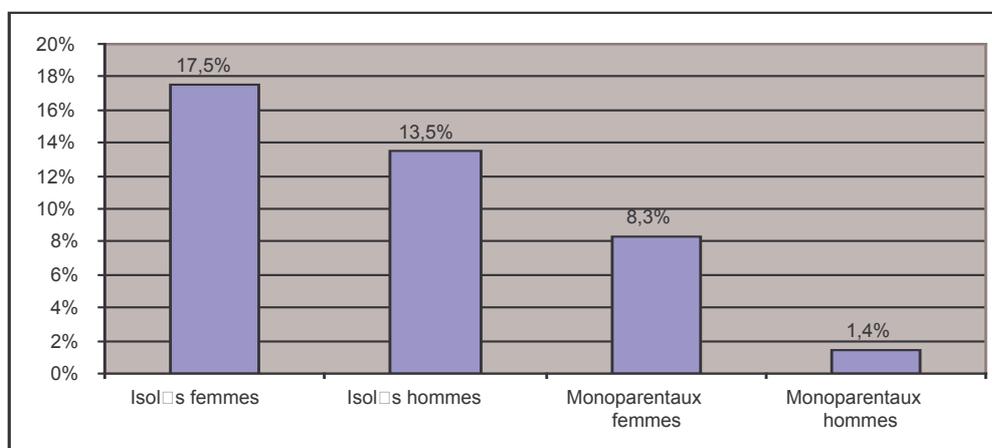
## 5.2 INEGALITES PERSISTANTES ENTRE HOMMES ET FEMMES

La « crise du couple » (Renard, 1994) paupérise la femme. La séparation et l'isolement entraînent pour les deux partenaires une perte d'économie d'échelle liée essentiellement à la taille et au prix du logement et une accentuation de l'effet de baisse des revenus et du chômage - « *Le risque de pauvreté dans les ménages à deux revenus est limité par la diversification des revenus.* » (Renard ; 1994 : 8). Mais pour la femme d'autres dégâts financiers s'ajoutent :

<sup>4</sup> Jacques Bichot, *Retraites en péril*, Presses de sciences politiques, Paris, 1999 ; Jacques Nikonoff, *La comédie des fonds de pensions*, Arléa, Paris, 1999 ; Frédéric Lordon, *Fonds de pensions Pièges à cons? Mirage d'une démocratie actionnariale*, Liber, Paris, 2000.

- *Solidarité financière, inégalités de revenus et horaires.* En Belgique, le revenu individuel de la femme est nul lorsqu'elle est femme au foyer ou égal à 70% du revenu de l'homme lorsqu'elle est femme active (Renard ; 1994 : 71). Non seulement la femme est sensée arbitrer entre le foyer et la carrière ce qui l'amène souvent à ne pas être pleinement active sur le marché du travail mais en plus elle gagne moins que l'homme à fonction et à horaire égal. La perte de la solidarité financière entre partenaires l'atteint donc beaucoup plus que l'homme. Au lieu de s'en remettre à la pension alimentaire, « *La réponse est ici dans l'individualisation des revenus et l'égalité de revenus entre femmes et hommes.* » (Renard ; 1994 :71).
- *Solidarité financière et chômage.* Au 30 juin 1998 les femmes représentent 56% de l'ensemble des demandeurs d'emploi en Région Wallonne. « *Depuis le début des années 1980, la part des femmes fluctue entre 61% (en 1980) et 53% (en 1983 et 1984) sans qu'une tendance puisse être dégagée.* » (SES ; 1999 : 133). Les demandeuses d'emploi sont surreprésentées puisque : (1) la part des hommes et des femmes est équivalente au niveau de la *population en âge de travailler* (18 à 64 ans) – au 01.01.1999 respectivement 50,1% et 49,9%; (2) la part des hommes dans la *population active* est vraisemblablement plus élevée que celle des femmes (moins de femmes dû à des préjugés machistes tant chez les hommes que chez les femmes elles-mêmes). « *Si la séparation (ou l'isolement) et le chômage conjuguent leurs effets, il en résulte deux augmentations cumulatives de 70% environ, l'une due à l'effet de l'isolement sur la perte d'économies d'échelles, l'autre à l'effet du chômage sur le revenu du ménage à revenu unique, soit une augmentation totale de 185% de la charge de logement.* » (Renard ; 1994 : 72 ). Les femmes isolées doivent faire face au chômage seules, chômage qui les atteint de manière structurelle : « *Comme l'a constaté le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, le chômage masculin semble plus sensible aux mouvements conjoncturels que le chômage féminin, qui serait de nature plus structurelle.* » (SES ; 1999 : 133). Dans le monde du travail, la femme est mise à l'écart de nombreuses fonctions, elle est redoutée en tant que mère potentielle contrairement à l'homme dont la paternité passe sous silence (ex : inexistence de congés de paternité), elle peut subir l'harcellement sexuel et elle est victime de stéréotypes qui la relèguent souvent à des tâches d'exécution ou à des missions de divertissement.
- *La charge des enfants et les allocations familiales.* Suite au divorce l'homme retrouve plus souvent un partenaire que la femme et celle-ci a fréquemment la charge des enfants.

**Figure VI 8 - Part (en %) des ménages dans la population wallonne en 1998 selon quatre types sélectionnés (isolés hommes et femmes, monoparentaux hommes et femmes)**

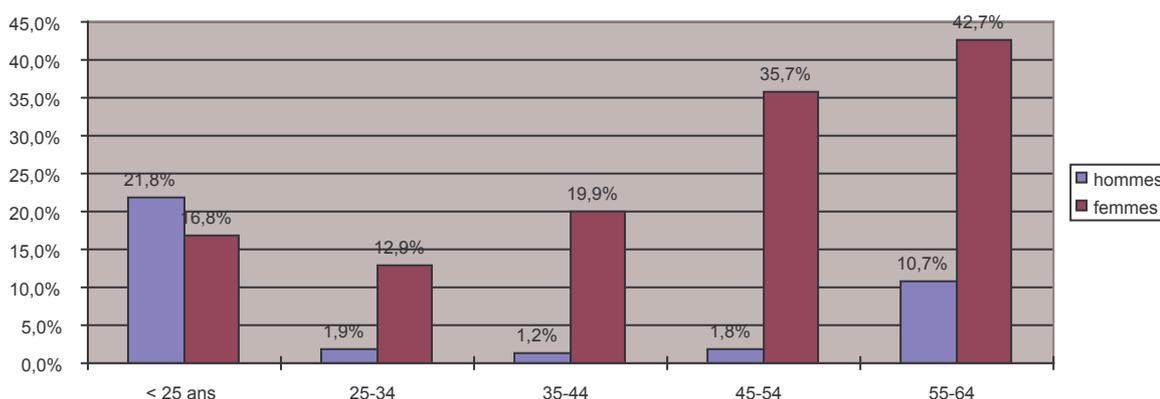


Source : Fondation Roi Baudouin (1999), *L'habitat prolongé en camping et en parc résidentiel en Région Wallonne*, p. 35, sélection.

La charge des enfants n'est financièrement pas compensée par les allocations familiales : « *Les allocations familiales (...) ne compensent pas entièrement le coût de l'enfant, induisant de ce fait une certaine pauvreté dans les familles (personnes seules ou couples) avec enfants.* » (CREPP ; 1999 : 6).

Le CREPP a analysé l'impact de la solidarité familiale en calculant quels seraient les revenus réels des membres adultes d'un ménage s'ils venaient à vivre isolément :

**Figure VI 9 - Part (en %) des hommes et des femmes ne disposant pas de revenus individuels à l'intérieur des classes d'âge en Région Wallonne en 1992**



Source : FRB/CREPP (1995), *Portrait social de la Wallonie : niveau de vie, pauvreté et inégalité*, p. 34, sélection au sein d'un tableau.

La précarité des femmes est évidente. Les générations nées après 1967 renversent la tendance : des 38,6% de personnes n'ayant pas de revenus dans cette classe d'âge, "seuls" 16,8% sont des femmes. Si les luttes d'émancipation des années '70 et '80 contribuent au renversement des proportions d'autres explications interviennent malheureusement : les filles travaillent plus pour payer leurs études ou leurs loisirs que les garçons; les jeunes femmes travaillent plus pour les études de leur partenaire (thèse ou obtention de diplôme) ; les filles obtiennent plus facilement les « petits boulots », apanage des jeunes ; les familles arbitrent plus facilement un soutien aux garçons et à leurs études; les garçons étudient plus longtemps ... En résumé : la progression des bâtonnets est tant le fruit d'un cycle de vie où la femme se « range » (se confine au foyer) à partir de la naissance des enfants et de l'obtention par le partenaire d'un diplôme que le fruit (éventuel ou à vérifier) d'une émancipation croissante des jeunes générations. La discrimination n'est pas en voie de disparition...

La femme isolée avec enfants est précarisée sur le marché du logement comme en témoigne l'analyse des bénéficiaires des AIS : les femmes seules avec enfants y représentent 35% des ménages (voir plus haut les AIS). Les rapports sur les sans-abri confirment la précarité de la femme isolée.

Au niveau européen :

« Qualitativement parlant, la condition de sans-abri diffère de manière considérable chez les hommes et chez les femmes. L'itinéraire emprunté par les premiers avant de se retrouver sans-abri revêt un caractère davantage public. Leur condition de sans-abri est souvent le produit de difficultés matérielles telles que le manque à gagner, la difficultés d'obtenir un logement ou la perte d'un emploi. Par contre, le phénomène des sans-abri chez les femmes est lié à des difficultés relationnelles au sein de la famille. Elles ont également tendance à davantage chercher des solutions 'personnelles' à leur condition de sans-abri, par exemple un hébergement momentané chez un ami ou un membre de la famille. Nous avons de fortes raisons [divorce, migration et flexibilité] de prévoir une augmentation du phénomène des sans-abri chez les femmes. » (Daly ; 1993 : 7)

« Les femmes courent davantage de risques que les hommes de devenir sans-abri des suites d'une rupture familiale ou de relations familiales précaires où violence et abus sexuel peuvent constituer des expériences fréquentes. » (idem : 14)

« In recent years more and more young women and single-mothers who cannot access home-ownership and are denied access to social housing, become excluded from the private rental market and end up homeless. » (Avramov ; 1996 : 50).

Au niveau fédéral :

« La situation conjugale des sans-abri constitue un autre facteur qui les différencie également du reste de la population. De manière générale, ils ont une plus grande probabilité de n'avoir jamais été marié, ou d'être divorcé ou séparé. (...) En Belgique, 58% des hommes bénéficiant d'une assistance contre 37% des femmes n'avaient jamais été mariés. » (Daly ; 1993 : 9)

« Sur les problèmes matériels se greffent des problèmes administratifs, relevant parfois de la justice civile ou pénale, des problèmes de dépendance, alcool, drogue, médicaments, spécifiquement chez les hommes, des problèmes de solitude, de santé psychologique et physique et des problèmes relationnels, de violence conjugale, spécifiquement chez les femmes. La problématique différentielle suivant le sexe est relative aux différences d'état civil et de situation de vie des femmes et des hommes. En forçant le trait, on pourrait dire que les hommes souffrent de l'absence d'un conjoint, que les femmes souffrent de sa présence. » (Renard ; 1994 : 116).

« The marital status of people living in shelters is stable throughout the years. A fourth of the clients is married, a fourth is divorced and 50% is unmarried. There are important differences between men and women. Men are more likely to be unmarried or divorced ( about 2/3). 44% of the women are married. » (De Decker & Serrien ; 1996 : 26)

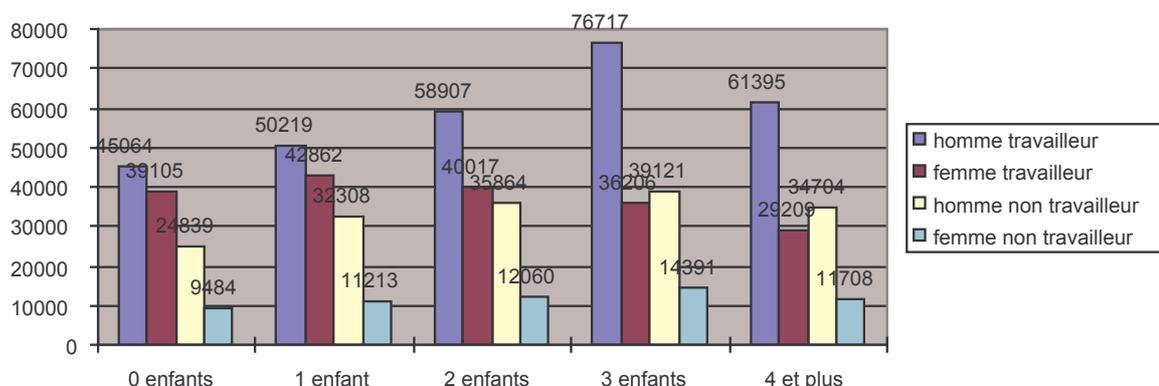
François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Presses Universitaires de France, Paris, 1994:

De Singly analyse la carrière de l'homme à l'aune de sa situation conjugale. Il constate que le rendement professionnel de l'homme est fonction du diplôme de sa femme : à un niveau d'éducation donné, il a plus d'autant plus de chances d'être cadre que sa femme est diplômée. *Le mari bénéficie de la dote scolaire de la femme.* Celle-ci peut essayer de rentabiliser son éducation sur le marché de l'emploi mais elle y rencontrera de nombreux obstacles. La probabilité d'accéder au poste de cadre décroît selon qu'il s'agit d'un homme marié, d'un homme célibataire, d'une femme célibataire ou, en dernier, d'une femme mariée. L'homme accède d'autant plus facilement à un poste de cadre qu'il a une progéniture (nombreuse), la femme y perd... La femme a plus de chances de travailler et de faire carrière si l'homme éprouve des difficultés à monnayer son diplôme sur le marché du travail: son taux d'activité dépend de la position de l'homme sur le marché.

*La famille est une institution inégalitaire qui reproduit le rapport de force et les fonctions sociales sexuées. L'homme bénéficie du mariage, le travail domestique se fait au profit de sa carrière.*

L'analyse par le CREPP des liens entre le sexe, le statut actif/inactif et le nombre d'enfants d'une part et le revenu moyen d'autre part est révélatrice :

**Figure VI 10 - Revenus moyens mensuels individuels des hommes et des femmes, actifs et inactifs, en Wallonie en 1992**



Source : FRB/CREPP (1995), *Portrait social de la Wallonie : niveau de vie, pauvreté et inégalité*, p. 35.

Le statut professionnel prévaut sur le sexe lorsqu'il s'agit de déterminer les salaires des adultes ayant jusqu'à deux enfants, seuil après lequel le sexe devient plus déterminant : la femme active gagne moins que l'homme inactif. Le revenu est en étroite relation avec le nombre d'enfants : tout se passe comme si le revenu de l'homme permet d'avoir plus d'enfants qui à leur tour pèsent sur le revenu de la femme ou aussi, les enfants attachent la femme au foyer, fait bénéfique pour la carrière de l'homme (partage des tâches, homme ne se concentre que sur sa carrière...).

Comme le constate Daly (voir citation ci-dessus), les femmes sans abri ont plus recours à des solutions privées (hébergement chez famille/ami) qu'à des solutions institutionnalisées (maisons d'accueil etc.) ou semi-légalement (campings etc.). Renard (1994) constate que la cohabitation familiale a plus augmenté en valeur absolue et relative chez les mères avec enfants. A la fin des années '80, à Gand, Bruxelles et Anvers les chambres garnies, souvent de mauvaise qualité, sont principalement occupées par des hommes isolés d'âge moyen, ensuite par les femmes seules... (De Decker & Serrein ; 1996 : 24). Les résidents permanents dans les campings et dans les parcs résidentiels des vingt communes wallonnes les plus concernées sont davantage masculins : « *Entre 5 ans et 74 ans les hommes sont plus nombreux que les femmes. La tendance ne s'inverse qu'à partir de l'âge de 75 ans, où ce sont cette fois les femmes qui sont les plus nombreuses. La comparaison avec la Région Wallonne est également éloquent. Les deux situations sont bien différentes, avec une surreprésentation des hommes dans la population résidant de façon permanente dans les établissements de seconde résidence.* » (FRB ; 1999 : 28). Dans les établissements de seconde résidence sélectionnés « *Le type de ménage le plus représenté en 1993 et en 1998 est celui du ménage d'isolé masculin.* » (FRB ; 1999 : 35). 25,6% (1993) et 31% (1998) des ménages domiciliés dans ces établissements sont des hommes isolés contre 13,5% des ménages en Région Wallonne. Les hommes monoparentaux sont légèrement surreprésentés : 1,6% des ménages en établissements secondaires contre 1,4% des ménages en Région Wallonne (1998). Les femmes seules, avec ou sans enfants, sont sousreprésentées dans les établissements secondaires : 13,8% de femmes isolées contre 17,5% en Wallonie et 7,1% de femmes monoparentales contre 8,3% en Wallonie.

Les femmes sont précarisées (revenu, composition de famille, chômage etc.), les profils des occupants des maisons d'accueil, des campings, des chambres garnies sont davantage masculins : contradiction qui se résout par l'hypothèse de Daly (1993) selon laquelle la femme agit en sphère privée face aux problèmes résidentiels. La femme a-t-elle plus facilement recours à la sphère privée parce que son « échec » est moins montré du doigt,

parce qu'elle peut être « dépendante » ou le fait-elle parce qu'elle a moins accès à la sphère publique (allocations de chômage par exemple) ?

La rupture de liens familiaux, la disparition de la solidarité familiale et des économies d'échelle relatives au logement précarisent davantage la femme que l'homme sur le marché résidentiel. La femme est exposée aux inégalités (persistantes) tant sur le marché de l'emploi qu'au sein du noyau familial, elle a davantage la charge des enfants, elle dispose moins de revenus individuels etc.

### 5.3 ISOLES, MENAGES MONOPARENTAUX ET IMPACT DE LA (DIS)SOLUTION DES LIENS FAMILIAUX

**Tableau VI 2 - Taux de pauvreté (six indices) dans la population wallonne en 1992 selon le type de ménage**

Type de ménage	Part population	Rev. standardisé (FB)	Taux de pauvreté à partir du revenu				Taux alternatifs de pauvreté		
			Seuil légal	Seuil de 50%	Seuil de 66%	Seuil de 75%	Auto-évaluat.	Style de vie	Indice GINI
Isolé	25,7%	38.418	6,8%	1,4%	8,4%	19,9%	29,5%	59,9%	25,3%
< 35 ans	3,0%	42.800	9,7%	4,0%	11,8%	16,2%	30,2%	81,1%	24,6%
35 – 59	6,6%	42245	6,0%	1,7%	8,4%	17,2%	35,5%	39,5%	26,6%
> 60	16,4%	35886	6,8%	0,8%	8,0%	22,0%	27,2%	64,8%	23,8%
Monopar.	11,5%	26821	7,5%	8,7%	27,5%	41,2%	44,0%	44,6%	23,3%
< 35 ans	2,2%	27739	9,6%	5,3%	24,7%	54,3%	60,4%	67,1%	21,5%
35 – 59	6,3%	26293	8,9%	8,7%	26,9%	39,8%	42,5%	32,6%	22,4%
> 60	3,1%	27365	2,0%	11,5%	31,0%	34,0%	36,5%	51,2%	27,2%
CoupleSE	24,6%	39975	1,7%	2,8%	10,8%	23,0%	21,0%	14,1%	26,3%
< 35 ans	3,9%	41873	0,0%	1,2%	2,7%	5,6%	16,3%	14,0%	22,4%
35 – 59	6,7%	40867	0,9%	2,5%	13,3%	16,1%	25,3%	11,0%	25,3%
> 60	13,5%	33801	2,7%	3,6%	12,0%	33,0%	20,6%	15,7%	26,3%
CoupleAE	38,2%	30229	3,0%	7,4%	21,5%	32,6%	25,2%	9,7%	22,5%
< 35 ans	9,9%	28473	3,6%	6,9%	22,6%	28,1%	36,5%	18,1%	20,8%
35 – 59	25,5%	31214	3,0%	6,6%	20,2%	31,5%	21,3%	5,7%	22,5%
> 60	3,0%	28674	2,0%	15,6%	25,5%	55,0%	15,8%	17,6%	22,2%

\* Couple SE = couple sans enfants ; Couple AE = couple avec enfants.

Source : FRB/CREPP (1995), *Portrait social de la Wallonie : niveau de vie, pauvreté et inégalité*, p. 14 & p. 36.

L'indice de pauvreté multidimensionnel (style de vie) met en exergue les isolés et les ménages parentaux (59,9% et 44,6%), particulièrement leurs franchises jeunes et âgées (taux de pauvreté allant de 51,2% à 81,1%). L'absence d'économie d'échelle rend l'obtention

d'objets de « confort »<sup>5</sup> difficile. « *L'indice multidimensionnel de style de vie est souvent assez proche de cette mesure subjective alors qu'il se base sur des précarités parfaitement observables. (...) Le ménage monoparental est en général trop défavorisé, trop dépendant par rapport à l'aide sociale pour s'équiper de la sorte.* » (CREPP ; 1999 : 14). Parmi les ménages cumulant trois sources de privation -revenu, auto-évaluation et confort quotidien -, les ménages monoparentaux sont trois fois plus nombreux que dans l'échantillon de départ. « *On observe en particulier que les isolés ou les familles monoparentales sont relativement plus pénalisées par des indices subjectifs ou multidimensionnels que par l'indice de pauvreté exclusivement financier.* » (FRB ; 1994 : 7).

L'auto-évaluation par les ménages monoparentaux est proche de l'indice de pauvreté estimé par le « style de vie » : ces ménages ont conscience de leur précarité. Les isolés semblent être plus optimistes : les jeunes estiment vraisemblablement qu'il s'agit d'une transition vers la vie adulte ou les isolés mènent une vie « alternative » allant à l'encontre de la consommation classique ou les isolés sont plus résignés que les adultes seuls avec enfants. L'auto-évaluation des couples, avec ou sans enfants, révèle une pauvreté plus importante que celle décelée par l'indice de style de vie : les couples vivent-ils un stress insoupçonné ? « *D'une certaine manière, cette mesure subjective amplifie la détresse que l'on peut connaître dans ces situations de précarité et d'exclusions* » (FRB ; 1994 :24). L'auto-évaluation se détériore d'un portrait social à l'autre : « *Globalement, en effet, on note un pessimisme accru par rapport au premier Portrait Social de la Wallonie. Les individus semblent être moins satisfaits de leur sort qu'il y a quelques années.* » (CREPP ; 1999 :14).

Les taux de pauvreté basés sur le revenu opposent les ménages avec enfants aux ménages sans enfants : les monoparentaux et les couples avec enfants risquent plus la pauvreté que les isolés et les couples seuls (constat valable pour tous les seuils au dessus du seuil légal). La charge des enfants a un impact sur l'aisance du ménage (voir aussi ci-dessus, les hommes et les femmes).

L'impact du *nombre d'enfants à charge* sur l'aisance du ménage est difficile à évaluer car les données du CREPP sont relatives à la *taille du ménage* : que peut-on dire sur la composition d'un ménage de trois personnes? Le CREPP constate : « *Le revenu standardisé décroît avec la taille des ménages (...) C'est aussi dans les grandes familles que le taux de pauvreté est le plus élevé.* » (FRB ; 1994 :13). Parmi les ménages surendettés ceux dont la taille excède les trois personnes sont surreprésentés (voir plus bas). Nous verrons néanmoins que les familles nombreuses ne répondent pas à une seule définition économique : si elles sont présentes parmi les pauvres, elles concernent de plus en plus les franges aisées de la population (voir plus bas).

Les familles monoparentales et les isolé(s) courent le plus de risque de devenir des sans-abri. « *En Belgique, de 1989 à 1991 par exemple, le pourcentage de femmes bénéficiant de ces services (d'accueil des sans-abris) en région flamande, est passé de 25 à 30% et celui des enfants de 16 à 24%* » (Daly ; 1993 : 8). Ce constat se confirme en 1999 : « *56% of clients [of supported housing] are single persons. The share of single women with children is 24% while the share of families with children is 20%* » (De Decker & Hardoin-Steyaert ; 1999 : 129). Les taux de pauvreté élevés des ménages monoparentaux dans le tableau ci-dessus n'étonnent donc pas, par contre l'aisance relative des isolés va à l'encontre du profil observé des sans-abri et des précarisés sur le marché du logement (campings, chambres garnis etc.).

---

<sup>5</sup> Liste d'expériences de consommation retenues par le CREPP pour l'estimation de l'indice multidimensionnel de style de vie : équipement ménager, réfrigérateur, machine à lessiver, aspirateur, lave-vaisselle, téléphone, téléviseur couleur ; cuisine indépendante, salle de bain séparée, toilettes dans le logement, eau chaude, chauffage central, espace suffisant ; épargne régulière, au moins une semaine de vacances par an.

La catégorie des « isolés » est hétéroclite : elle comptabilise tant les marginaux captifs des garnis ou des taudis collectifs que les jeunes cadres dynamiques postmodernes. L'indice d'inégalité est le plus élevé pour les isolés et en particulier pour les isolés âgés de 35 à 59 ans et pour les isolés actifs (voir tableau VI 5).

Afin d'évaluer le rapport entre la dissolution des liens familiaux et l'habitat prolongé dans les campings et dans les parcs résidentiels l'asbl Habitat et Participation a comparé la composition des ménages « sortants », « rentrants » ou « sédentaires » en 1993 et en 1998 (CREPP, 1999). Les ménages qui sont restés dans le camping/parc connaissent une stabilité plus grande (selon le type de ménage, 41% à 85% ont le même statut en 1993 qu'en 1998) que ceux qui ne sont plus présents en 1998 (7,1% à 65,9%) ou ne l'étaient pas encore en 1993 (0% à 46%) : il semblerait donc bien y avoir un lien entre la dissolution ou le nouement de liens familiaux et le passage par le parc/camping, lien éminemment présent dans la mobilité résidentielle quelle qu'elle soit.

Parmi les « sédentaires », la majorité (59%) des femmes seules avec enfants le sont restées, 7% cohabitent et 6% se sont mariées. 12% ont perdu la garde de leurs enfants (isolées) – s'agit-il du placement des enfants ou de l'émancipation du jeune adulte ? Le sort des hommes seuls avec enfants est moins rose : 53,8% le sont restés, 23% ont perdu la garde de leurs enfants, 19% cohabitent sans leurs enfants, 4% se sont remariés en gardant les enfants. Les femmes monoparentales ont plus recours à des ménages trigénérationnels ou à des ménages composites (6%) que les hommes monoparentaux (0%) (voir plus haut les femmes). La majorité (59%) des cohabitants avec enfants a changé de type de ménage. 16% se sont mariés mais 13% sont devenus des femmes seules avec enfants – étant donné que les hommes seuls ou monoparentaux ne constituent que 7% dans cette catégorie il est vraisemblable que les hommes retrouvent un partenaire ou quittent les lieux (voir plus haut les femmes).

Les individus « entrants » surprennent par la catégorie « couple avec enfants ». 20% des femmes seules avec enfants et 16% des hommes seuls avec enfants sont mariés cinq ans plus tard et vivent dans le camping/parc. Les ménages composites (20%) et les ménages trigénérationnels (27%) se mutent également en « couple avec enfants ». Ces chiffres font écho à l'article paru dans le *Journal du Mardi* "Viens chez moi, j'habite dans un camping" (6-12 juin 2000) et à l'étude menée par Henk Meert (KUL) en Flandre *In mijn caravan ben ik superman* (août 2000). Les ménages s'installent dans les établissements de seconde résidence. Selon Meert, les ménages précarisés ont vu leur quartier urbain abandonné par des ménages en ascension quittant la ville pour la périphérie verte et réintégré par des ménages plus précarisés (vagues d'immigration des trente glorieuses). Le camping représente alors l'aboutissement d'un rêve : quitter la ville, quitter (l'étiquette de) la précarité, quitter les quartiers malfamés pour un statut social plus valorisé à leurs yeux. Le camping est le "Brasschaat du kleine man" (Meert 2000) ou le "Belloeuil de l'homme de la rue". Les mutations démographiques qui tendent vers la constitution de l'"idéal" du couple avec enfants (membres "excédentaires" disparaissent) relèvent-elles d'une volonté de conformité d'une population précarisée? N'oublions pas que les ménages résidant dans les parcs/campings ont tous une chose en commun : les problèmes financiers (Meert 2000)

Les individus qui ont quitté le parc/camping en 1998 présentent une plus grande stabilité familiale que ceux qui sont rentrés dans le parc/camping entre 1993 et 1998. Le départ semble plus planifié que la rentrée dans un parc/camping (refuge pour les problèmes de logement rencontrés ailleurs). Le parc/camping fait office de transition, de fait ou par calcul (voir article dans le *Journal du Mardi*). « Les valeurs de la diagonale sont toutes inférieures à 50%, ce qui peut signifier deux choses ; lorsque l'on quitte un établissement de seconde résidence pour s'installer ailleurs, la stabilité du ménage est fortement compromise ou bien la rupture du lien familial induit le changement du lieu de résidence. » (FRB ; 1999 : 38). Les cohabitants avec enfants le restent (31%), deviennent des hommes seuls (18%), des femmes seules avec enfants (12%) ou des couples avec enfants (17%). Les hommes seuls

---

quittent le parc/camping en tant que hommes seuls (71%). Les hommes monoparentaux par contre ne le restent quasi pas : 13% se marient, 40% perdent la garde de leurs enfants...

L'analyse par le Registre National est intéressante pour établir des liens entre agissements résidentiels, problèmes d'accès au logement et restructuration familiale (dissolution et nouement de liens). Elle sera prolongée par la suite.

#### 5.4 L'IMPACT DES COMPORTEMENTS RESIDENTIELS DES MENAGES AISES : LES ISOLES "AFFRANCHIS", UNE NOUVELLE ELITE URBAINE

L'analyse de la précarité face au logement ne peut faire l'impasse sur les comportements résidentiels des ménages les plus solvables car ceux-ci structurent en grande partie le marché : construction d'un idéal d'habitat, investissements par les "offreurs" de logements, surenchère au niveau des prix etc. (voir aussi 6.4). Pendant des décennies les nantis ont quitté la ville pour la périphérie (désurbanisation). Aujourd'hui la ville cosmopolite attire une élite "cultivée" et ayant des comportements de consommation propres. Ses comportements ne tarderont pas à affecter certaines dynamiques locales sur le marché du logement.

En Wallonie « 40% des besoins nouveaux seraient absorbés par les ménages aisés. On observe que la décohabitation est d'autant plus élevée que le revenu du ménage est élevé. Bien que les ménages aisés soient loin d'être dominants dans la société wallonne actuelle (12%), leur croissance semble devoir être la plus forte, au point d'absorber 2/5 de la croissance globale de la demande future (en logement). (...) Une telle mutation exige que l'on suive de près l'évolution de la demande et qu'on l'anticipe. Les comportements des petits ménages et des ménages aisés (...) vont prendre de plus en plus d'importance et transformer la nature de la demande au cours du temps. » (STRATEC ; 1997 : 54). Sans adopter la volonté de STRATEC de servir la demande des ménages aisés, nous reprenons néanmoins l'idée que les comportements et les aspirations des plus solvables et des agents économiques qui ciblent ceux-ci déterminent la structuration du marché du logement. L'impact de ces 12% dominants et des promoteurs immobiliers qui les servent peut être plus fort que celui d'une majorité de classes moyennes ou des pauvres : tant le "trendsetting" que la solvabilité sont en jeu.

Une nouvelle élite urbaine émerge dans les métropoles occidentales. Sans vouloir comparer les géants urbains à nos villes, il n'en reste pas moins que le mode de vie des "isolés affranchis" ne tardera pas à envahir les moeurs de nos jeunes élites et imprènera inévitablement le marché du logement. La description qui suit est une sorte d'idéal-type, de grille de lecture qui permet de décoder et de donner un sens à certaines revendications de l'"avant-garde".

Sassen (1990) décrit l'émergence d'une nouvelle élite urbaine à New York, Tokyo, Londres. « L'expansion de la main-d'œuvre à revenus élevés en liaison avec l'apparition de formes culturelles nouvelles dans la vie quotidienne, a entraîné un processus de gentrification à hauts revenus, qui repose, en dernière analyse, sur la disponibilité d'une vaste réserve de main-d'œuvre à bas prix. » (Sassen ; 1990 : 383). Les jeunes cadres des secteurs de pointe (finances, télécommunication...) consomment la ville avidement : « Catégorie ou couche sociale nouvelle, les employés à hauts revenus sont à distinguer de l'ensemble de la classe possédante : leurs revenus disponibles ne sont (habituellement) pas assez forts pour faire d'eux des investisseurs importants ; de plus, ce revenu disponible est fonction de leur style de vie – qui dépense plutôt qu'il n'épargne – et des schémas démographiques, qui leur font retarder l'arrivée des enfants dans le couple et souvent mettre sur pied des ménages à double salaire. » (idem: 385). Les services consommés s'étalent de la blanchisserie et des travaux de maintenance jusqu'à l'assistance de comptables, d'avocats et d'administrateurs, en passant par les gouvernantes, les masseuses et les esthéticiennes. Les biens concernent tant le mobilier de style, et le design de vêtements que le travail de bois et les bijoux artisanaux. « La gentrification à hauts revenus engendre une forte demande de biens et de services qui ne sont ni produits ni vendus en série. » (idem : 384) et dès lors elle engendre des formes de production sur mesure et limitée basées sur la précarité d'emploi et la faible qualification. *Gentrification et dualité sociale et économique vont de pair.*

Les femmes jouent un rôle important dans la gentrification de Londres et de New York. A Londres une société de marketing a publié un rapport sur les femmes aisées et isolées

domiciliées en ville. Celles-ci ont un capital culturel élevé, une sociabilité intense qui passe par la consommation de biens de distinction. « L'isolement » n'est pas une contrainte pour elles mais en choix, une émancipation. A propos de New York Sassen écrit : « *Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, la génération du baby-boom est arrivée en âge de travailler et la préférence pour la vie urbaine, de la part des professionnels à hauts revenus, a été un élément décisif pour la réhabilitation de vastes secteurs de la ville. Les témoignages disponibles pour les années quatre-vingt indiquent que cette tendance ne fait que s'accroître chez les professionnels. C'est chez les femmes qu'elle est la plus forte, même si elles sont moins nombreuses en chiffre absolu. (...) Les femmes cadres sont plus souvent seules ou appartiennent à des ménages à poste double, tandis que les hommes cadres appartiennent davantage à des ménages traditionnels, dans lesquels les femmes n'exercent pas de profession déterminée. (...) Il semblerait que les femmes constituent un facteur clef dans la gentrification de New York.* » (Sassen ; 1990 : 358-359)

Les femmes cultivées se débarrassent-elles des obstacles à leur ascension sociale ? Les femmes refusent-elles les rôles secondaires ? Certains milieux professionnels favorisent-ils une sociabilité d'isolés, pénalisent-ils le mariage et l'ancrage, tant pour les femmes que pour les hommes ? Le mariage est-il un refuge pour certains (voir supra) mais un fardeau pour d'autres – opposition qui ne doit pas se limiter aux genres mais également aux statuts et positions professionnels des personnes concernées ? L'impossibilité de faire la part entre les cohabitants, les isolés et les monoparentaux nous empêche d'entamer une analyse statistique de ces questions. Celles-ci méritent néanmoins d'être approfondies, par exemple par une enquête compréhensive auprès des habitants de lofts ou de parties du centre-ville réaffectées.

La dynamique du quartier Dansaert à Bruxelles et de certains quartiers à Liège relèvent de la gentrification par une nouvelle élite urbaine, visible au quotidien dans la ville (consommation anti-masse) et s'installant dans des lofts ou dans des grands espaces ouverts aménagés pour une personne... L'élite urbaine se caractérise démographiquement par le retardement des naissances, par la formation de ménages à double salaire et par la vie seule ou à poste double. L'individu prime, il contracte des liens émancipatoires avec son partenaire. Le couple classique devient l'union d'isolés, ayant chacun un logement et une sociabilité indépendante. La charge des enfants, le mariage et la solidarité familiale sont remis en cause. Une partie des isolés, des cohabitants et des adultes sans enfants résultent de cette nouvelle vague de réflexions. En témoignent les ouvrages de Ongfray sur l'hédonisme postmoderne, les ouvrages faisant l'éloge de la liberté et de l'émancipation face aux « liens » et à « l'ancrage »<sup>6</sup>.

Les isolés constituent une catégorie hétéroclite comportant les isolés "par choix", aisés et minoritaires et les isolés "contraints" et marginaux. L'affranchissement est le privilège de certains.

---

<sup>6</sup> Par exemple, l'œuvre de Salman Rushdie et en particulier son dernier ouvrage *The ground beneath her feet* qui a servi au film de Wim Wenders *One Million Dollar Hotel*.

## 5.5 ETRANGERS ET PERSONNES FAIBLEMENT QUALIFIEES

La discrimination à l'égard des personnes issues de vagues d'immigration plus ou moins récente ne fait pas de doute. Elle se révèle, entre autres, par les taux de pauvreté :

**Tableau VI 3 - Revenu standardisé, taux de pauvreté et indice d'inégalité des ménages en Région Wallonne en 1995 selon la nationalité du chef de ménage**

Nationalité du chef de ménage	Part dans le total de la population	Revenu standardisé	Taux de pauvreté (seuil 50%)	Indice d'inégalité de Gini.
Belgique	91,8%	35.165 FB	4,2%	24,0%
CEE	6,9%	27.475 FB	10,2%	21,8%
Reste du monde	1,4%	20.607 FB	26,4%	21,1%

Source : CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 10.

« Le taux de pauvreté d'un immigré de l'Union Européenne est 2,5 fois plus élevé que pour un Belge, sans parler d'un immigré hors Union Européenne dont le taux de pauvreté est plus de 6 fois supérieur. L'inégalité moindre dans la distribution des revenus n'est pas de nature à rassurer : leurs revenus sont concentrés dans le bas de la distribution. » (CREPP ; 1999 : 10).

Dans la même année les étrangers hors Union Européenne sont surreprésentés dans les maisons d'accueil en Belgique : « Of the 1995 residents 83% had the Belgian nationality, 5% came out of an EU country and 12% came from elsewhere. » (De Decker & Serrien ; 1996 : 26). Pour comparaison : le 1<sup>er</sup> janvier 1994 la Belgique compte 90,9% de Belges, 5,4% de personnes ayant une nationalité de l'Union Européenne et 3,7% de personnes ayant une autre nationalité (INS, 1994).

Dans les villes les problèmes de discrimination se font plus ressentir : « Les mouvements internes de population ont également une incidence importante sur le phénomène des sans-abri. La tradition veut que les grandes villes aient toujours constitué un pôle d'attraction tant pour les émigrants que pour les immigrants. Le désir d'un travail et d'un niveau de vie meilleur pousse les hommes vers de plus grandes agglomérations. Leurs attentes inassouvies transforment souvent cette quête en une vie de sans-abri. Une tendance croissante des migrations internes et de l'immigration a pour conséquence que les services locaux travaillent avec une population qui, jusqu'à un tiers parfois, n'est pas d'origine locale. » (Daly ; 1993 : 9-10).

**Tableau VI 4 - Revenu standardisé, taux de pauvreté et indice d'inégalité des ménages en Région Wallonne en 1995 selon le diplôme du chef de ménage**

Diplôme du chef de ménage	Part dans le total de la population	Revenu standardisé	Taux de pauvreté (seuil 50%)	Indice d'inégalité Gini
Primaire	22,1%	25.977 FB	11,4%	22,9%
Secondaire inf.	24,3%	29.793 FB	6,5%	21,1%
Secondaire sup.	25,6%	33.630 FB	4,1%	22,4%
Supérieur non uni.	18,4%	40.119 FB	0,0%	18,4%
Universitaire	9,6%	50.165 FB	2,5%	25,8%

CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 8.

Le niveau d'éducation du chef de ménage protège celui-ci : plus il est élevé moins le ménage court le risque de pauvreté. Au niveau d'éducation supérieur, le décalage entre les universitaires et les non universitaires est révélateur du marché de l'emploi : « Les statistiques du chômage montrent que les universitaires commencent à subir les effets de la crise économique et éprouvent plus de difficultés qu'avant à trouver du travail. » ( CREPP ;

1999 :8). L'enseignement supérieur non universitaire est plus axé sur les besoins du marché du travail que l'enseignement universitaire où la plupart des formations dispensées sont académiques. Les universitaires sont un groupe hétérogène faisant preuve d'atouts professionnels, de stratégies d'emploi et d'ambitions divergentes : il n'est pas étonnant de constater que les inégalités au sein des universitaires sont les plus élevées (25,8%).

L'éducation de masse a vraisemblablement dévalué le diplôme universitaire<sup>7</sup> mais il ne faut pas exagérer le propos : le diplôme universitaire évite souvent les situations de précarité et la proportion de ménages « universitaires » dans la population wallonne est relativement faible (9,6%). En ce qui concerne les sans-abri accueillis dans les infrastructures (semi)publiques : « *Broadly speaking, one can state the educational level is ameliorating. Between 1989 and 1995 the number of clients with only primary education is decreasing (-10%). Even the number of clients with only a lower secondary degree decreases (-2,8%). Nevertheless the number of people in special education or working as apprentice is increasing. So more than 6 on 10 homeless people still have a low educational level.* » (De Decker & Serrien ; 1996 : 27).

L'éducation de masse précarise principalement les personnes ayant un niveau d'instruction faible : la dévaluation est surtout celle du diplôme primaire ou du secondaire inférieur ! « *Il y a les détenteurs d'un diplôme primaire. Même s'ils tendent à être moins nombreux aux fils des années (22% contre 26%) leur situation a fortement empiré. Leur taux de pauvreté augmente de 3%* » (CREPP ; 1999 : 22)

## 5.6 IMPACT DU STATUT PROFESSIONNEL

En 1989 Verscheure écrit à propos des inégalités de revenus : « *Alors que la dissimulation des revenus du travail présente une relative importance dans toutes les catégories de revenus, celle des revenus mobiliers atteint une dimension particulière dans le décile le plus élevé. Il semble donc bien que les progrès importants des revenus de la propriété, surtout depuis 1978, aient profité principalement au dernier décile. Inversement les ménages à bas revenus, disposant soit de revenus réduits provenant du travail, soit de revenus de remplacement, sont devenus plus nombreux.* » (Verscheure ; 1989 : 139). De même, l'analyse de la distribution des revenus en Belgique de 1970 à 1994 mène Renard (1994) à dénoncer la « dualisation de la société belge » : d'une part une dualisation entre les revenus du travail et ceux du capital et d'autre part une dualisation au sein même des ménages vivant des revenus du travail. Pendant les années '70 la politique de soutien du pouvoir d'achat des ménages amène une croissance réelle des salaires et des revenus de protection sociale. En 1980 la tendance s'inverse : la redistribution du revenu national en faveur du capital, accentue l'inégalité sociale. La deuxième forme de dualisation tient à l'interaction entre revenu et composition du ménage (voir plus bas monorevenu) et à la distribution des revenus du travail entre actifs et inactifs. « *La politique d'austérité des années '80 atteint plus fortement les chômeurs que les actifs occupés.* » (Renard ; 1994 :85). A cela s'ajoutent les mesures d'exclusion du chômage, les mesures de revenus non-individualisés et celles d'augmentation des stages d'attente des années '90.

Le portrait social de la Wallonie publié en 1999 appuie l'analyse de Renard :

---

<sup>7</sup> Boudon, *L'inégalité des chances*, Editions Pluriel, Paris, 1974

**Tableau VI 5 - Revenu standardisé, taux de pauvreté et indice d'inégalité des ménages en Région Wallonne en 1995 selon le type de ménage (couple – isolé) et selon l'activité du chef de ménage et du conjoint**

Type de ménage en activité	Part dans le total de la population	Revenu standardisé	Taux de pauvreté	Indice d'Inégalité de Gini
<b>Isolés</b>	<b>36,0%</b>	<b>33.020 FB</b>	<b>5,5%</b>	<b>29,8%</b>
Travailleur	12,2%	43.395 FB	2,8%	31,0%
Inactif	23,8%	31.144 FB	7,1%	26,6%
<b>Couples</b>	<b>64,0%</b>	<b>33.956 FB</b>	<b>5,0%</b>	<b>23,0%</b>
2 travailleurs	24,0%	39.327 FB	1,0%	18,4%
1 trav. et 1 inactif	19,3%	31.135 FB	3,1%	21,9%
2 inactifs	20,8%	28.588 FB	14,1%	22,4%

Source : CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 8.

Le taux de pauvreté est proportionnel au nombre d'inactifs dans le ménage. Les isolés, en particulier les isolés actifs, connaissent un coefficient de Gini élevé (voir 6.5.4). Notons que, selon les taux de pauvreté, l'isolé actif (2,8%) court moins de risque de précarité qu'un couple où une personne est active (3,1%), le mariage peut donc constituer un fardeau ou un facteur de risque (voir 6.5.2)...

**Tableau VI 6 - Revenu standardisé, taux de pauvreté et indice d'inégalité des ménages en Région Wallonne en 1995 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage**

Catégorie socio-professionnel	Part dans le total de la population	Revenu standardisé	Taux de pauvreté (seuil 50%)	Indice d'inégalité de Gini
<b>Inactif ou sans emploi</b>	<b>47,2%</b>	<b>29.922 FB</b>	<b>10,4%</b>	<b>26,7%</b>
(pré)Pensionné	32,7%	34.524 FB	3,1%	23,5%
Invalide/handicap.	3,3%	23.637 FB	24,3%	23,1%
Chômeur	7,4%	20.826 FB	22,2%	20,8%
Autre inactivité	3,8%	26.599 FB	18,9%	30,5%
<b>Avec emploi</b>	<b>52,8%</b>	<b>36.821 FB</b>	<b>2,1%</b>	<b>22,5%</b>
<b>Indépendant</b>	<b>10,1%</b>	<b>38.123 FB</b>	<b>8,1%</b>	<b>28,3%</b>
Petit indépendant	6,4%	31.010 FB	11,6%	26,3%
Autre indépendant	3,7%	48.658 FB	2,8%	25,5%
<b>Salarié</b>	<b>42,8%</b>	<b>36.489 FB</b>	<b>0,7%</b>	<b>21,3%</b>
Ouvrier non qual.	2,9%	24.968 FB	4,2%	18,6%
Ouvrier qualifié	11,6%	29.648 FB	1,6%	17,8%
Employé	19,1%	37.337 FB	0,0%	17,3%
Cadre	9,2%	45.951 FB	0,0%	23,3%

CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 9.

Les personnes « bénéficiant » de revenus de remplacement ou d'allocation (chômeurs, invalides/handicapés, autres) connaissent les taux de pauvreté les plus élevés. L'activité professionnelle la plus touchée par la pauvreté est celle du petit indépendant. Les catégories socio-professionnelles les plus à l'abri de la pauvreté sont les cadres et les autres

indépendants. En modulant les seuils de pauvreté le CREPP révèle « *les ménages fragilisés, en instance de rupture avec la société des « non-pauvres».* » (CREPP ; 1999 :13). Il s'agit du petit indépendant, de l'ouvrier qualifié et de l'employé. « *Les employés commencent à montrer quelques signes de pauvreté, sans réel rapport toutefois avec la situation connue par d'autres groupes de la population.* » (ibidem).

**Tableau VI 7 - La pauvreté vie pour les catégories socio-professionnelles les plus touchées par les faibles revenus en Région Wallonne en 1995 selon l'appréciation subjective et selon le style de vie (deux indices)**

Catégorie socio-professionnelle	Appréciation subjective	Style de vie
Invalide/handicapé	74,6%	80,2%
Chômeur	80,9%	84,1%
Autre activité	41,5%	64,1%
Petit Indépendant	37,1%	20,4%
Ouvrier non qualifié	64,4%	67,6%

CREPP – Delhousse & Perelman & Pestiau (1999), *Portrait social de la Wallonie Une mise à jour*, p. 16.

Les ouvriers non qualifiés, les chômeurs, les invalides et les handicapés vivent la précarité et l'expriment. Le petit indépendant vit en relative aisance (biens utilitaires, vacances etc) et se qualifie peu comme pauvre. Les personnes concernées par une « autre activité » vit dans une précarité matérielle importante. Les deux dernières catégories citées sont également les plus hétérogènes : l'auto-appréciation est inéluctablement liée aux a priori sociaux véhiculés par le statut professionnel occupé.

Le profil des sans-abri observé au début et à la fin des années '90, respectivement en Belgique et en Wallonie, confirme la précarité induite par le chômage, le statut et la qualification professionnelle :

« *Alors que plus de trois quarts des sans-abri sont issus de la classe ouvrière, 35% avaient un emploi qualifié à un certain moment, 25% un emploi partiellement qualifié et 5% avaient été des employés salariés. Il faudrait ajouter qu'un pourcentage important de ceux qui ont travaillé relevaient de l'économie parallèle ou souterraine.* » (Daly ; 1993 : 11)

A propos des « bénéficiaires » du "logement protecteur" ("beschut wonen"), dispositif flamand qui vise à réinsérer les personnes grâce à un accompagnement social soutenu :

« *The following picture emerges according to the earnings :*

- 22% live on a subsistence income (minimum wage),
- 20% have unemployment benefit,
- 16% have a wage,
- 15% are living on health insurance money,
- 16% are handicapped and are getting an allowance for that
- 11% have a pension. » (De Decker & Hardouin-Steyaert ; 1999 :29)

CREPP évalue l'évolution de la précarité d'un portrait social à l'autre : « *Les chômeurs, les invalides/handicapés et les pensionnés (...) dépendent fortement de la protection sociale. Les mesures alternatives de pauvreté, surtout l'indice subjectif, nous montrent que leurs conditions se sont détériorées, leur taux a augmenté de 10% à 40% en trois ans selon la population et l'indice concernés. L'indice subjectif de pauvreté est passé de 27,6% à 32,8% reflétant à la fois le pessimisme des individus interrogés et leur inaptitude à joindre les deux bouts avec le revenu dont ils disposent. (...) Nous pouvons constater que les groupes à risque n'ont pas disparu ; leur situation a même empiré et l'écart observé il y a trois ans entre classes défavorisées et les mieux lotis ne cesse de s'accroître.* » (CREPP ; 1999 :22)

## 5.7 CONCLUSION : LES MENAGES “ MONOREVENU ” OU L'IMPACT DU DOUBLE SALAIRE

Afin d'esquisser un portrait des pauvres – riches en Wallonie nous avons modulé l'économique aux situations démographiques dans lesquelles celui-ci se déploie, à l'image de la démarche de Renard (1994) : « *Cette hypothèse qui, pour expliquer la pauvreté, place à l'avant-plan la « crise du couple », la « crise démographique des revenus et niveaux de vie » n'enlève évidemment rien au rôle de la « crise économique des revenus » et au chômage ; elle subordonne leur effet de paupérisation et d'exclusion du logement au type de ménage, en l'occurrence les ménages d'une personne seule ou plus généralement, les ménages à revenu unique. (...) Le risque de pauvreté dans les ménages à deux revenus est limité par la diversification des revenus.* » (Renard ; 1994 : 8). La dualisation des revenus (voir supra) paupérise inévitablement mais elle peut être tempérée par la solidarité familiale (voir supra).

La précarité des ménages « monorevenu » sur le marché du logement est attestée par Avramov, par Renard et par Dehaes (cité par Vranken lui-même cité par Renard). « *One income households, whether they are single person households, one-parent families or one-income large families, are exposed more than others to hardship because of high housing costs. They are at risk of becoming so in debt that any single traumatic event such as illness, family breakdown or death of a relative, may push them over the borderline separating poverty from homelessness.* » (Avramov ; 1996 : 50). « *La perte d'emploi combinée à la séparation du couple ou au divorce est la cause la plus importante de la pauvreté.* » (Dehaes cité par Vranken in Renard ; 1994 :93). Que Dehaes et puis Vranken s'alignent à cette construction causale n'est pas sans importance : tous deux sont des auteurs réputés pour l'étude de la pauvreté (Noël & Dawance & Degraef & Rodriguez 2000). « *Chacun de ces facteurs, l'isolement et le chômage, est suffisant, surtout si son action est prolongée et s'il atteint des personnes à revenus modestes, pour rendre plus que probable l'exclusion du logement. La conjonction des deux facteurs la rend inéluctable.* » (Renard; 1994: 107). Les ménages « monorevenu » sont soit fragilisés soit pauvres. L'exception de quelques isolés aisés (voir supra) ne sert qu'à démontrer que l'émancipation des liens familiaux est le privilège de certains.

L'essor de l'immobilier de luxe à New York, Tokyo et Londres (Sassen : 1990 : 365-366), d'autant plus pernicieux qu'il supprime l'offre de logements bon marché au centre-ville, n'est pas uniquement lié à l'internationalisation et à la concentration des finances et des services de pointe dans les trois métropoles. Il résulte de l'émergence d'une nouvelle élite urbaine, de l'augmentation de ménages à hauts revenus et de l'apparition de ménages aisés à double salaire, conditions que nous connaissons également. « *La compétition et les prix élevés ont modifié les termes définissant la rentabilité de l'activité et renchéri les coûts à tous les niveaux. Avec l'accroissement du nombre des employés et des ménages à hauts revenus, ces mêmes ménages ont dû consacrer à leur logement une plus forte partie de leurs revenus ; le nombre des ménages à double salaire a augmenté en conséquence, modifiant du même coup l'équilibre économique de l'ensemble. (...) La concentration des revenus des ménages est de plus en plus marquée.* » (Sassen; 1990: 365-366).

La question n'est plus de savoir pourquoi il y a des ménages à un revenu et comment il faut "aider" ceux-ci mais de savoir pourquoi un revenu ne suffit plus à se loger. L'entrée de ménages à hauts revenus et de ménages à deux revenus sur le marché du logement renchérit inévitablement l'offre.

L'institution du « salaire familial » s'érode à l'avantage du ménage à double salaire :

« *L'institutionnalisation du salaire familial a été étroitement liée à l'essor des puissants syndicats industriels, avec la domination d'une "aristocratie ouvrière" masculine. La notion même de salaire familial est - ou plutôt était - l'institutionnalisation du prin-*

*cipe selon lequel un salaire masculin devait être assez élevé pour faire vivre une famille. Il contribuait donc à établir la structure sexuée du travail qui caractérise les économies industrialisées [Hartmann, 1981]. « La perpétuation du système du salaire familial a dépendu de deux choses : un fait et une pétition de principe. Le fait est que les hommes en moyenne gagnent plus que les femmes. La pétition de principe est que les hommes utilisaient leurs salaires plus élevés pour faire vivre les femmes, donc que la plupart des femmes sont, au moins partiellement, entretenues par leur mari. » [Ehrenreich, 1984, p. 8]. Le glissement de l'économie vers la prépondérance du secteur des services contient en puissance ce qui est probablement une érosion implicite des bases institutionnelles du salaire familial. La croissance du travail à temps partiel, l'augmentation du nombre des ménages monoparentaux dirigés par une femme, le déclin des syndicats à base industrielle et le déplacement à grande échelle des employés masculins, toutes ces conditions ont contribué à grignoter progressivement l'institution du salaire familial, si limité que fût son application, notamment aux Etats-Unis, et à ruiner l'idée qui lui sert de base. » (Sassen ; 1990 : 395)*

Sassen lie le salaire familial aux rapports de forces dans le marché du travail et à la restructuration de celui-ci. Il ne faut pas oublier les luttes d'émancipation de la femme : les rapports de force homme-femme dans la sphère domestique n'est ni indépendante ni déterminée uniquement par les rapports de force sur le marché du travail. D'ailleurs Sassen s'interroge : « *La question importante est, à présent, de savoir si les conditions actuelles - sorte de désarroi ou de désordre, comparé à l'idéal que supposait le salaire familial - représentent une transition vers une organisation du travail moins sexiste, ou si elles représentent simplement un pas supplémentaire vers la constitution d'une masse de main d'oeuvre bon marché et sans défenses.* » (ibidem : 395)

« *The « factor of temporaryness » becomes important. In general a more or less definitive housing solution went together with the formation of a family, being a couple with children.* » (De Decker ; 1997 : 10).

Nous pensons que le marché du logement fonctionne encore sur le modèle « classique » présenté par De Decker mais qu'il a intégré le double salaire. *Le marché du logement est axé sur le double revenu, la sécurité d'emploi et la stabilité.*

La financiarisation des investissements – placement de l'épargne dans des investissements mobiliers aux dépense d'investissements immobiliers - entre autre dans le marché du logement est partiellement responsable de l'augmentation drastique des loyers pendant les années '80 (voir note politique du GUIDE en annexe). « *The economically weak long-term unemployed people and youngsters with no access to paid labour find themselves competing for housing in the housing market which is tailored for conditions of economic growth, increasing job opportunities and job security.* » (Avramov ; 1995 : 12-13). La problématique des logements sociaux est une preuve probante de l'inadaptation du marché du logement aux nouvelles conditions de travail : le logement social ne semble pas destiné à résorber la précarité actuelle mais à stabiliser des ménages à salaires modestes et stables.

Le décalage entre le marché du logement d'une part, le marché de l'emploi et les politiques financières/fiscales d'autre part a deux conséquences :

- La précarisation des ménages « monorevenus ».
- La précarisation des ménages à deux revenus *instables* : « *On remarque toutefois un fait observé depuis de nombreuses années aux Etats-Unis et connu depuis peu en Europe : posséder un travail, et même deux dans le cas de certains couples, ne suffit plus à échapper à la pauvreté. Même si les taux sont faibles, il s'agit d'une tendance touchant peu à peu les autres pays industrialisés.* » (CREPP : 1999 : 7).

Le marché du logement est autorégulateur pour les franges les plus solvables de la population (qu'ils soient des couples ou des isolés aisés) et il marginalise la majorité des ménages insérés dans un marché de l'emploi de plus en plus précarisant. Le secteur public

doit adapter ses dispositifs à ce nouvel état de fait, tout en combattant celui-ci, et imposer au secteur privé une intervention bénéfique dans le marché « résiduaire », par exemple en imposant des « charges » d'urbanisme, par exemple en réduisant les disproportions de taxation de l'immobilier et du mobilier...

## 6. LES DEPENSES DES MENAGES WALLONS ET LE SURENDETTEMENT.

Deux publications récentes de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE) nous servent de fil rouge : *Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne* (1999a) – rapport d'évaluation de la médiation des dettes - et *Endettement et logement familial* (1999b) – compte rendu du colloque organisé par l'OCE le 20 novembre 1998 à Liège. L'enquête sur les budgets des ménages de 1997-1998, publiée en 1999 par l'INS est la source première pour l'évaluation du taux d'effort résidentiel. A l'appui nous utilisons les analyses de Verscheure (1989), de Renard (1994) et de Stratec (1997).

### 6.1 PROFIL STATISTIQUE DU MENAGE OU DE LA PERSONNE SURENDETTES <sup>8</sup>

Les instances de médiation de dettes en Wallonie accueillent des personnes dont le profil est semblable à celui esquissé dans 6.5 "Ménages précarisés en Wallonie" <sup>9</sup>. Quelques remarques s'imposent néanmoins. Le surendettement est présent dans toutes les catégories d'âge, en particulier dans les âges « actifs ». Si la sousreprésentation des jeunes n'est pas étonnante, celle des plus vieux l'est moins (les retraités sont des consommateurs non négligeables).

**Tableau VI 8 - Les personnes surendettées et les personnes dans la population totale en Région Wallonne en 1999 selon l'âge**

Classes d'âge	(Sur)endettement	Population wallonne
Moins de 25 ans	4,2%	31,0%
25 à 34 ans	29,4%	14,1%
35 à 44 ans	29,9%	15,1%
45 à 54 ans	25,5%	13,6%
55 ans et plus	11%	26,2%

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (1999a), *Prévention et traitement du surendettement*, Charleroi, p. 58 / INS, *Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999*.

<sup>8</sup> Parmi les 147 centres de médiation de dettes agréés en Région Wallonne (125 CPAS et 22 asbl), 52 ont renvoyé des questionnaires et ont participé à l'élaboration de la base de données qui sert l'esquisse du profil du surendetté. Au total 750 questionnaires ont été complétés par 52 centres entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 1999. Il s'agit de 750 dossiers en cours. Tous les endettés de la Région Wallonne ne sont donc pas représentés dans l'analyse mais ceux qui y sont repris sont dans une situation de surendettement avancée : « Lorsque les personnes se présentent dans un Centre de médiation des dettes, elles sont déjà confrontées à une série de difficultés. 53,2% des ménages présentent des retards de remboursement et 33,9% ont déjà reçu une lettre recommandée de rappel. 29,6% des ménages font l'objet d'une mise en demeure et 25,9% ont été sommés de payer par exploit de huissier. 13,9% subissent une saisie sur salaire et 9,2% une saisie immobilière. 7,6% des ménages doivent faire face à des coupures de gaz/électricité, téléphone. » (OCE ; 1999a : 55-56).

<sup>9</sup>Le profil des « clients » de la médiation de dettes en Région Wallonne est donné dans *Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne* (OCE 1999) pp. 57-63. Y sont traités : la nationalité, l'âge, la scolarité, l'état civil, la situation socio-professionnelle, le type de ménage, la taille du ménage, le nombre d'enfants à charge, le statut d'occupation du logement, les charges du logement, le montant du revenu, le type de revenu (source et stabilité).

Le profil scolaire des personnes surendettées est prévisible. Un tiers (29,3%) n'a pas de diplôme ou n'a suivi que le cursus primaire. En y ajoutant les personnes ayant un diplôme de l'inférieur technique ou professionnel la part s'élève à la moitié (52,2%). Les universitaires sont peu présents (1,8%), fait d'autant plus significatif que la part des endettés ayant un diplôme supérieur non universitaire est de 5,3%. Si la pauvreté (taux) atteint relativement moins les non universitaires, ceux-ci sont plus touchés par le surendettement. Il s'agit vraisemblablement d'un profil de consommation et d'une structure de dépenses différents.

L'analyse des types de ménages surendettés fait écho au portrait social de la Wallonie esquissé plus haut. 25% des ménages sont des isolés (sousreprésentation par rapport aux proportions dans la population wallonne), 20% sont des familles monoparentales. Dans la moitié qui reste les couples ou cohabitants avec enfants sont plus présents que ceux sans enfants – la charge des enfants peut être un facteur de précarité (voir 6.5).

**Tableau VI 9 - Les ménages surendettés et les ménages dans la population totale en Région Wallonne en 1999 selon la taille du ménage**

Taille du ménage	Ménages surendettés	Ménages wallons
1 personne	23,7%	30,8%
2 personnes	26,4%	29,9%
3 personnes	18,1%	17,6%
4 personnes	16,5%	13,8%
5 personnes	9,4%	5,6%
6 personnes	4,8%	1,7%
7 personnes	0,9%	0,4%
8 personnes	0,3%	0,2%

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (1999a), *Prévention et traitement du surendettement*, Charleroi, p. 62 / INS, *Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999*

Le surendettement touche particulièrement les grands ménages : les ménages de quatre personnes et plus sont surreprésentés dans la première colonne. Nous verrons néanmoins que les familles nombreuses sont de plus en plus présentes dans les franges de revenus les plus aisés (voir 6.6.3).

Plus de la moitié des personnes endettées n'ont ni emploi (51%) ni revenu professionnel (58%). Plus de deux tiers des ménages (71,2%) bénéficient de revenus de remplacement, principalement des allocations de chômage et des indemnités assurance maladie-invalidité. 10,4% des personnes surendettées estiment que leurs ressources sont plutôt instables et/ou fluctuantes.

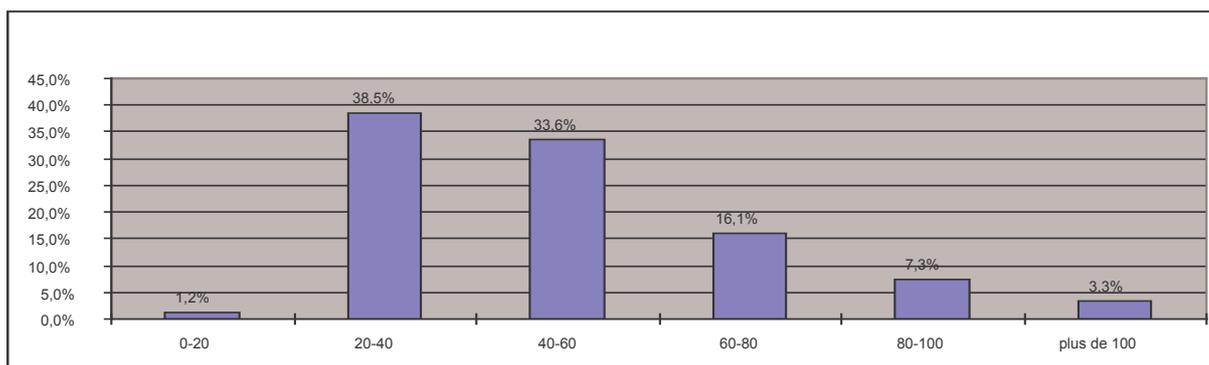
**Figure VI 11 - La part des ménages surendettés dans la population totale en Région Wallonne en 1999 selon les catégories de revenus mensuels nets ( x 1000 FB)**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (1999a), *Prévention et traitement du surendettement*, Charleroi, p. 65.

Les ménages ayant des problèmes de *surendettement* sont relativement modestes : plus d'un tiers ont moins de 40.000 FB par mois et plus de deux tiers ont moins de 60.000 FB par mois. L'*endettement* n'est pas pour autant concentré dans les couches des revenus les plus faibles: la consommation à crédit est évidemment fonction de la capacité d'emprunt.

**Figure VI 12 - Part des ménages surendettés dans la population totale en Région Wallonne en janvier 1998 selon les revenus mensuels nets (x 1000 BEF)**



Source : Observatoire du Cr dit et de l'Endettement (1999a), *Pr vention et traitement du surendettement*, Charleroi, p. 31.

Il semblerait que le lien entre le montant des revenus du m nage et les probl mes de surendettement ne soit pas d'actualit  dans les logements sociaux. Marie-Anne Baudalet (Direction des Affaires Sociales de la SRWL) t moigne : « *Les soci t s immobili res de service public ne consid rent pas qu'il y ait un rapport direct entre le type/montant des revenus et le surendettement.* » (OCE ; 1999b : 61) ou encore « *Les surendett s ne sont pas n cessairement les plus pauvres.* » (ibidem). Si le constat pos e par Baudalet repose sur une distinction entre les m nages ayant des revenus mensuels nets de moins de 20.000 BEF (les plus que pauvres) et les autres, la situation dans le parc social peut  tre semblable   celle v cue dans le parc du logement g n ral (voir tableau x). Sinon il faut conclure que le surendettement conna t des liens diff renci s aux montants des revenus selon qu'il a lieu dans le parc social ou dans le parc priv : un rapport diff rent aux d penses et   l'endettement r sidentiel?

## 6.2 LOGEMENT ET SURENDETTEMENT

Le surendettement et le poids budgétaire du logement peuvent être reliés de deux façons : le surendettement pose des problèmes d'accès à un logement décent (expulsions, sans-abri, domiciliation dans des taudis, campings etc.) ou la charge des frais résidentiels peuvent mener à un surendettement. Plusieurs auteurs établissent ainsi des causalités entre logement et surendettement, quitte à passer par la précarité de l'emploi, la facilité du crédit, la législation etc. L'approche causale rassure (impression de comprendre) mais simplifie trop (système de liens quasi mécaniques). Nous lui préférons une collecte de bribes d'informations guidées par les questions suivantes : quel est le rapport du ménage surendetté à son logement ? quelle est la charge des frais résidentiels et pour qui ?

Le surendettement peut mener à des problèmes aigus d'accès au logement. « *Un endettement provoqué par d'autres causes [que celle du coût du logement] va contraindre des locataires à vivre dans des logements insalubres. (...) L'endettement est encore la cause habituelle du phénomène grandissant des expulsions* » (Paul Trigalet – Solidarités Nouvelles – dans OCE ; 1999b : 65) ; « *On sait que la situation de bon nombre de personnes sans-abri est la conséquence de ce surendettement, celui-ci entraînant également l'installation de l'endetté et de sa famille dans des conditions précaires de logement.* » (Didier Gilson – CPAS de Charleroi – dans idem: 101). La plupart des ménages surendettés se logent dans le marché résidentiel marginal, « *D'autres endettés se fabriquent une solution logement alternative. Ils achètent ou louent une caravane ou un chalet dans un camping ou un domaine. Certains y sont condamnés, d'autres choisissent cette solution car elle leur semble plus adaptée aux revenus dont ils disposent. A noter qu'un certain nombre opte pour cette solution pour une durée limitée, le temps de faire face à leur endettement avant de retrouver un habitat plus traditionnel et plus confortable.* » (Trigalet dans idem : 64-65).

Le logement est privilégié par les ménages surendettés : ceux-ci tentent de le mettre à l'abri de leurs problèmes financiers. Moins d'un quart des dossiers de surendettement traités en 1997-1998 par les centres de médiation en Région Wallonne fait référence au crédit hypothécaire (21%) ou au loyer (22%) (OCE ; 1999a : 69). Selon Danièle Bovy (juriste, Inforfamille à Liège), les familles endettées protègent leur logement parce qu'elles préservent ainsi un minimum de sécurité, de confort et de dignité et parce qu'elles ignorent que la saisie immobilière peut être effectuée par tout créancier : « *Cette réalité est largement méconnue et extrêmement difficile à faire admettre aux débiteurs. Ils sont généralement convaincus qu'un prêt hypothécaire régulièrement honoré rend leur maison intouchable.* » (OCE ; 1999b : 24). L'accès à la propriété peut être un fardeau financier précarisant le ménage.

Les dettes invoquées dans les dossiers traités par les centres de médiation ne sont pas uniquement liées au crédit à la consommation. « *Dans 85,7% des dossiers, l'endettement fait référence à d'autres types de dettes que le crédit.* » (OCE ; 1999a : 70). 65% des dossiers révèlent des dettes publiques (amendes pénales, impôts, taxes, cotisations sociales et TVA).

**Tableau VI 10 - Autres dettes que celles liées au crédit hypothécaire ou au crédit à la consommation dans les dossiers traités dans les centres de médiation agréés par la Région Wallonne en 1997-1998**

	Nb de dossiers	Fréquence	Montant maximum	Montant moyen
Dettes fiscales	448	70%	8.000.000	100.516
Taxes	307	48%	200.000	16.802
Soins de santé	290	45%	353.309	31.227
Impôts	287	45%	8.000.000	138.930
Autres dettes	257	40%	5.017.145	92.293
Gaz/électricité	230	36%	264.559	27.893
Téléphone	226	35%	1.429.744	26.332
Loyer	143	22%	317.940	62.348
Dettes privées	141	22%	1.230.487	99.649
Eau	120	19%	171.547	16.154
Amendes pénales	90	14%	292.995	43.659
Cotisations sociales	52	7%	438.375	93.572
TVA	47	6%	699.124	107.782
Alimentation	22	3%	760.000	99.213

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (1999a), *Prévention et traitement du surendettement*, Charleroi, p. 74-75.

Nicolas Revenu de l'Union Nationale des Associations Familiales en France invoque la diversité des dettes et la part des ménages endettés sans ressources professionnels afin de démontrer que l'endettement n'est pas (uniquement) le fruit d'une consommation excessive ou mal gérée : « *Le crédit n'est pas le seul facteur du surendettement. Les statistiques produites par la Banque de France montrent que : 40% des dossiers de surendettement concernent des familles sans ressources, 5% concernent des dettes pour lesquelles il n'y a aucun crédit (Trésor Public, loyer, charges de téléphone) et 30% des dossiers n'ont que des crédits pour origine des dettes.* » (OCE ; 1999b : 28-29). Bovy invoque la précarité de l'emploi : « *La principale cause du non respect d'un prêt hypothécaire qui mène à la vente est une baisse des revenus qui rend tout apurement impossible* » (idem : 25) Tant les médiateurs que les instances de prêt ont intégré le risque de la précarité de l'emploi dans leur démarche face aux familles nécessiteuses : les uns abandonnent tout espoir de médiation lorsqu'il s'agit d'une baisse *importante* des revenus tandis que les autres ne prêteront pas si les revenus ne sont pas *stables*.

« *Par contre, si l'arriéré est important ou si la cause du retard est une baisse des revenus, notre intervention ne trouvera plus sa place. Il nous restera à informer le débiteur quant à la procédure relativement lourde, souvent mal comprise, et le conseiller.* » (Bovy dans idem : 22)

« *Le prêteur s'attachera à examiner si le crédit demandé correspond bien à un besoin économique justifié. Ensuite, et c'est l'élément essentiel, il conviendra de s'assurer que l'emprunteur conserve une capacité de remboursement. La charge de l'emprunt devra garantir un minimum vital fait de revenus réguliers. Ce n'est pas tellement la hauteur du revenu mais sa fragilité qui est problématique. L'OCCH (Office Central du Crédit Hypothécaire) compte encore aujourd'hui parmi ses clients de nombreuses personnes qui en Wallonie ont pu accéder à la propriété sans connaître la moindre défaillance et ce malgré la « petitesse » relative de leurs revenus. Enfin il s'agira d'apprécier la capacité à mener un projet aussi important pendant une très longue durée. Le prêt hypothécaire s'apparente à une course de fond et le client doit avoir le mental de la mener à son terme. L'impulsif, les Perettes au pot au lait doivent être ramenés les pieds sur terre. Instabilité et prêt hypothécaire ne vont pas spécialement ensemble.* » (Philippe D'Haen - Office Central du Crédit Hypothécaire dans idem : 89)

Géry Vanderheyden – Cabinet du Ministre de l'Action sociale, du Logement et de la Santé de la Région Wallonne – conclut : « *Aujourd'hui, il n'est plus possible de sous-estimer le poids croissant des pauvretés induites par la précarité de l'emploi et la fragilisation des moyens d'existence. C'est bien désormais l'insuffisance des ressources ou la diminution soudaine de leurs montants et non plus leur utilisation aventureuse qui génère l'essentiel de l'endettement de nombreuses familles. La cause des difficultés n'est pas tant à rechercher dans l'endettement en tant que tel, mais plutôt dans la brusque disparition d'une partie des revenus. (...) 30% des ménages surendettés ont subi une forte diminution de revenus dans le courant des douze mois précédant leur situation d'endettement excessif.* » (idem : 117).

La charge du logement, trop élevée pour les ménages peu aisés, pousse-t-elle ceux-ci à s'endetter ? Cette hypothèse est défendue par Trigalet :

« *Permettez-moi de revenir quelque peu sur l'état des lieux : la part exagérée que prend le poste loyer ou plus généralement le coût d'habiter dans les budgets de ceux qui ne disposent que de faibles revenus. Alors qu'on convient habituellement que ce poste ne devrait pas dépasser 20% des revenus de ceux qui tirent le diable par la queue : les chômeurs, le minimexés, les handicapés, les petits pensionnés, on constate chaque jour que beaucoup d'entre eux consacrent 40, 50 voire 60% et parfois encore davantage de leurs ressources mensuelles pour se loger. C'est intolérable. Une fois logé, il faut encore faire face au « reste à vivre » comme disent les Français. Comment alors ne pas s'endetter pour faire face aux fins de mois difficiles? C'est le lot de beaucoup de locataires peu fortunés qui ont trouvé un logement dépendant d'un propriétaire privé. C'est aussi le cas de locataires de logements sociaux vivant dans de grands ensembles où le montant des charges locatives dépasse celui du loyer. C'est dire ici, le coût d'habiter qui provoque l'endettement.* » (idem : 64-65)

L'OCE pense également que les ménages à faibles revenus ont recours au crédit *pour combler le manque de ressources*. La vulnérabilité de ces ménages, le taux d'intérêt élevé, les pénalités excessives et la diffusion des crédits, de l'endettement et de la consommation dans la « société postindustrielle » (OCE ; 1999a : 35) rendent les problèmes de surendettement quasi inéluctables. « *Pour les ménages modestes, le découvert bancaire et l'utilisation de cartes de crédit dans le domaine de la grande distribution, phénomène nouveau, viennent combler un manque de ressources.* » (idem: 32). L'enquête du budget des ménages semble confirmer une telle hypothèse : le revenu des ménages les plus démunis ne suffisent pas à leurs dépenses et obligent à l'endettement.

**Tableau VI 11 - Consommation, revenu (en FB) et taux d'épargne en Belgique et en Région Wallonne en 1996-1997 selon le quartile**

	Royaume	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4
Revenu disponible	1.258.954	532.714	867.963	1.251.938	2.371.733
Consommation totale	1.011.017	550.677	837.977	1.118.113	1.535.995
Taux d'épargne	19.7%	-3.4%	4.4%	10.7%	35.2%
	<i>Région Wallonne</i>	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4
Revenu disponible	1.220.840	524.617	841.194	1.200.841	2.312.240
Consommation totale	995.474	528.045	810.098	1.072.236	1.568.399
Taux d'épargne	18.5%	-0.7%	3.7%	10.7%	32.2%

Source : Guio (1999), "Revenu et consommation selon l'enquête sur le budget des ménages", *Annuaire statistique de la Wallonie – Module économique*, p. 92.

« On voit que les taux d'épargne du premier quartile est négatif, ce qui peut s'expliquer par le fait que les moins nantis doivent faire face à un certain nombre de dépenses que l'on peut considérer comme vitales ou minimales, parfois supérieurs à leurs revenus. » (Guio ; 1999 : 92)

En matière de surendettement, l'OCE invoque (1) le dispositif de crédit et (2) le revenu insuffisant de nombreux ménages. Trigalet y ajoute (3) la charge du logement. Les ménages surendettés connaissent-ils des taux d'effort résidentiels élevés ?

**Figure VI 13 - Charge du logement – dépenses relatives à l'habitation rapportées au revenu mensuel net – chez les ménages surendettés en Région Wallonne en 1997-1998**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement, *Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne*, Charleroi, p. 63.

Plus du tiers des ménages locataires surendettés consacrent au moins 30% de leurs revenus au loyer. Nous verrons néanmoins qu'un tel taux d'effort est présent chez la majorité des ménages wallons (voir 6.6.3).

**Figure VI 14 - Statut d'occupation des ménages surendettés en Région Wallonne en 1999**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement, *Prévention et traitement du surendettement en Région Wallonne*, Charleroi, p. 63.

*Le ménage surendetté est principalement locataire du marché privé.* La surreprésentation du locataire social est vraisemblablement dû à son accès facilité aux dispositifs publics de médiation. Le faible nombre de propriétaires peut vraisemblablement être mis en relation aux revenus plus élevés et plus stables des propriétaires.

En Wallonie les propriétaires exercent un arbitrage des dépenses en faveur de leur logement : « *Il apparaît que les ménages propriétaires dépensent plus pour leur logement que les ménages locataires. Ceci n'est pas dû à l'attribution d'un loyer fictif car on verra plus loin que leur consommation d'espace et le niveau d'équipement de leur logement sont clairement plus élevés, par rapport aux ménages locataires (toutes choses étant égales par ailleurs : revenu, situation familiale). Le choix de l'accession à la propriété apparaît comme un choix à long terme ; c'est avant tout le choix d'un mode de vie.* » (STRATEC ; 1997 : 30) et « *Quel que soit leur niveau de revenu, les ménages investissent en grand nombre dans le logement dont ils veulent être propriétaires.* » (idem : 31)

Le surendettement est plus un problème du niveau du revenu, de la pauvreté que de la charge du loyer ou du crédit hypothécaire: les propriétaires dépensent proportionnellement plus pour leur logement mais connaissent moins de problèmes de surendettement; le taux d'effort chez les surendettés est proportionnel à celui chez les ménages wallons (voir plus bas). Il aurait été utile de connaître les dettes liées au remboursement de crédit hypothécaire dans les 750 dossiers analysés par l'OCE afin d'évaluer le risque de l'accès à la propriété par des ménages à revenus faibles ou instables et afin d'évaluer la condition résidentielle des propriétaires surendettés. *Nous concluons néanmoins que le revenu, la dualisation, la précarité de l'emploi jouent un rôle prépondérant dans le surendettement tout comme l'inadéquation du marché du logement – axé sur le double revenu, la sécurité d'emploi et la stabilité - aux évolutions économiques et démographiques (voir 6.5).*

### 6.3 TAUX D'EFFORT RESIDENTIELS

Verscheure (1989), Renard (1994) et Guio (1999) retracent les taux d'efforts résidentiels en Belgique et/ou en Wallonie à travers les trois dernières décennies. Entre 1973 et 1978, période pendant laquelle sont menées des politiques d'augmentation du pouvoir d'achat (Renard 1994), la charge budgétaire du logement diminue (Verscheure 1989) :

**Tableau VI 12 - Part du budget consacré au logement en Région Wallonne en 1973-1974, en 1978-1979 et en 1987-1988**

	1973-1974	1978-1979	1987-1988
Loyer et eau	15.75%	14.16%	15.77%
Chauffage et énergie	5.17%	6.25%	5.33%
<i>Logement (soustotal)</i>	<i>20.92%</i>	<i>20.41%</i>	<i>21.11%</i>
Mobilier, équipement, entretien	9.88%	9.00%	7.60%
<i>Habitation (total)</i>	<i>30.80%</i>	<i>29.41%</i>	<i>28.17%</i>

Source : Renard (1994), *Population, économie et logement Les sans-abri en Belgique*, Rapport National réalisé pour la FEANTSA, Bruxelles, p. 100.

« Au cours de la seconde période (78-88), les revenus diminuent et les loyers augmentent en valeur réelle. La charge du loyer revient à son niveau de début de période tandis que la baisse du prix du pétrole et les mesures d'économie d'énergie ramènent la charge de chauffage à son niveau de début de période. » (Renard ; 1994 :100). A propos des loyers, Verscheure constate également une quasi annulation réciproque des deux périodes : « L'allègement de la charge budgétaire du loyer dans les années 70, de l'ordre de 25% est fortement entamée mais pas annulée par l'augmentation, de 12%, dans les années 80 ». (Verscheure ; 1989 : 94) « La charge budgétaire du loyer est encore en 1993 inférieure de 7.6% à son niveau de 1974. » (idem : 96). Cependant les locataires sociaux se trouvent confrontés à une hausse importante des loyers pendant cette deuxième période : « Entre 1988 et 1993 (...) les loyers des logements sociaux augmentent plus fortement que ceux du marché privé. Ceci est dû aux contraintes d'équilibre financier imposées aux sociétés de logements déficitaires. » (ibidem)

"Les deux décennies voient donc se succéder des politiques et mouvements économiques strictement opposés. Aux deux facteurs favorables des années '80, la hausse des salaires réels et des revenus de remplacement et la baisse des loyers réels, succède la conjonction des deux facteurs inverses, baisse des revenus de travail et hausse des loyers (...) La protection des revenus et la lutte contre la pauvreté seront renvoyées de plus en plus vers les acteurs locaux et les pauvres eux-mêmes, à leur autonomie et à leur "prise en charge par eux-mêmes", et la concertation sociale sera renvoyée au niveau local de l'entreprise." (Renard; 1994 : 107).

Pendant les années '90, la charge budgétaire résidentielle augmente : « La part des dépenses de logement a assez fort augmenté, ce qui s'explique, d'une part par une hausse des loyers réels et d'autre part par l'augmentation des loyers imputés, surtout en 1996-1997. » (Guio ; 1999 : 88).

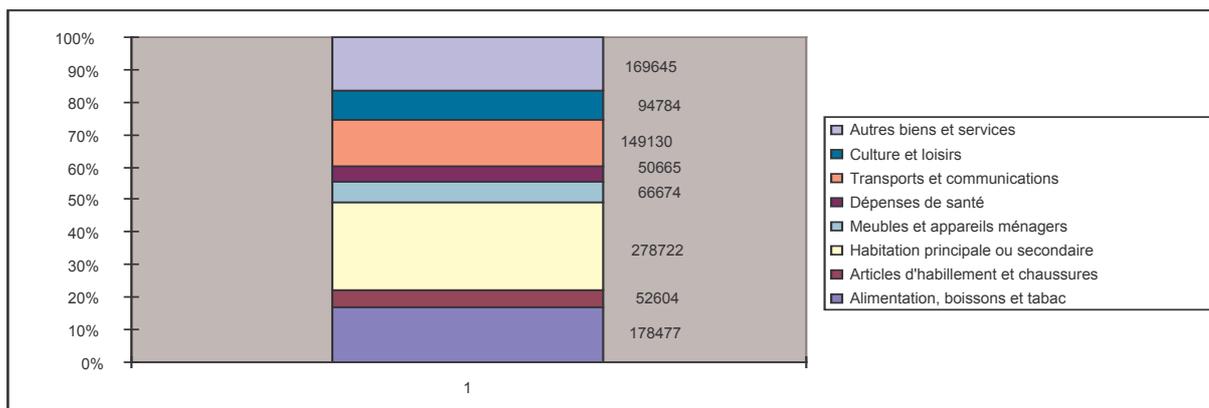
**Figure VI 15 - La charge budgétaire de l'habitation principale ou secondaire en Région Wallonne en 1978-79, en 1987-88, en 1995-96 et en 1996-97 en Région Wallonne**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : Guio (1999), "Revenu et consommation selon l'enquête sur le budget des ménages", *Annuaire statistique de la Wallonie – Module économique*, p. 88.

Sur base de l'enquête sur le budget des ménages 1997-1998 nous abordons la structure du budget d'un ménage "moyen" wallon, le taux d'effort résidentiel par décile et par type de ménage en Région Wallonne.

**Figure VI 16 - Structure du budget d'un ménage wallon "moyen" par an et en FB pendant la période 1997-1998**



Source : INS, *Enquête sur le budget des ménages 1997-1998* (1999).

Les dépenses résidentielles accaparent 27% de la consommation totale. En y ajoutant les dépenses en meubles, en appareils ménagers, en jardinage, en décoration, etc. on obtient 33% de la consommation totale. Le deuxième poste - l'alimentation, les boissons et le tabac - se situe loin derrière les dépenses résidentielles avec 17%.

Les dépenses résidentielles peuvent également être analysées selon les déciles de revenus :

**Figure VI 17 - Taux d'effort résidentiel – dépenses relatives à l'habitation principale ou secondaire rapportées aux revenus disponibles – des ménages en Région Wallonne en 1997-1998 selon les déciles de revenus**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : INS, *Enquête sur le budget des ménages 1997-1998* (1999), propre calcul.

La diminution du taux d'effort résidentiel selon l'augmentation des revenus est un fait connu et abondamment critiqué (à juste titre) : les logements bon marché manquent cruellement (voir 7.6). Les 20% tant revendiqués par le politique et par l'associatif sont dépassés par 90% des ménages wallons et le seuil critique des 30% est dépassé par la moitié des ménages : le logement est cher et pèse lourdement dans les finances quotidiennes. Le taux d'effort exceptionnellement faible du dernier décile est à la fois le fruit d'une faible dépense résidentielle - 384.000FB par an (propriétaire de fait, fin d'emprunt...) - que d'une *subite* augmentation des revenus (concentration des richesses). Les revenus disponibles passent de 1.660.343 FB (9ème décile) à 3.105.029 FB (10ème décile) ou encore les 10% les plus riches des ménages wallons ont un revenu deux fois plus élevé que le décile antérieur et neuf fois plus élevé que les 10% les plus pauvres de la Wallonie.

L'analyse de l'accès au logement selon les déciles de revenus amène Verscheure à supposer que les ménages les plus pauvres sont *contraints* à une lourde dépense résidentielle tandis que les classes moyennes *arbitrent* en faveur d'une dépense relativement élevée : "*Il va de soi que les ménages sont en mesure de louer dans une catégorie supérieure, mais au prix de réductions peu souhaitables, ni socialement ni économiquement, des dépenses de consommation courante ou d'achats de biens durables. Cet effort, fréquemment consenti au nom du statut social, paraît bien peu probable parmi les ménages à bas revenus. Il semble relativement peu recherché, à l'autre extrémité de l'échelle des ressources, par ceux dont on ne conteste pas la respectabilité sociale et dont les valeurs culturelles sont souvent contraires à ces concessions aux apparences. Vraisemblablement un tel arbitrage des dépenses se rencontre surtout dans les catégories de revenus moyens, surtout parmi des ménages issus de milieux économiquement faibles.*" (Verscheure; 1989: 247). Notre analyse des déciles ne nous permet pas de vérifier l'hypothèse de Verscheure. Néanmoins il est vrai que les classes moyennes ont un taux d'effort nettement plus élevé que les classes supérieures.

Renard (1994) s'est également intéressé aux déciles moyens, déciles qui ont le plus souffert de la conjonction entre l'augmentation des dépenses résidentielles et la diminution des salaires entre 1978 et 1988 :

**Figure VI 18 - Evolution (différence avec indice 100) du coefficient budgétaire du logement et du revenu disponible net en Belgique entre 1978-1979 (indice 100) et 1987-88 selon les déciles de revenu**

Erreur! Liaison incorrecte.

\*"Logement" : locataires et propriétaires, chauffage inclus.

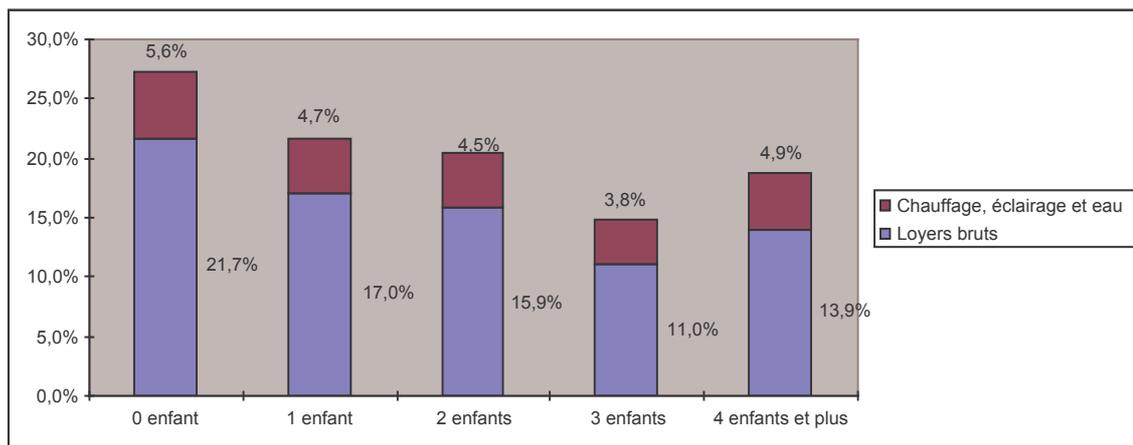
\*"Loyer" : locataires et propriétaires, sans chauffage.

Source : Renard (1994), *Population, économie et logement Les sans-abri en Belgique*, Rapport National pour la FEANTSA, p. 102.

Le coefficient budgétaire du loyer a plus augmenté que celui du logement : l'augmentation des coûts résidentiels semblerait plus due au loyer propre qu'aux charges. Les revenus nominaux augmentent mais le pouvoir d'achat diminue. Le dernier décile connaît une diminution des coûts du logement. Les déciles moyens sont frappés par l'augmentation la plus importante des coûts résidentiels et par la diminution la plus importante des revenus réels.

L'impact du nombre d'enfants sur le taux d'effort résidentiel peut être analysé grâce à l'enquête sur le budget des ménages :

**Figure VI 19 - Taux d'effort résidentiel - dépenses relatives à l'habitation principale ou secondaire rapportées aux revenus disponibles - des ménages en Région Wallonne en 1997-1998 selon le nombre d'enfants à charge**



Source : INS, *Enquête sur le budget des ménages 1997-1998* (1999), propre calcul.

Bien que la charge des enfants ne soit pas compensée par les allocations familiales (voir 6.5.2), bien que la pauvreté et les problèmes de surendettement augmentent avec la *taille* du ménage (pas nécessairement synonyme du nombre d'enfants), la charge des enfants occasionne des économies d'échelle et réduit le coefficient budgétaire résidentiel. *Si la charge des enfants peut être un élément d'appauvrissement, c'est dû aux autres dépenses* (voir 7.4.4, évaluation de la FLW).

La diminution du taux d'effort résidentiel selon le nombre d'enfants à charge est également due à la situation économique des familles avec enfants : "On voit également (...) que le montant d'allocations familiales est plus élevé dans les plus hauts quartiles, ce qui est le signe davantage de ménages avec (plus d') enfants parmi les plus aisés." (Guio; 1999: 90)

**Figure VI 20 - Le montant moyen des allocations familiales (en FB) par an perçu par les ménages en Région Wallonne en 1997-1998 selon les déciles de revenus**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : INS, *Enquête sur le budget des ménages 1997-1998* (1999).

La hausse continue des allocations familiales à travers les déciles confirme le constat de Guio concernant l'enquête précédente : les enfants à charges sont très présents dans les franges des revenus plus élevés. La pauvreté des grands ménages et l'insuffisance des allocations familiales constatées par le CREPP/FRB (voir pauvres en Wallonie) ne s'en trouvent pas nécessairement démenties. Il s'agit ici de moyennes: la présence de familles nombreuses dans les déciles les plus bas n'est dès lors pas exclue. Sur base des acquis de la sociologie de la famille nous émettons l'hypothèse suivante : aujourd'hui une progéniture nombreuse caractérise les deux extrémités de l'échelle des revenus. D'une part il s'agit d'une accumulation de problèmes qui rend la maîtrise de l'avenir et de la fécondité difficile et d'autre part il s'agit du privilège de pouvoir entretenir une famille nombreuse. L'enfant demande un investissement important, il devient un luxe...

Le rapport biannuel de la commission fédérale d'évaluation des avortions (septembre 2000) :  
 Dès 1996 le nombre d'avortions est en diminution en Belgique: 12.628 avortions sont rapportées en 1996, 12.266 en 1997, 11.999 en 1998. Mais 1999 connaît une augmentation de 6%, soit 12.734 avortions rapportées. Bien que l'amélioration du recensement et la diminution du "tourisme d'avortions" vers les Pays Bas peuvent être imputées, Dirk Puyt - directeur de la "CGSO-Trefpunt" - conclut : "Cette augmentation est un signe d'un mouvement inverse. Il y a du changement dans l'air...". Non seulement les avortions des adolescents (15 à 19 ans) sont en augmentation mais aussi celles des femmes mariées ou mères. En 1999 un tiers des avortions est le fait de femmes mariées et plus de la moitié des avortions est le fait de femmes ayant au moins un enfant. Selon Puyt : "Les femmes

procèdent à l'abortion pour différents motifs. Souvent elles agissent un fonction de l'idéal familial des parents ayant deux enfants. A la venue du troisième enfant elles se font avortées. ". Il est vraisemblable que des motifs financiers soient en jeu : en 1999 20,47% des avortions ont lieu à Bruxelles, suivis de 14,50% à Anvers et de 14,04% au Hainaut . Afin d'assurer un avenir aux enfants existants les femmes entravent la venue d'enfants supplémentaires... (De Morgen, 2 septembre 2000)

Le taux d'effort résidentiel varie selon le nombre d'actifs dans le ménage :

**Figure VI 21 - Taux d'effort résidentiel - dépenses relatives à l'habitation principale ou secondaire rapportées aux revenus disponibles - des ménages en Région Wallonne en 1997-1998 selon le nombre d'actifs dans le ménage (INS 1999, propres calculs)**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : INS, *Enquête sur le budget des ménages 1997-1998* (1999), propre calcul.

La précarité des ménages sans revenus professionnels liée à une pénurie de logements bon marché mènent à un taux d'effort résidentiel élevé. La différence entre les ménages à un revenu et ceux à deux (ou plus) revenus renvoie à l'érosion du "salaire familial", à l'impact du double revenu sur le marché du logement et à la désindividualisation des revenus (voir 6.5).

## 6.4 CONCLUSION : SURENDETTEMENT ET LOGEMENT

Le surendettement et le logement sont inévitablement liés : la dépense résidentielle est le poste budgétaire le plus important; le surendettement peut mener à des expulsions; les surendettés se logent sur le marché résiduel (57% des ménages surendettés wallons sont des locataires du secteur privé) ou s'inventent des solutions alternatives de logement; les surendettés protègent leur logement quitte à s'endetter plus dans d'autres domaines de consommation (l'accès à la propriété devient alors un fardeau financier).

*Mais le surendettement est avant tout un problème de pauvreté (insuffisance des revenus, taux d'épargne négatif) et de précarité d'emploi (importance de la stabilité des revenus, drame de la perte de revenus).* Pour preuve : les propriétaires dépensent proportionnellement plus pour leur logement que les locataires mais ont nettement moins de problèmes de surendettement; les ménages surendettés ont un taux d'effort résidentiel comparable à celui de la population globale.

Si le logement joue un rôle dans le surendettement c'est pour les ménages ayant les revenus les plus faibles (premier décile), comptant peu ou pas d'actifs et ayant peu ou pas d'enfants : ces ménages ont des taux d'effort allant de 42% à 27% en moyenne. Parmi les ménages surendettés 25% sont des isolés et 20% sont des familles monoparentales...

## 7. STABILITE ET PRECARITE D'EMPLOI EN WALLONIE

Les stratégies résidentielles des Wallons ne peuvent être appréhendées sans considérer la situation de ceux-ci sur le marché de l'emploi : une plus ou moins grande stabilité/précarité d'emploi permet d'envisager des stratégies à plus ou moins long terme et plus ou moins coûteux. Tant le niveau du revenu que la capacité de maîtrise de son avenir doivent être envisagés. Le chômage et l'octroi du minimum d'existence sont des indices importants mais ils ne sont pas les seuls : le nombre relatif de fonctionnaires, d'intérimaires et de travailleurs à temps partiel... sont également des statistiques utiles pour l'esquisse de la carte de la stabilité/précarité de l'emploi en Wallonie.

Les revenus de remplacement – allocations de chômage et minimex – sont analysés au niveau de la province et de l'arrondissement. Le taux de chômage est modulé selon qu'il concerne les habitants (INAMI) ou les travailleurs locaux (ONSS) au dénominateur et selon qu'il concerne les demandeurs d'emploi indemnisés, les indemnisés ou tous les chômeurs qu'ils soient indemnisés, en attente ou librement inscrits au numérateur (voir en annexe note méthodologique sur le chômage). L'utilisation de ces *six taux de chômage* n'a de sens que

dans le cadre d'un objet d'étude précis (la précarité de l'emploi mise en relation avec la stratégie résidentielle) et d'un engagement personnel et scientifique d'élucidation (dépasser la version officielle du chômage).

Les taux de chômage officiels rapportent le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) au nombre de travailleurs (et chômeurs) assurés contre le chômage. Le Bureau du Plan conteste la négation des non demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-NDE) et les intègre dans leurs calculs. Nous avons choisi d'y ajouter un troisième type de numérateur incluant *tous les inscrits au chômage* car ceux-ci sont inévitablement dans une situation de relative incertitude professionnelle. Les modifications du nombre de chômeurs ne changent pas fondamentalement la carte de précarité contrairement à celles qui concernent le dénominateur : *la prise en compte des habitants ou des travailleurs révèle des poches de précarité différentes principalement à cause de la navette.*

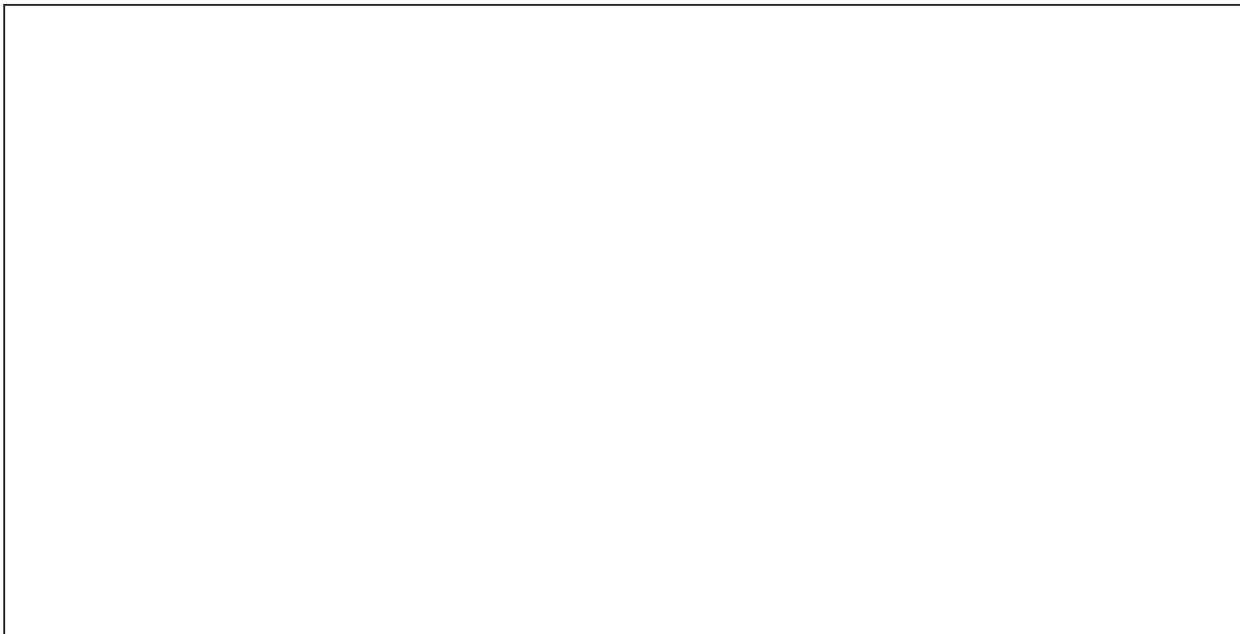
Que peut-on dire à partir d'un taux de chômage basé sur le lieu de travail ? Si à Thuin le taux de chômage est plus élevé qu'à Charleroi que peut-on conclure ? Plusieurs solutions : (a) Thuin a plus de chômeurs inscrits que Charleroi, (b) Thuin offre moins d'opportunité de travail et a donc moins de travailleurs pour noyer le poisson (le chômeur) et toutes les variations possibles de ces deux explications, telle par exemple (c) Thuin a moins de chômeurs que Charleroi mais Charleroi a tellement de travailleurs (navetteurs) que l'on ne repère quasi plus ses chômeurs dans le taux etc. Par contre, le taux de chômage basé sur le lieu de résidence (INAMI) est beaucoup moins ambiguë : si Thuin a un taux plus élevé cela veut dire que sur 100 salariés résidant à Thuin il y a moins de chômeurs que sur 100 salariés résidant à Charleroi.

L'utilisation du seul taux professionnel (ONSS) n'est pas conclusive et quasi pas opératoire. Il est d'ailleurs étonnant que les taux officiels et médiatisés soient des taux basés sur le lieu de travail ! Le taux professionnel devient intéressant lorsqu'il est mis au regard du taux résidentiel (INAMI), l'analyse de pôles économiques et de navette est alors possible. Comparer le chômage des travailleurs et des habitants peut être très révélateur. C'est pourquoi, tout en prenant garde de ne pas comparer les chiffres en tant que tels, nous comparons les cartes de précarité dessinées par les bases INAMI et ONSS.

L'analyse des revenus de remplacement est suivie par une analyse des parts relatifs des intérimaires, des travailleurs partiels, des fonctionnaires et des indépendants dans la population en âge de travailler des arrondissements wallons. Lier le statut professionnel à la précarité/stabilité est sensé pour les fonctionnaires, les chômeurs, les minimexés, les intérimaires et les travailleurs à temps partiel – si l'intérim ou le travail partiel peut être un choix ils précarisent néanmoins celui qui l'a choisi - mais est inefficace pour les salariés et pour les indépendants. Faute de données sur le type de contrat (durée déterminée ou indéterminée) et la fréquence des licenciements chez les salariés et chez les indépendants, la précarité/stabilité de ceux-ci n'a pu être envisagée.

## 7.1 CHOMAGE ET MINIMEX

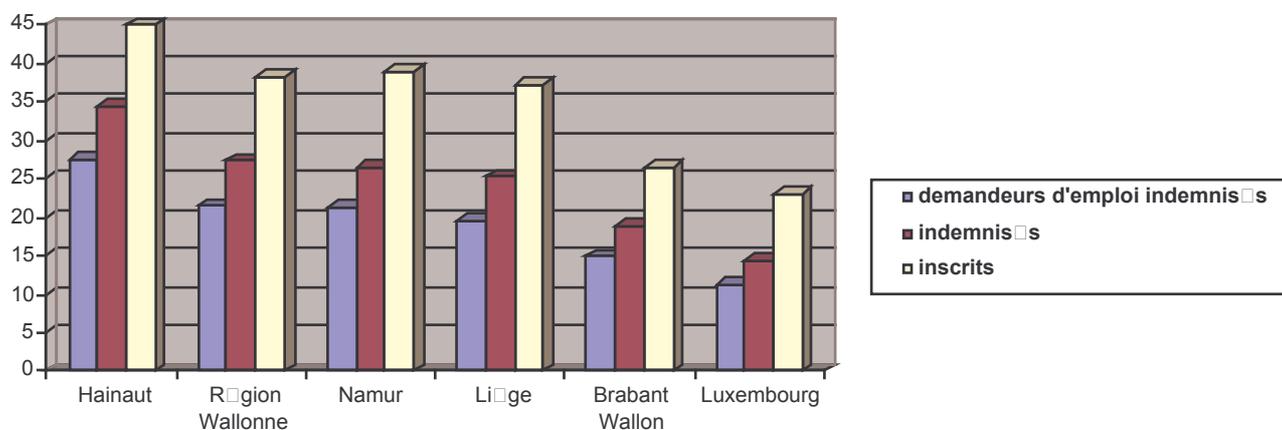
**Carte VI 4 - Taux de chômage résidentiel – nombre de chômeurs inscrits rapporté au nombre de salariés résidant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon la province**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/Dénominateur = ONSS, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), propre calcul.

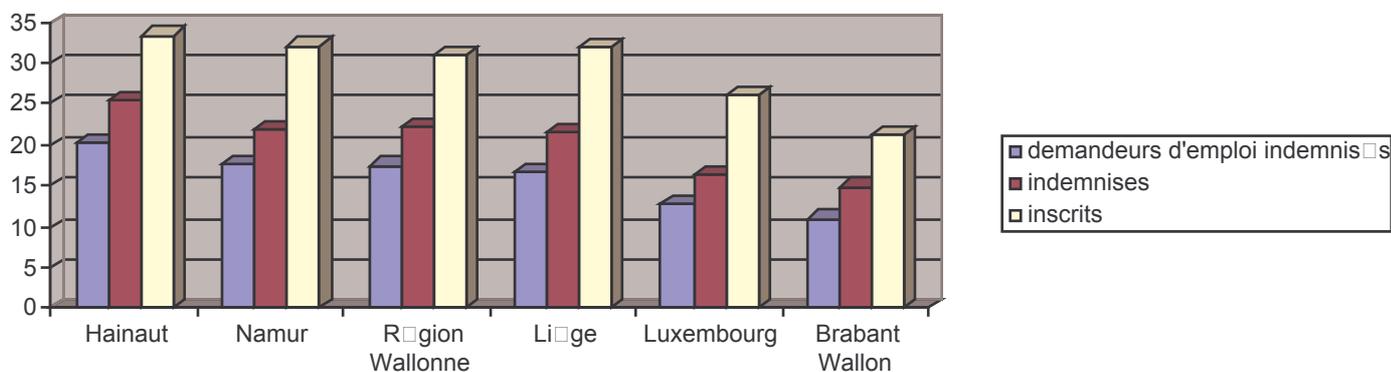
Le chômage est le plus élevé au Hainaut où un tiers (34,4%) des habitants assurés contre le chômage sont inscrits au chômage. Namur et Liège présentent des chiffres semblables : respectivement 32.1% et 31.8%. Le Luxembourg (26.1%) et le Brabant Wallon (21.1%) viennent en fin de course.

**Figure VI 22 - Taux (en %) de chômage professionnel – nombre de « chômeurs » rapporté au nombre de salariés travaillant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon la catégorie de chômeur inscrit et selon la province**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = ONSS, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de travail – situation au 30.06.1998 (2000), propre calcul .

**Figure VI 23 - Taux (en %) de chômage résidentiel - nombre de « chômeurs » rapporté au nombre de salariés résidant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon la catégorie de chômeur inscrit et selon la province**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = INAMI, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), propre calcul.

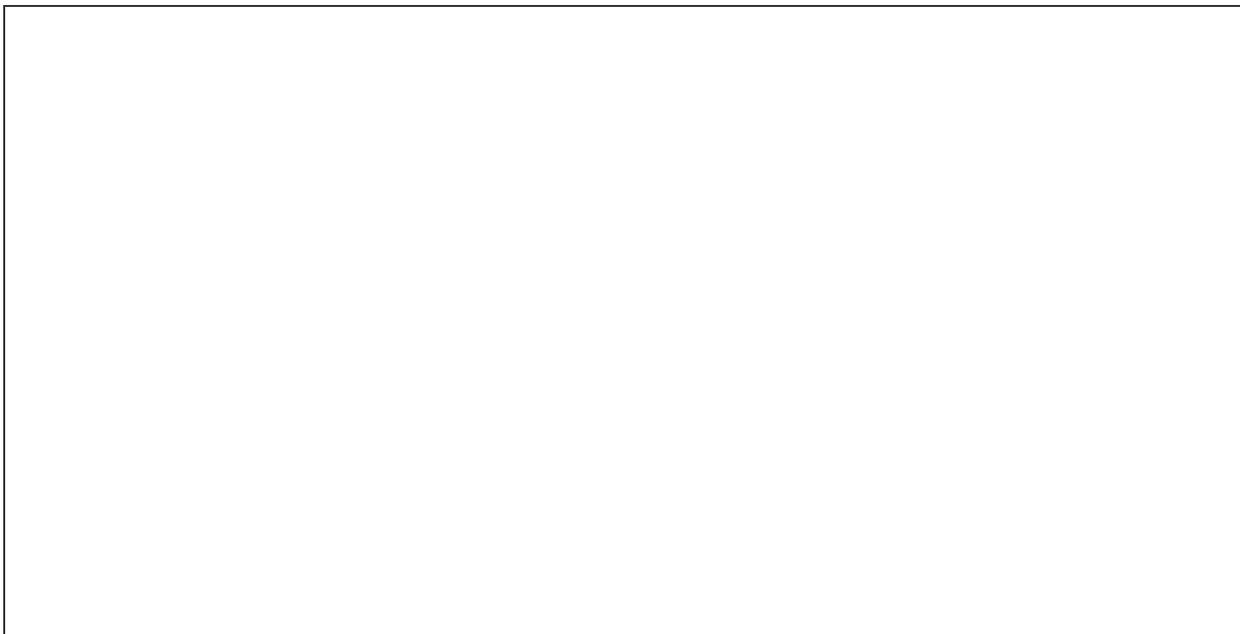
L'ordre des provinces selon le taux professionnel ou le taux résidentiel de chômage est quasi identique : l'emploi est-il situé près de la résidence (dans une même province) ? ou y a-t-il des échanges équivalents entre pôles économiques (entre provinces) ? « *L'enquête sur les forces de travail nous apprend qu'environ 85% des actifs occupés de la région wallonne trouvent un emploi au sein même de leur région* » (Colicis et co. ; 1999 : 78) mais à l'échelle sous-régionale le phénomène de la navette s'intensifie.

Lorsque le taux de chômage résidentiel est envisagé, Namur est situé au-dessus de la moyenne régionale et le Luxembourg se positionne devant le Brabant. La province de Namur abrite-t-elle des habitants plus précarisés ? Propose-t-elle de nombreux emplois ?

La permutation entre le Luxembourg et le Brabant Wallon est peut-être révélatrice : le Brabant Wallon a plus de chômeurs que le Luxembourg sous l'angle des entreprises situés dans la province mais dès que les Brabançons sont pris en compte (dès que ceux-ci rentrent de Bruxelles), le taux de chômage brabançon tombe sous le niveau de celui du Luxembourg. Les deux provinces ont peut être peu d'offres d'emploi mais les habitants du Brabant Wallon sont plus aisés que ceux du Luxembourg. Ou encore, les salariés luxembourgeois sont plus sédentaires que ceux du Brabant Wallon etc.

Au niveau des arrondissements :

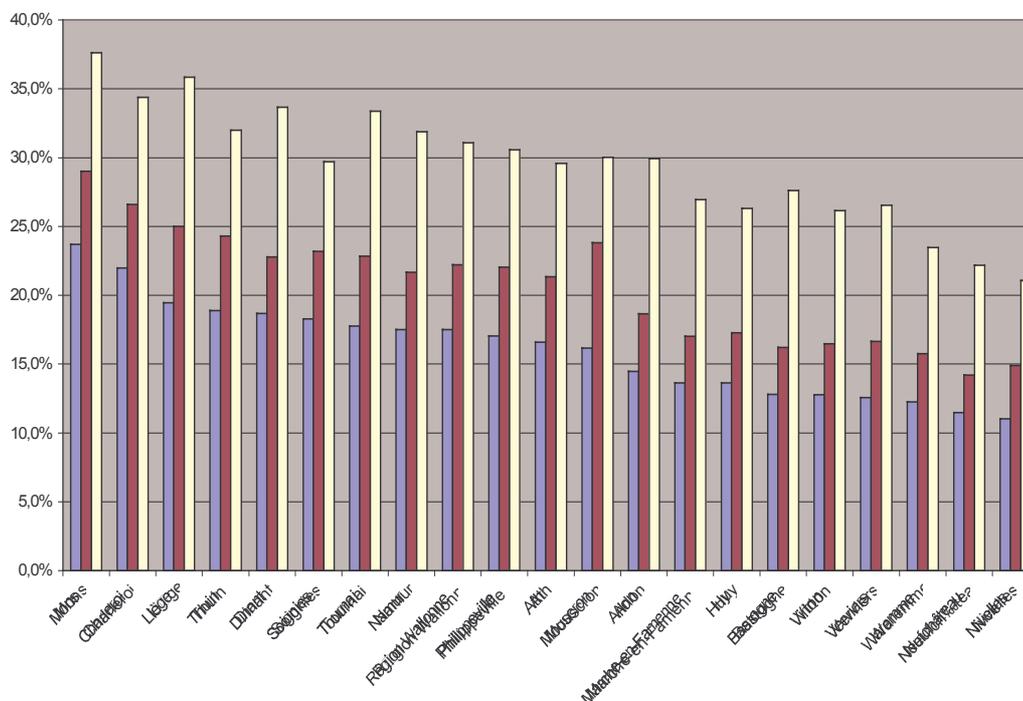
**Carte VI 5 - Taux de chômage résidentiel – nombre de chômeurs inscrits (tous) rapporté au nombre de salariés résidant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon l'arrondissement**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = INAMI, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), propre calcul.

A Mons-Borinage plus du tiers (37.6%) des habitants assurés contre le chômage sont inscrits au chômage. Les arrondissements urbains – Liège et Charleroi – suivent de près avec respectivement 35.8% et 34.4%. Si Liège a un taux de chômage nettement plus élevé que Namur (31,9%), le bassin liégeois se porte néanmoins mieux que le bassin namurois : Dinant et Philippeville ont des taux de chômage élevés (33.7% et 30.6%) tandis que Verviers, Huy et Waremme viennent en fin de la liste (26.5%, 26.3% et 23.5%). Soignies et Ath ressortent au Hainaut par un taux relativement plus faible que celui des arrondissements voisins (29.7% et 29.8% contre 37.6% à 30.0%). Dans le sud du pays une opposition apparaît entre Arlon ayant un taux de chômage relativement élevé (29.9%) et Virton (26.1%), deux arrondissements connaissant a priori des situations géographiques et économiques semblables.

**Figure VI 24 - Taux de chômage résidentiel – nombre de « chômeurs » rapporté au nombre de salariés résidant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon la catégorie des chômeurs et selon l'arrondissement**



Légende : 1<sup>ère</sup> série = demandeurs d'emploi indemnisés ; 2<sup>ème</sup> série = indemnisés ; 3<sup>ème</sup> série = inscrits.

Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = INAMI, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), propre calcul.

Le passage des demandeurs d'emploi indemnisés (56% des inscrits) à tous les indemnisés (71% des inscrits) ne change quasi pas l'ordre des arrondissements. Il n'y a qu'à Mouscron que la prise en compte des chômeurs complets indemnisés de plus de 50 ans rayés comme demandeurs d'emploi occasionne une montée du taux de chômage. Est-ce dû à une augmentation de pré retraités ou à des plans de licenciements locaux ?

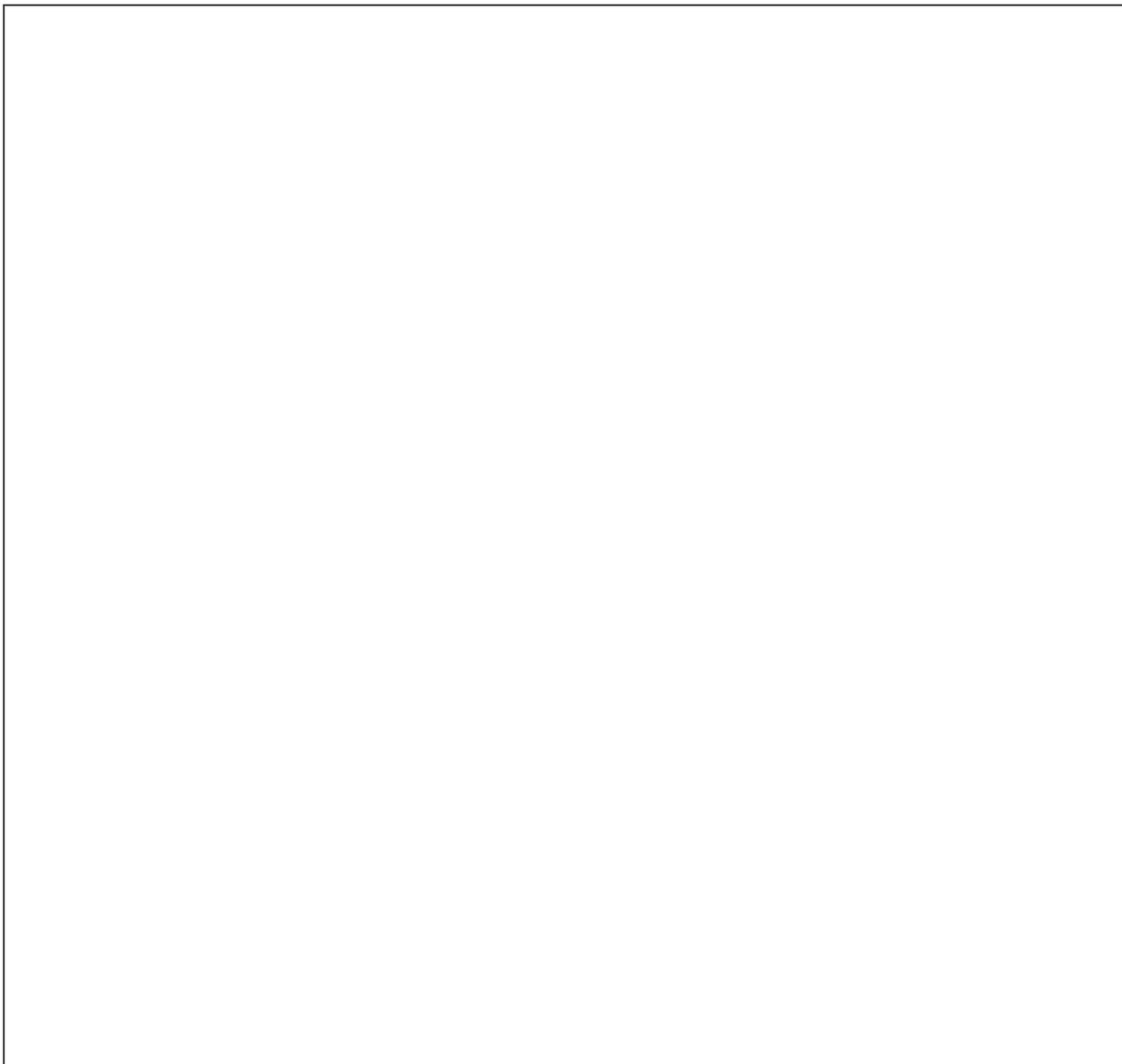
Le passage des chômeurs complets indemnisés à tous ceux qui sont inscrits au FOREM modifie l'ordre des arrondissements. Charleroi, Thuin et Soignies comptent proportionnellement plus de chômeurs indemnisés que les autres arrondissements wallons. Les habitants de ces trois arrondissements hennuyers sont-ils plus souvent dans les conditions d'octroi de l'indemnisation ? L'octroi y est-il moins difficile ?

La comparaison entre les demandeurs d'emploi indemnisés, les indemnisés et les inscrits ne soulève pas de constations importantes sur la configuration spatiale du chômage en Wallonie. Elle illustre néanmoins *la variation du niveau de chômage selon la définition du chômeur*. La définition la plus restreinte du chômeur donne lieu à des taux allant de 6% à 40% (ONSS) ou de 11% à 23% (INAMI). La définition selon l'indemnisation donne lieu à des taux allant de 8% à 52% (ONSS) ou de 14% à 29% (INAMI). La définition la plus large donne lieu à des taux allant de 13% à 68% (ONSS) ou de 21% à 37% (INAMI). L'effet alarmant que peuvent avoir ces derniers chiffres n'est pas inconnu à ceux qui préconisent une plus grande flexibilité sur le marché de l'emploi...

La comparaison entre les taux résidentiels et les taux professionnels est plus révélatrice. A l'intérieur de chaque province nous avons hachuré les arrondissements ayant les taux de chômage les plus élevés selon une logique professionnelle et selon une logique résidentielle :

**Carte VI 6 - (a) arrondissements ayant le taux de chômage résidentiel le plus élevé (b) arrondissements ayant le taux de chômage professionnel le plus élevé**

**Au sein de chacune des provinces en Région Wallonne en mars 2000**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = (1) INAMI, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), (2) ONSS, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de travail – situation au 30.06.1998 (2000), propre calcul.

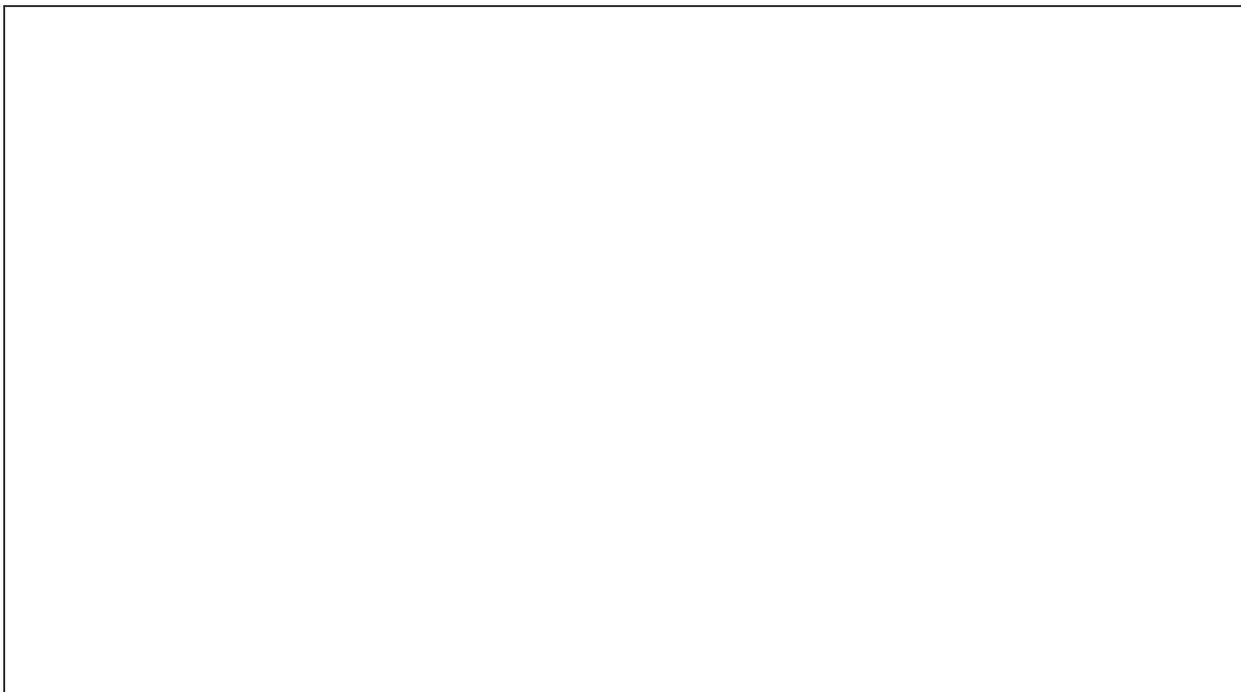
Si à l'échelle des provinces les deux taux de chômage révèlent des cartes quasi identiques il en autrement à l'échelle des arrondissements. Les zoom (zones hachurées en noir) effectués à l'intérieur des provinces sur la carte ci-dessus montrent bien les tendances différentes. Lorsqu'on considère les chômeurs à l'égard des travailleurs une zone frontalière allant de Ath à Philippeville et une zone à l'ouest de Liège se profilent. Si on passe aux habitants les zones deviennent plus urbaines : Liège prend la place de sa périphérie (Huy et

---

Waremme), la zone frontalière fait place à Charleroi et à l'arrondissement Mons-Borinage. Aussi Dinant prend le pas sur Philippeville et Arlon et Marche-en-Famenne sur Virton.

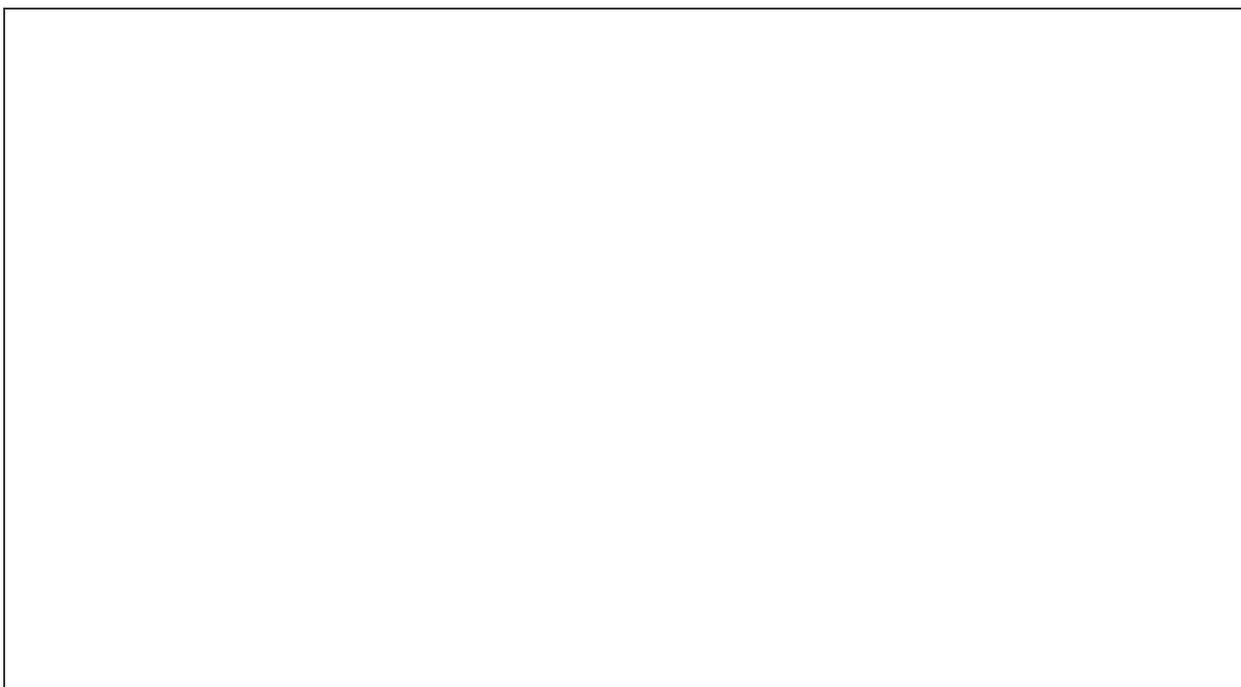
Afin de mieux évaluer l'impact qu'aurait l'utilisation d'un taux de chômage officiel basé sur la résidence nous avons choisi de cartographier la Wallonie selon que l'on rapporte les chômeurs indemnisés sur le habitants ou sur les travailleurs locaux.

**Carte VI 7 - Taux de chômage professionnel – nombre de chômeurs indemnisés rapporté au nombre de salariés travaillant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon l'arrondissement**



Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = ONSS, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de travail – situation au 30.06.1998 (2000), propre calcul.

**Carte VI 8 - Taux de chômage résidentiel – nombre de chômeurs indemnisés rapporté au nombre de salariés résidant sur place - en Région Wallonne en mars 2000 selon l'arrondissement.**



---

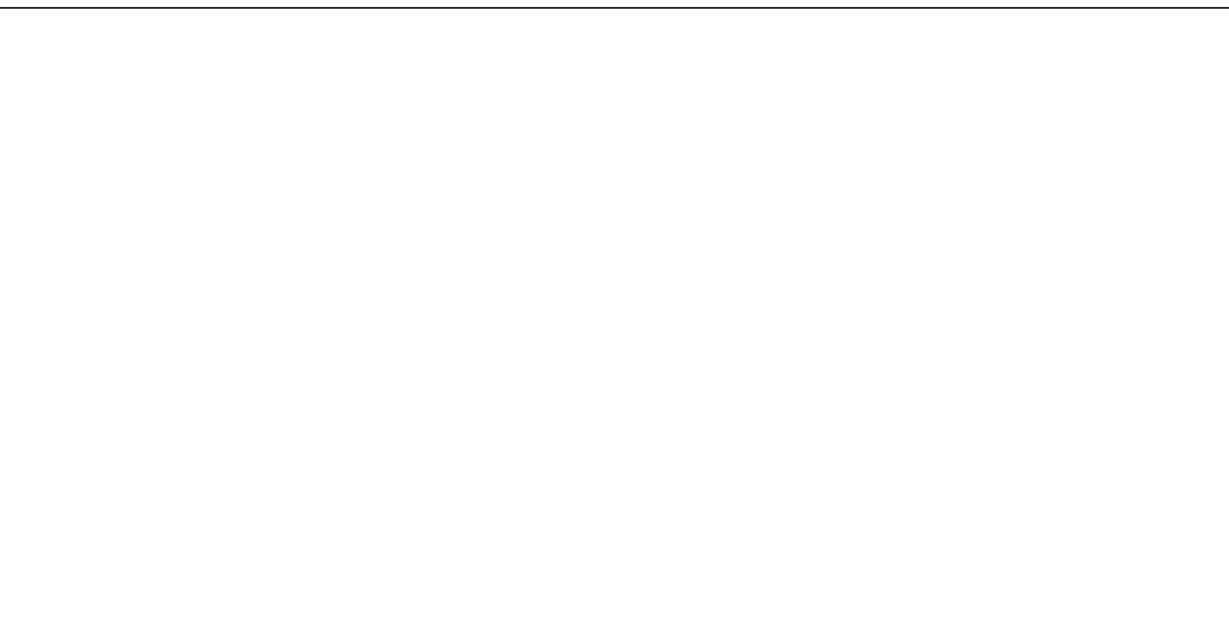
Source : Numérateur = ONEM, Inscriptions au chômage – situation en mars 2000/ Dénominateur = INAMI, Nombre de salariés assurés contre le chômage selon le lieu de résidence – situation en février 1998 (2000), propre calcul.

Le taux de chômage par habitants met en exergue des zones urbaines, un glissement s'opère de la périphérie vers la ville. Les villes comme Liège ou Charleroi s'en tirent pas trop mal lorsque le taux professionnel est considéré car le poids des travailleurs navetteurs compense le poids des chômeurs (par définition habitants). Lorsqu'on ne considère plus que les habitants, le poids des chômeurs pèse plus. Mons-Borinage a un taux élevé tant sur base du lieu de travail que sur base du lieu de résidence : Mons-Borinage a un poids tel de chômeurs que ses offres d'emploi ne peuvent l'apaiser ou Mons-Borinage n'a pas de pôle économique ou (version catastrophique) Mons-Borinage a aucun pôle économique et un effectif important de chômeurs ! N'oublions pas l'importance de l'économie souterraine, par définition non recensée, dans cette région (entretien avec Michel Jacques).

L'utilité de considérer simultanément le taux résidentiel et le taux professionnel est claire. Il apparaît également que le taux professionnel (ONSS) est un choix institutionnel qui échoue à mettre en exergue le problème de sécurité sociale rencontrés par les villes. Aussi ne peut-on voir le problème de la navette et de la solidarité financière si on se cantonne à *un* taux et spécifiquement le taux professionnel !

Outre la mise en exergue de Charleroi, de Liège et du Borinage une différenciation apparaît au sein même du Hainaut. Sur la carte professionnel le Hainaut est rose et uniforme, sur la carte INAMI Ath et Soignies se détachent de leur environnement pour devenir jaune. Cela est d'autant plus interpellant que Ath a un taux de chômage des plus élevés lorsque les travailleurs sont considérés. Ath et Soignies offrent-ils peu d'emploi ? Sont-ils le dortoir de Bruxelles ? Une chose est certaine, du point de vue de leurs habitants Ath et Soignies sont plus privilégiés que les autres arrondissements hennuyers (excepté Mouscron peut-être) : sur 100 habitants salariés Ath et Soignies abritent 29 salariés inscrits au chômage contre 34 en moyenne pour le Hainaut.

**Carte VI 9 - Part (pro mille) des minimexés dans la population âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en avril 2000 selon la province**



Source : Numérateur = Ministère des Affaires Sociales – Nombre de minimexés au 20.04.2000/  
Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999),  
propre calcul.

En Région Wallonne 20 sur 1000 habitants âgés de 15 à 64 ans vivent du minimum d'existence. Le Hainaut et Liège comptent respectivement 22 et 21 habitants sur 1000. Namur se situe juste en dessous de la moyenne régionale avec 19 personnes. Le Luxembourg et le Brabant Wallon ont un taux de minimex nettement plus faible : ils comptent respectivement 13 et 10 minimexés pour 1000 habitants en âge de travailler.

L'analyse du chômage situait la province de Liège en troisième position, en dessous de la moyenne régionale, tandis qu'ici Liège se situe en deuxième position au dessus de la moyenne régionale. Le sort relatif de Liège s'empire : la ville concentre une partie relativement importante des minimexés wallons.

Le Luxembourg et le Brabant Wallon. La carte ci-dessus renforce l'idée selon laquelle le Brabant Wallon est le dortoir doré de la Région Bruxelles Capitale (voir supra). Les travailleurs du Brabant Wallon sont plus touchés par le chômage que ceux du Luxembourg tandis que ses habitants le sont moins que les habitants luxembourgeois : les salariés luxembourgeois sont plus difficilement mobiles, cantonnés dans le sud du pays et/ou les deux provinces ont peut-être peu d'offres d'emploi mais les habitants du Brabant Wallon sont plus aisés. Cette dernière hypothèse semble être confirmée par un taux de l'octroi du minimum d'existence relativement faible.

**Carte VI 10 - Part (pro mille) des minimexés dans la population âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en avril 2000 selon l'arrondissement**



Source : Numérateur = Ministère des Affaires Sociales – Nombre de minimexés au 20.04.2000/  
Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999),  
propre calcul.

L'analyse de l'octroi du minimex révèle l'ancien sillon industriel qui s'étend de Liège au Borinage : Liège (27.3 pro mille), Mons (24,9), Charleroi (22,6), Soignies (21,5) et Namur (20,4). Huy fait exception : contrairement aux cinq autres arrondissements, il a un taux de minimex inférieur à celui de la Région Wallonne (19.5 pro mille contre 20.4 pro mille). L'ancien sillon industriel se profile plus par la présence d'habitants minimexés que par celle d'habitants inscrits au chômage : l'octroi des allocations de chômage est plus concentré dans les villes (Charleroi, Mons, Liège) que dans le reste de la Région Wallonne ou encore, les personnes en quête d'un emploi migrent plus vers la ville que ceux qui n'ont droit qu'au revenu minimal. Le chômage semble davantage être un indice du marché de l'emploi que le minimex qui, lui, révélerait la précarité.

L'arrondissement de Liège connaît le taux de minimex le plus élevé en Région Wallonne : à Liège, 27 habitants sur les 1000 en âge de travailler sont au minimex. Le profil du bassin liégeois s'apparente à celui du chômage (résidentiel) : un taux élevé à Liège, des taux intermédiaires à Huy et Verviers et un faible taux à Waremme. Néanmoins tant Liège que Huy et Verviers occupent ici des places plus prépondérantes dans l'ordre des arrondissements qu'elles ne le faisaient lors de l'analyse du chômage. La précarité à Liège n'est pas seulement celle du chômage mais également une précarité de minimum d'existence plus élevée qu'à Mons ou à Charleroi. L'hypothèse selon laquelle le bassin résidentiel liégeois comporte un centre urbain précarisé et une périphérie aisée (l'opposition Waremme-Liège est la plus frappante) ne s'en trouve néanmoins pas démentie.

Ath compte relativement peu de minimexés (14.2 pro mille) et relativement peu d'habitants inscrits au chômage (29.6 pro cent). L'enquête menée sur le marché immobilier se confirme ici : Ath devient partiellement un dortoir aisé de la Région Bruxelloise. La situation de Soignies est plus ambiguë : l'arrondissement compte relativement peu d'habitants inscrits au chômage (29.7 pro cent) mais proportionnellement beaucoup de chômeurs indemnisés (23.2 pro cent) et beaucoup de minimexés (21.5 pro mille). La dynamique immobilière de la A4 (voir 2.2) semble pas en mesure de contrer ou de noyer la précarité locale.

Nivelles et Waremme brillent par le faible nombre de minimexés. L'hypothèse du « dortoir aisé » s'en trouve réaffirmé.

La province du Luxembourg est relativement préservé par les problèmes du chômage et du minimex. Marche-en-Famenne est l'arrondissement qui en souffre proportionnellement le plus.

Le *Hainaut* compte proportionnellement plus de chômeurs et de minimexés que le reste de la Wallonie. La situation de Mons-Borinage est particulièrement inquiétante : le poids des chômeurs y est très élevé et/ou les pôles économiques y sont absents. Charleroi a également des taux de minimexés et de chômeurs élevés. La dynamique immobilière de la A4 (voir 2.2) semble se répercuter sur Ath, où les chômeurs et les minimexés sont relativement peu nombreux, et dans une moindre mesure sur Soignies.

La répartition régionale des *catégories de chômeurs* est plus ou moins respectée à travers le territoire au niveau des arrondissement. Mouscron compte proportionnellement plus de chômeurs indemnisés *non demandeurs d'emploi* tandis que Charleroi, Thuin et Soignies comptent proportionnellement plus de chômeurs indemnisés que non indemnisés.

Les zones urbaines sont mises en exergue par l'analyse du minimex, par ailleurs révélant la précarité dans l'ancien sillon industriel, et par l'utilisation du taux de chômage résidentiel (alternative intéressante au taux officiel !) : Mons et Charleroi se substituent à la zone frontalière de Thuin, Liège se substitue à sa périphérie.

L'hypothèse selon laquelle un noyau urbain précaire serait entouré par une périphérie aisée se confirme pour Liège et pour Bruxelles, tant selon le chômage que selon le minimex. Si Liège compte plus de chômeurs et de minimexés que Namur, le bassin namurois inquiète néanmoins par la précarité de Philippeville et de Dinant. Liège est entouré par des arrondissements plus aisés dont Waremme qui ne connaît relativement pas de problèmes de chômage ou de minimex.

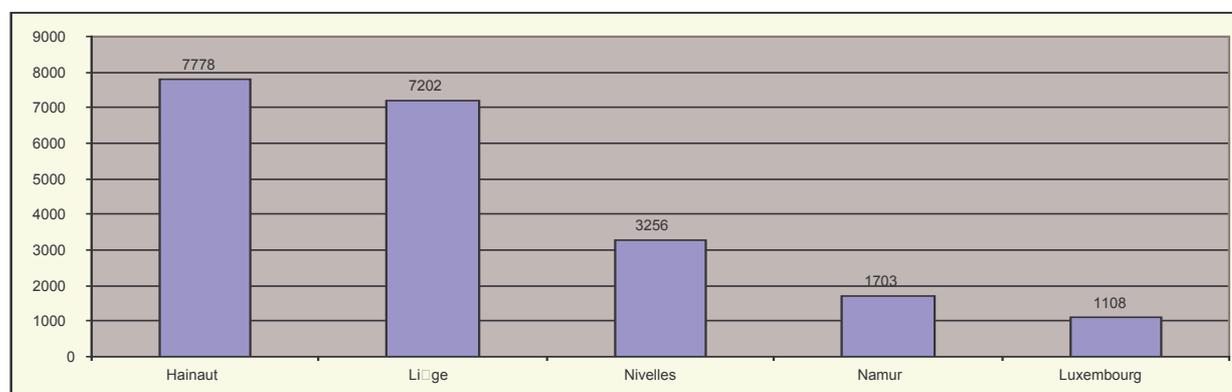
A Nivelles les habitants connaissent proportionnellement moins de chômage et de minimex que dans le reste de la Wallonie. Nivelles est devancé par la province de Luxembourg au niveau du chômage de ses travailleurs : si les deux provinces offrent *relativement* moins d'emploi, les Brabançons vivent plus près de la Région Bruxelloise.

Il est indéniable que si on veut comprendre le marché du logement il faut s'intéresser à la périurbanisation aisée - pas tellement sous l'angle des aspirations des ménages mais en termes des promoteurs immobiliers, de la spéculation (au sens large comme l'entend Roland Renard 1994), tel que l'a fait Richard Plunz pour le cas New Yorkais.

## 7.2 INTERIM, TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ET FONCTION PUBLIQUE

### 7.2.1 Intérim

**Figure VI 25 - Nombre d'intérimaires (travaillant sur place) en Région Wallonne en février 2000 selon la province**



Source : ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises – intérim = 74.502) – situation en février 1998 (2000).

**Tableau VI 13 - Nombre de fixes (employés dans l'agence d'intérim) et d'intérimaires en Région Wallonne en février 1998 selon le lieu de travail et selon l'arrondissement**

Arrondissement	Intérimaires	Personnel
Liège	4455	120
Charleroi	3911	84
Nivelles	3256	100
Verviers	1797	70
Namur	1626	36
Soignies	1282	30
Huy	950	18
Mouscron	870	18
Tournai	712	15
Mons	610	22
Arlon	548	8
Ath	300	5
Marche-en-Famenne	268	4
Bastogne	160	7
Neufchâteau	132	4
Thuin	93	5
Philippeville	77	1
Waremme	0	0
Virton	0	0
Dinant	0	0
Région Wallonne	21047	547

Source : ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises – intérim = 74.502) – situation en février 1998 (2000).

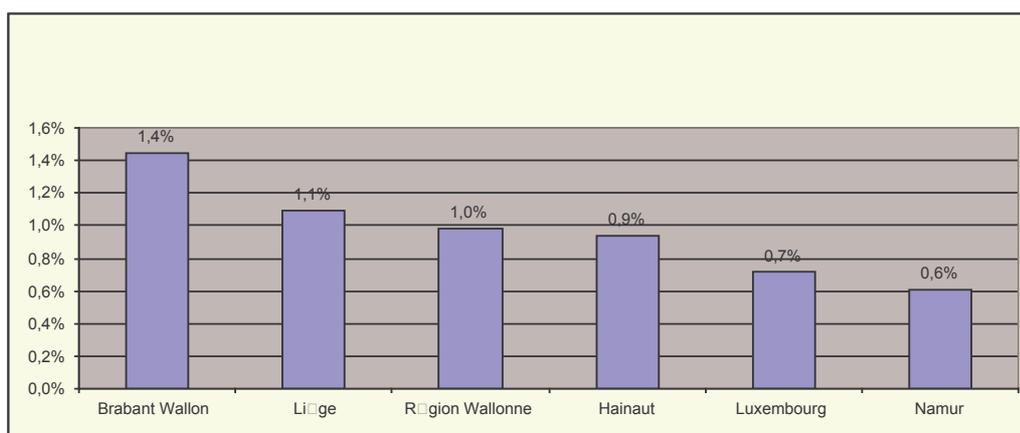
Plus de la moitié des intérimaires (55%) est affectée à une agence localisée à Liège, Charleroi ou Nivelles. Verviers, Namur et Soignies rassemblent parmi leurs travailleurs plus d'un cinquième (22%) des intérimaires à l'emploi en Wallonie. Le quart restant est principalement accaparé par Huy, Mouscron, Tournai, Mons et Arlon. Ce dernier arrondissement est le seul à s'éloigner des deux autres régions voisines. Le ruban d'intérimaires qui se dessine de Verviers à Mouscron est interrompu par Waremme et Ath : Waremme ne

compte aucun intérimaire travaillant sur son sol et Ath en compte relativement peu (300) vu le nombre employé par ses voisins.

Ath et Waremme se profilent comme des flots bien lotis dans l'ancien sillon industriel : ils comptent relativement peu de chômeurs, peu de minimexés et aucun ou peu d'intérimaires employés sur place. Au sein du Luxembourg Arlon connaît une situation plus précaire que ces voisins immédiats : il compte plus d'habitants inscrits au chômage plus d'intérimaires y travaillent.

La présence relative de travailleurs intérimaires (rapportés à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans) révèle une carte modifiée de l'intérim :

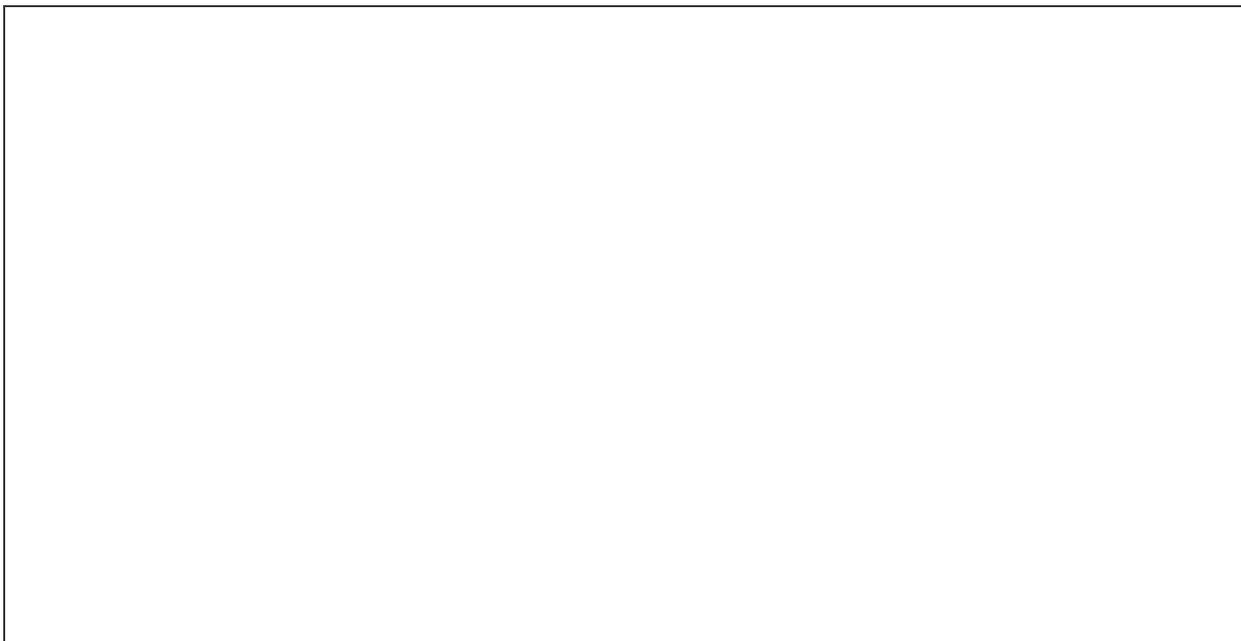
**Figure VI 26 - Rapport du nombre de travailleurs intérimaires à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998 selon la province**



Source : Numérateur = ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises – intérim = 74.502) – situation en février 1998 (2000), Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999), propre calcul.

Par rapport aux chiffres absolus de l'intérim (voir ci-dessus) Brabant Wallon gagne en importance et Namur en perd. Au niveau des arrondissements :

**Carte VI 11 - Rapport du nombre de travailleurs intérimaires à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement**



Source : Numérateur = ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises – intérim = 74.502) – situation en février 1998 (2000), Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999), propre calcul.

A Mouscron 19 intérimaires sont affectés à une agence locale sur 1000 habitants en âge de travailler. A Arlon et à Huy il s'agit respectivement de 16 et 15 personnes. Pourquoi Arlon attire-t-il les agences d'intérim ?

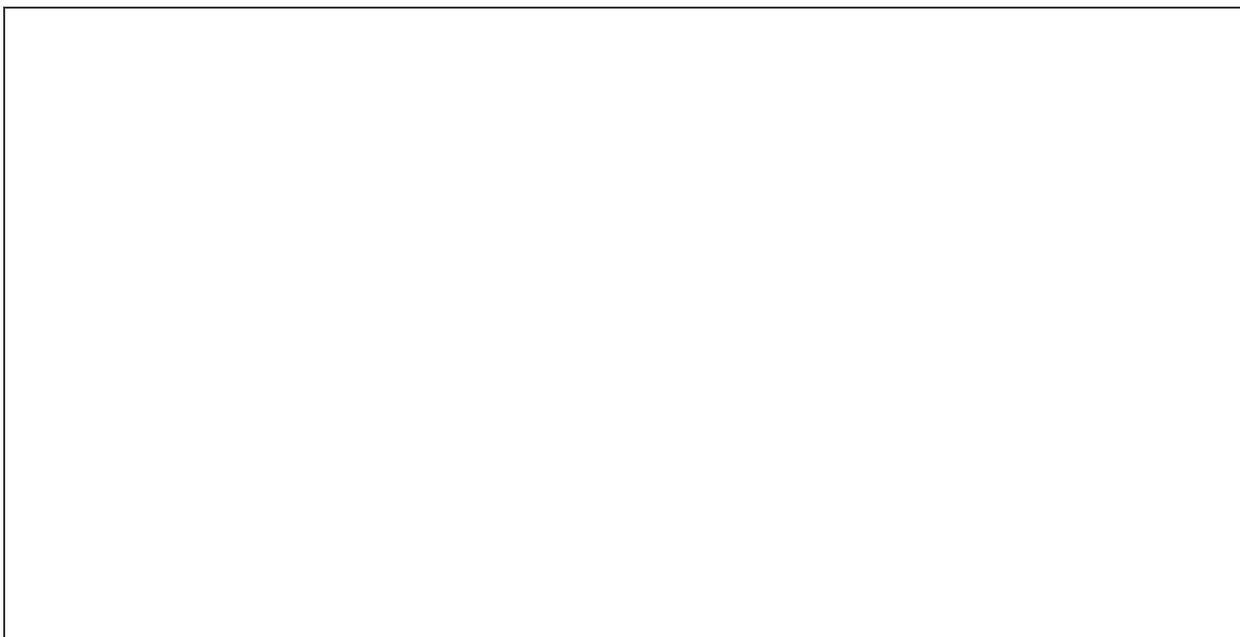
Waremmé, Dinant et Virton n'ayant aucun intérimaire qui y travaille voisinent des arrondissement où la présence relative des intérimaires est particulièrement élevée : Huy et Arlon, Nivelles et Verviers. Pourquoi les agences d'intérim se localisent-elles à Huy mais pas à Dinant et Waremmé ? A Arlon mais pas à Virton ?

Exceptés ces quelques constats la carte « relative » rejoint la carte des chiffres absolus par la répartition du territoire wallon en un ruban nordique et une partie sud(ouest) plus délaissée par l'intérim.

### 7.2.2 Travail à temps partiel

La présence des travailleurs à temps partiel est équivoque dans les cinq provinces wallonnes : 10 habitants sur 100 habitants âgés de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel (au Hainaut il s'agit de 8 habitants). Au niveau des arrondissements, les parts relatifs se différencient.

**Carte VI 12 - Rapport du nombre de travailleurs à temps partiel résidents à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998**



Source : Numérateur = INAMI, Etudes économiques et effectifs, nombre de travailleurs à temps partiel – situation en février 1998 (2000) /Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999), propre calcul.

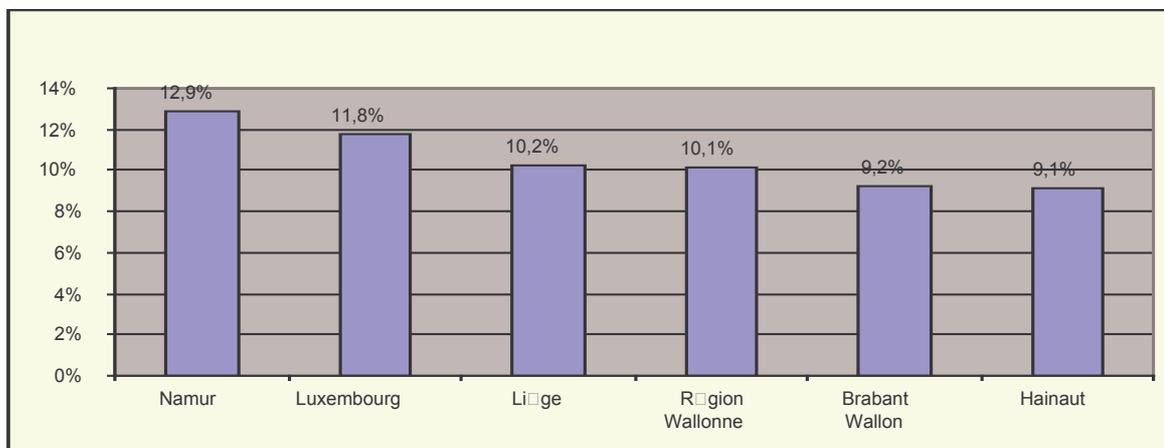
Le travail à temps partiel est principalement instrumentalisé dans la province du Luxembourg où 12 habitants sur les 100 âgés de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel à Marche-en-Famenne, 11 habitants à Neufchâteau et 10 habitants à Bastogne. Arlon a le taux le plus bas de la Région Wallonne et Virton se situe à 8 habitants sur 100. A Arlon le temps partiel a-t-il été substitué ou intégré au travail intérimaire ?

Tout le Hainaut et l'arrondissement de Philippeville connaissent une part de travailleurs à temps partiel inférieur à la moyenne régionale (9,5%). Les arrondissements liégeois ont un taux supérieur à la moyenne, en particulier Huy et Verviers (11%).

Le travail à temps partiel divise la Région Wallonne en deux : à l'est le travail à temps partiel et peu prisé contrairement à l'ouest. Dans cette deuxième partie les taux sont les plus élevés dans une zone en V reliant Huy, Dinant, Neufchâteau, Marche-en-Famenne et Verviers.

### 7.2.3 Fonction publique

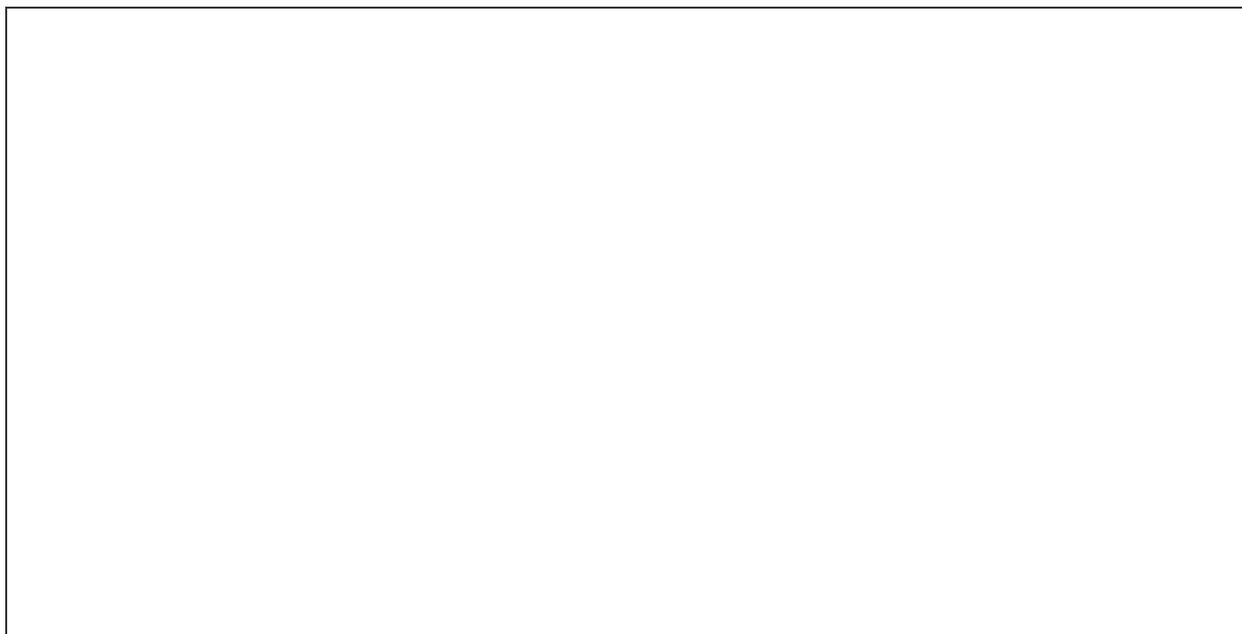
**Figure VI 27 - Rapport du nombre de fonctionnaires résidents à la population résidentielle âgée de 15 à 64 en Région Wallonne en 1998 selon la province**



Source : Numérateur = INAMI, Etudes économiques et effectifs, nombre de fonctionnaires – situation en février 1998 (2000) /Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999), propre calcul.

Vu la localisation des ministères et des administrations wallonnes à Namur, la position de la province namuroise est évidente : sur 100 habitants en âge de travailler 13 sont des fonctionnaires. Lorsque les fonctionnaires résident en dehors de la province, ils « préfèrent » le Luxembourg et Liège aux deux autres provinces avoisinantes. Bien que Nivelles soit située entre Bruxelles et Namur, elle abrite relativement moins de fonctionnaires.

**Carte VI 13 - Rapport du nombre de fonctionnaires résidents à la population âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement**



Source : Numérateur = INAMI, Etudes économiques et effectifs, nombre de fonctionnaires – situation en février 1998 (2000) /Dénominateur = INS, Statistiques démographiques – Population totale et belge au 01.01.1999 (1999), propre calcul.

Waremme compte peu de chômeurs, de minimexés, d'intérimaires et de travailleurs à temps partiel et est le premier arrondissement en ce qui concerne les fonctionnaires : 15 habitants sur les 100 en âge de travailler sont des fonctionnaires. Neufchâteau, Philippeville, Marcheen-Famenne et Huy comptent relativement plus de fonctionnaires que Namur. Il semblerait que les fonctionnaires s'installent dans les régions favorables de la Wallonie et sont prêts à faire la navette. Ils participent à la désurbanisation, fait peu étonnant vu les possibilités résidentielles qui leur sont offertes par une très grande stabilité d'emploi.

Le travail intérimaire divise la Wallonie en un ruban nordique actif et une partie sud-ouest délaissée. Le temps partiel oppose le Hainaut et Philippeville (peu de temps partiel) au reste de la Wallonie et en particulier au Luxembourg. La fonction publique oppose le Hainaut et le Brabant Wallon au reste de la Région. Ainsi le Hainaut et le Luxembourg se profilent à des antipodes : le premier compte peu de fonctionnaires, peu de travailleurs à temps partiel et nombreux travailleurs intérimaires tandis que le deuxième est le haut lieu du temps partiel et des fonctionnaires.

Arlon apparaît comme une exception : le travail partiel y serait-il intégré ou substitué par le travail intérimaire ? Waremme et Ath apparaissent comme des îlots dans l'ancien sillon industriel : peu de chômeurs, peu de minimexés et peu d'intérimaires. En plus pour Waremme : pas d'agences intérimaires et de nombreux fonctionnaires.

## 8. INTERIM ET MARCHÉ DU RECRUTEMENT

Récemment le travail intérimaire a pris de l'ampleur en Wallonie. Il est un instrument de flexibilité pour l'industrie et émerge comme agent de recrutement à part entière. La flexibilité de l'emploi, la marchandisation de la formation et du recrutement de la main d'œuvre se répercuteront inévitablement sur le marché du logement, d'autant plus que celui-ci est axé sur la stabilité de l'emploi, sur l'ancrage et sur le double salaire (voir conclusion 6.5).

Nous utilisons les rapports annuels de l'UPEDI (Union Professionnelle des Entreprises de Travail Intérimaire), les deux études commandées par celle-ci à SOBEMAP (*Le profil socio-économique des intérimaires* 1998) et à KUL-HIVA (Hoger Instituut voor de Arbeid) (*Les entreprises et le recrutement en Belgique* 1999 par Lieven Denolf & Jan Denys & Peter Simoens) et les données sur l'intérim de l'INAMI. Le Fonds Social des Intérimaires, situé à la même adresse que l'UPEDI, ne divulgue pas ses données et l'INS ne recense pas le travail intérimaire, lacune importante lorsque celui-ci se développe rapidement.

L'analyse qui suit révèle essentiellement le discours et les objectifs plus ou moins avoués des hérauts de la flexibilité et du travail intérimaire.

### 8.1 LE PARADOXE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI BELGE

Jean-Claude Daoust, président de l'UPEDI, dénonce le « *paradoxe du marché belge du travail* » : la coexistence de taux de chômage élevés et de pénuries de mains d'œuvre pour toute une série de fonctions (UPEDI ; 1999 : 5 & Dénolf & co. ; 1999 : iii). Dénolf & co. qualifient ce même constat de « *manque d'adaptation de l'enseignement aux besoins du marché de l'emploi.* » (1999 : 52). Ils relèvent également l'inadaptation des employeurs à cet état de fait : ceux-ci persistent à exiger des qualifications élevées et une expérience professionnelle de la part des candidats.

En 1998 Denolf & co. ont interrogé un échantillon stratifié (Région, secteur et taille) de 3.310 entreprises belges sur les 210.188 entreprises recensées par l'ONSS. Selon leurs calculs 11% des postes vacants pourvus en 1998 en Belgique ont posé des problèmes de recrutement. Les employeurs concernés accusent *la pénurie de candidats* dans 32% des cas difficiles contre 16% en 1995, 21% en 1996 et 29% en 1997. 38% des 3.310 entreprises interrogées déclarent que les candidats engagés ont des lacunes. En Wallonie l'expérience inadéquate ou insuffisante des candidats pèse plus dans l'explication des pénuries que dans les deux autres régions (UPEDI ; 1999 : 16).

**Tableau VI 14 - Les 10 fonctions les plus difficiles à pourvoir dans le secteur intérimaire des employés, dans le secteur intérimaire des ouvriers et dans la totalité du marché du travail belge**

Intérim employés	Intérim ouvriers	Top 10 sur le marché de l'emploi
Secrétaire de direction	Electromécanicien	Directeurs et managers (encadrement)
Comptable	Electricien	Vendeurs
Informaticien	Chauffeur camion	Pharmaciens
(Analyste) programmeur	Soudeur	Comptables et aides-comptables
Secrétaire	Mécanicien camion	Maçons et carreleurs
Administrateur réseau	Mécanicien auto	Secrétaires
Dessinateur	Technicien électronique	Collaborateurs et employés commerciaux
Technicien PC	Tôlier ou carrossier	Couvreurs
Ingénieur	Technicien	Coiffeurs
Technicien	Tuyauteur ou autre ouvrier du métal	Employés administratifs

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI/ UPEDI (1998 & 1999), *Rapport annuel*.

Les fonctions critiques relevées par les entreprises et celles relevées par les agences d'intérim se recouvrent peu. Néanmoins elles sont toutes hautement qualifiées, soit par une longue scolarité soit par une formation technique spécialisée. SOBEMAP constate que l'offre de travail fixe à l'intérimaire est la plus fréquente dans les fonctions spécialisées : 43% contre 23% dans les fonctions commerciales, 27% dans les fonctions de services, 37% dans les fonctions d'ouvriers et 43% dans les fonctions administratives.

## 8.2 FORMATION D'UNE MAIN D'ŒUVRE DISPONIBLE

Afin de remédier au « paradoxe belge » Daoust, Denolf & co. préconisent la formation de la main d'œuvre. Les instances de placement publics et privés - FOREM, agences d'intérim, bureaux de recrutement et potentiellement l'associatif - se chargent de produire la main d'œuvre nécessaire aux entreprises. Daoust résume bien l'objectif : « *Pour remédier [au paradoxe] il faut investir, aujourd'hui plus encore qu'hier, dans la formation des demandeurs d'emploi. Une formation « adéquate », qui corresponde mieux aux besoins réels des entreprises.* » (Denolf & co. ; 1999 : iii).

La formation d'une main d'oeuvre par les secteurs public et intérimaire au service des entreprises s'actualise dans divers "projets":

- « *Les partenaires sociaux du secteur du textile, secteur confronté à d'importants problèmes de recrutement, ont conclu un accord avec l'UPEDI pour que les entreprises de travail intérimaire jouent un rôle d'orientation des candidats vers l'une ou l'autre formation du textile.* » (UPEDI ; 1998 : 27). Pendant neuf semaines le candidat suit une formation mise en place par l'UPEDI et le Cobot (Institut de formation du secteur du textile) en alternance dans celui-ci et dans l'entreprise. Ensuite il est engagé comme intérimaire - douze semaines – avant d'être fixe dans l'entreprise de textile. « *Dans ce projet, l'intérim s'inscrit parfaitement dans le trajet d'accompagnement de chômeurs vers le marché du travail.* » (ibidem).

- En mai 1998 l'Union Wallonne des Entreprises et l'UPEDI organisent une conférence de presse où ils présentent leur dernière trouvaille : le stage-intérim. « *Cette formule repose sur l'organisation, par les entreprises de travail intérimaire, de stages en entreprises pour des jeunes sortis de l'école. L'une des plus-values du secteur de l'intérim dans cette formule de stage serait la prise en charge totale de la recherche, de l'organisation et de l'encadrement administratif de ces stages ciblés sur les demandes concrètes des entreprises confrontées à des difficultés de recrutement.* » (idem : 29). Le Cabinet du Ministre de l'Emploi Wallon Van Cauwenberghe, séduit par la proposition, analyse la possibilité d'en intégrer les grands axes dans le Plan Formation Insertion.
- « *Pour suppléer le manque de main d'œuvre sur le marché de l'emploi local, l'UPEDI a signé une convention avec la Communauté germanophone dans le cadre du Fonds social européen. Celle-ci prévoit le financement de cycles de cours d'allemand accélérés, qui visent à donner à des intérimaires non-germanophones une connaissance ciblée de l'allemand qui doit leur permettre de comprendre les instructions liées à leurs missions de travail ainsi que quelques échanges limités avec leurs collègues.* [afin qu'ils ne soient pas trop isolés dans leur précarité !]. » (UPEDI ; 1999 :30)

La formation dans le secteur du textile, le « Stage-intérim » et le projet linguistique sont des exemples éloquentes du rôle que l'UPEDI convoite sur le marché de l'emploi. L'UPEDI se propose comme intermédiaire entre l'offre et la demande d'emploi : au service de l'entreprise elle formerait et elle recruterait la main d'œuvre. Le recrutement est également au cœur du projet wallon « Passerelle Intérim » et du projet fédéral « Intérim bis ».

- « *Passerelle Intérim* ». « *Le gouvernement wallon a décidé de lancer un programme destiné à renforcer le rôle du travail intérimaire comme outil d'insertion professionnelle.* » (idem : 34). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 un accord de collaboration existe entre UPEDI, T-Intérim (agence d'intérim publique) et le FOREM. L'intérim servira dorénavant de passerelle vers le marché du travail pour les jeunes âgés de moins de 25 ans et porteurs au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, pour les chômeurs de longue durée et pour les minimexés. Dans les quatre antennes d'insertion par le travail intérimaire installés au sein des directions subrégionales du FOREM à Liège, à Namur, à Charleroi et à Mons huit permanents conseillent et guident les candidats sélectionnés en vue de remplir des missions d'intérim proposées par les entreprises participantes. L'UPEDI envisage déjà l'élargissement des publics cibles...(UPEDI 1999)
- En 1998 l'UPEDI contacte Miet Smets - Ministre Fédéral de l'Emploi -, la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) et les syndicats afin de légaliser la pratique du « détachement » par les agences d'intérim. Le détachement consiste pour une entreprise à mettre ses travailleurs à la disposition d'une autre entreprise (Denolf & co. ; 1999 : 90), en l'occurrence il consiste à « fidéliser » l'intérimaire à l'entreprise entre deux missions (UPEDI, 1998 & 1999). En 1999 les discussions sont poursuivies, notamment au sein d'un groupe de travail à la FEB (UPEDI 1998). La déclaration gouvernementale fédérale annonce une poursuite du projet de détachement, qualifié d'« Intérim bis », du groupement d'employeurs et de l'intérim d'insertion (UPEDI 1999). Au niveau wallon: « *Dans la déclaration du gouvernement wallon on plaide en faveur de la création de « groupements d'employeurs » en vue de mutualiser les coûts de certains recrutements. Le gouvernement wallon apporte ainsi une réponse aux besoins en matière de détachement.* » (Denolf & co. ; 1999 : 92).

Le détachement, le groupement d'employeurs, les pools de travailleurs... tant de mesures qui veulent garantir la disponibilité de la main d'œuvre sans lui fournir une réelle sécurité d'emploi. « *On réfléchit depuis quelque temps à une formule complémentaire au travail intérimaire qui garantirait mieux la disponibilité de travailleurs aux utilisateurs, remédiant ainsi pour une part aux pénuries de main d'œuvre temporaire qui handicapent le développement des entreprises* » (UPEDI ; 1999 : 26). La « fidélisation » de la main d'œuvre permet également la formation continue de celle-ci entre les missions dans l'entreprise. L'UPEDI estime avoir le droit de développer « *ce service pour leurs clients* » (UPEDI ; 1999 : 26).

### 8.3 ET L'EDUCATION ?

Lorsque Denolf & co. (1999) s'étonnent de l'inadaptation du patronat au nouvel état de fait sur le marché de l'emploi, lorsqu'ils s'étonnent de leurs exigences face aux pénuries, nous nous étonnons... Les employeurs ne sont pas ignorants ni désemparés. Les négociations reprises ci-dessus témoignent de *la mise en place d'un recrutement et d'une formation efficaces*. Confrontés à la pénurie de certaines mains d'œuvre, l'UPEDI, le HIVA et la FEB *ne mettent pas en cause l'éducation et l'enseignement mais revendiquent une formation rapide et à la carte de la main d'œuvre*.

Les sociologues de l'éducation se sont intéressés aux relations entre le marché de l'emploi et le système d'éducation. La conjoncture favorable d'après guerre amène une pénurie de main d'œuvre tant qualifiée que faiblement qualifiée. Le monde économique a recours à l'immigration et à une plus grande scolarisation des jeunes : la massification scolaire renforce une dualité entre les filières techniques et généralistes, dualité utile aux entreprises (Baudelot et Establet, *Les étudiants, l'emploi et la crise*, 1981).

Aujourd'hui la conjoncture favorable pose de nouveaux problèmes de main d'œuvre. L'Union Européenne envisage de mettre en place une immigration sélective des professions spécialisées en informatique et autres technologies de pointe. Une main d'œuvre est formée et mise à disposition des entreprises par le biais des projets de formation, de « placement éthique », de détachement etc. Faut-il s'étonner que l'enseignement qui ne revêt plus les mêmes enjeux économiques soit délaissé par les gouvernements ? La sous-qualification de la main d'œuvre ne révèle-t-elle pas les injustices perpétuées dans le champ scolaire plutôt que le manque de formations au service des entreprises ?

Au détriment de l'enseignement, un marché de recrutement et de formation se crée entre l'entreprise et la main d'œuvre. Les professionnels de l'intérim, le monde associatif (par exemple les projets de « placement éthique ») et autres s'empressent sur ce marché où la production d'une main d'œuvre est marchandisée. Marché qu'il faut ouvrir à tous, qu'il faut « décloisonner ».

### 8.4 DECLOISONNER LE MARCHÉ

« Décloisonner le marché » (UPEDI 1998 et 1999 ; Denolf & co. 1999) consiste à abolir le monopole exercé par les instances publiques de recrutement, à autoriser le développement de plusieurs activités (sélection, placement, outplacement etc.) par un même opérateur et à ouvrir tous les secteurs économiques à ces pratiques (aujourd'hui les agents intérimaires privés ne peuvent pas agir dans la construction et dans la fonction publique). Tant les acteurs que les activités sont libéralisés.

En 1997 l'Organisation Internationale du Travail signe une convention qui met fin au monopole de l'Etat en matière de placement des travailleurs, qui préconise une gestion mixte privé-public du travail et qui encourage les opérateurs du marché du travail à collaborer « *en vue d'une gestion plus efficace de l'offre et de la demande sur ce marché.* » (UPEDI ; 1998 : 28). En 1999, *en dépit d'une ratification officielle (!)*, les gouvernements régionaux appliquent la convention n° 181 de l'OIT par la mise en place de projets et de décrets:

- Le 19 mars 1999 le VDAB et l'UPEDI concluent un accord d'échange d'informations, notamment sur les fonctions émergentes et les fonctions difficiles à pourvoir. « *A terme, l'objectif est de parvenir à créer une société indépendante, le « Werksys du marché de l'emploi », dans le cadre de laquelle tous les intermédiaires importants travailleront conjointement à mettre sur pied des banques de données on line.* » (Denolf & co. ; 1999 : 91). Les données permettent aux « intermédiaires » à mieux développer leurs stratégies à mettre en œuvre sur le marché du recrutement: l' exploitation et éventuellement la vente de ces données est une ressource prometteuse.
- Le 31 mars 1999 le Parlement flamand approuve le décret sur le placement. « *Ce décret autorise non seulement le placement effectué par des agences d'emploi privées, mais aussi l'exercice de différentes activités d'intermédiaire sur le marché de l'emploi par un même opérateur. Ainsi, une entreprise de travail intérimaire peut désormais, à partir d'une seule et même entité, faire aussi du recrutement et de la sélection, du placement et de l'outplacement, et vice versa bien sûr.* » (Denolf & co. ; 1999 : 89).
- La nouvelle déclaration gouvernementale flamande définit le rôle du VDAB qui doit évoluer « *d'un rôle d'acteur central à celui de régisseur central. Cette fonction de régie implique que le VDAB, par le biais de collaborations privé/public, assure un fonctionnement efficace et transparent du marché de l'emploi et évolue de plus en plus vers un rôle d'organisation de soutien au profit de ce marché.* » (Denolf & co. ; 1999 : 92). L'acteur public organisera le marché de recrutement en laissant les *profits* aux autres : la répartition classique entre le public et le privé se perpétue sur le nouveau marché des "intermédiaires".
- En Wallonie le projet « Passerelle Intérim » (voir ci-dessus) amorce une collaboration entre le FOREM, T-Intérim (agence d'intérim publique) et l'UPEDI. Le projet « *constitue une première étape essentielle vers une gestion mixte du marché du travail telle que préconisée par l'OIT.* » (UPEDI ; 1999 : 34). D'ailleurs la nouvelle déclaration gouvernementale wallonne promet : « *la collaboration entre le FOREM et les entreprises de travail intérimaire sera renforcée, tout en assurant la qualité du travail de l'entreprise publique d'intérim.* » (Denolf & co. ; 1999 : 92).

La libéralisation du marché "intermédiaire" : la production d'une main d'oeuvre est marchandisée par un nombre croissant d'agents et de filières concurrentiels. Tant les activités que les acteurs sont "décloisonnés". L'UPEDI évalue les parts de marché, elle évalue des stratégies de conquête du marché...

## 8.5 PARTS DU MARCHÉ

Denolf & co. ont calculé le taux de pénétration, la part du marché et le taux d'efficacité pour chacune des huit filières classiques de recrutement :

- le personnel de l'entreprise (les membres du personnel communiquent la vacance à leur entourage),
- les relations externes de l'employeur (l'employeur communique la vacance à sa famille ou à ses amis),
- les candidatures spontanées en stock,
- les écoles ou les instances de formation,
- les annonces
- les entreprises de travail intérimaire
- les services publics de placement
- les bureaux de recrutement et de sélection.

---

Le taux de pénétration d'une filière est la mesure de l'utilisation de celle-ci dans la recherche d'un candidat. Le total des postes vacants pourvus est ramené à 1.00, le total de recours est pondéré par le même diviseur : par exemple, en moyenne l'employeur a recours à 1.32 filières par poste vacant et 32% des postes ont fait l'objet d'un recrutement par annonces (voir tableau ci-dessous).

La part du marché d'une filière est la mesure de l'embauche via la filière. Si 32% des postes ont fait l'objet d'un recrutement par annonce, seuls 26% des postes sont pourvus par voie d'annonces (voir tableau ci-dessous).

Le taux d'efficacité de chacune des huit filières est le rapport de la part du marché à la pénétration du marché de la filière. Si 26% des postes sont pourvus d'une embauche par voie d'annonce sur les 32% des postes faisant l'objet d'un recrutement par voie d'annonce, les annonces ont un taux d'efficacité 0.78 (voir tableau ci-dessous).

**Tableau VI 15 - Pénétration du marché, part du marché et taux d'efficacité des filières de recrutement en Belgique en 1998**

	Pénétration du marché	Part du marché	Taux d'efficacité
Personnel de l'entreprise	17.3	13.7	0.78
Relations de l'entreprise	18.3	14.4	0.76
Candidatures spontanées	19.9	15.9	0.79
Ecoles – instances de formation	7.0	4.5	0.64
Annonces	32.7	26.0	0.78
Entreprises de travail intérimaire	13.8	10.3	0.74
FOREM – VDAB – ORBEM	18.1	11.6	0.63
Bureaux de recrutement	3.8	3.2	0.83
Autre filière (souvent système d'examens)	1.1	0.4	0.36
Total	132.0	100.0	-

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 74.

La recherche de candidats par voies informelles est très répandue : plus de la moitié (55%) des postes pourvus en 1998 en Belgique a fait l'objet d'une recherche par des candidatures spontanées ou par la publicité faite par l'employeur et le personnel de l'entreprise. Les écoles et les instances de formation ont un faible taux de pénétration, ainsi que le système d'examens (mise en place est coûteuse et longue) ou le bureau de recrutement (main d'œuvre très ciblée). Parmi les filières classiques les annonces l'emportent, ensuite viennent les instances publiques de placement, suivis de près par les entreprises de travail intérimaire.

L'aboutissement d'une recherche à l'embauche est le plus élevé pour les bureaux de recrutement (outplacement etc.). La consultation d'un stock de candidatures spontanées aboutit également. Le recrutement par l'employeur même ou par son personnel et le recrutement par annonces sont également efficaces. Malgré une pénétration et une part de marché élevées, les instances publiques de placement sont moins efficaces que les bureaux d'intérim. Excepté le recrutement par examens dont la sélectivité est voulue, l'ORBEM, le FOREM et le VDAB réussissent le moins à placer les personnes. « *Nous supposons que de nombreux employeurs communiquent leurs offres aux services publics de placement pour répondre à une sorte d'obligation administrative.* » (Denolf & co. ; 1999 : 68). Nous supposons également que l'obligation d'accepter toutes les inscriptions de demande d'emploi rend la tâche plus difficile pour l'ORBEM, le FOREM et le VDAB que pour les entreprises intérimaires qui refusent allègrement des candidatures trop problématiques!

De 1995 à 1998 (quatre enquêtes) les parts de marché des huit filières restent relativement stables, malgré quelques fluctuations (Denolf & co. ; 1999 : 72, tableau 7.2). Une filière est en progression constante : les entreprises de travail intérimaire passe de 6.7% du marché de recrutement en 1995 à 10.3% du marché en 1998. Les instances publiques de placement passent de 10.3% en 1995 à 13.3% en 1996 à 14.7% en 1997 à 11.6% en 1998.

Le "placement" est devenu une activité à plus value. Il s'agit là d'un changement structurel. Une période de bonne conjoncture occasionne des pénuries de main d'oeuvre ciblées dans une situation de chômage répandu (réserve de main d'oeuvre): des agents (existants) se spécialisent alors à former et à recruter, à culpabiliser et à flexibiliser une main d'oeuvre au service des entreprises. L'accès à l'emploi est conditionné par un marché en voie d'éclosion et de privatisation. Les plus deshérités auront du mal à franchir l'obstacle... ORBEM-FOREM-VDAB l'intermédiaire du pauvre, l'intermédiaire "poubelle"...

La répartition du marché de recrutement n'est pas la même dans les trois régions du pays :

**Tableau VI 16 - Parts de marché (en %) des huit filières d'engagement en Belgique en 1998 selon la région**

	Bruxelles	Wallonie	Flandres
Personnel de l'entreprise	10.3	12.7	15.2
Relations de l'entreprise	19.0	19.5	10.8
Candidatures spontanées	12.6	16.2	16.9
Ecoles – instances de formation	2.6	5.4	4.8
Annonces	33.5	20.7	25.6
Entreprises de travail intérimaire	6.5	14.6	10.0
FOREM – VDAB – ORBEM	9.1	9.8	13.2
Bureaux de recrutement	5.1	1.0	3.5
Autre filière	1.4	0.2	0.1
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Denolf & Denys & Simoens, - KUL HIVA, *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 72.

Les relations informelles de l'employeur et du personnel accaparent 21% des recrutements en Wallonie, 29% à Bruxelles et 26% en Flandres. La Wallonie a également la plus grande embauche relative par les entreprises d'intérim – 14.6% contre 6.5% à Bruxelles et 10% en Flandre – et par les écoles ou instances de formation – 5.4% contre 2.6% à Bruxelles et 4.8% en Flandre. La part du FOREM est relativement faible – 9.8% contre 13.2% en Flandre. Celle des annonces est la plus faible en Wallonie – 20.7% contre 33.5% à Bruxelles et 25.6% en Flandre. Les différences observées entre les régions sont entre autres liées aux différences économiques structurelles entre les régions. Néanmoins l'intérim semble prospérer en Wallonie...

## 8.6 INTERIM ET SALARIAT

Afin d'évaluer l'importance relative du travail intérimaire dans un pays, une région, un secteur ou autre, le nombre d'heures d'intérim prestées sur l'année et exprimé en équivalents temps plein est rapporté à l'emploi salarial total :

### **Figure VI 28 - Taux de pénétration du travail intérimaire en Belgique et dans les pays voisins en 1998**

Erreur! Liaison incorrecte.

Source : UPEDI (1998), *Rapport annuel 1998*, p. 42.

En Belgique quasi deux emplois salariaux sur cent sont des missions d'intérim. Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne doublent cet effectif. Le tableau suivant illustre la progression du secteur intérimaire en Belgique :

### **Figure VI 29 - Evolution comparée du nombre d'agences d'intérim, du nombre de travailleurs fixes, du nombre d'intérimaires mis au travail par an, du nombre d'heures de travail intérimaire prestées, du chiffre d'affaires du secteur intérimaire en Belgique de 1990 (index 100) à 1999**

Erreur! Liaison incorrecte.

fixe = employé ou ouvrier dans l'agence d'intérim même

Source : UPEDI (1998), *Rapport annuel 1998*, p. 42.

L'année 1994 divise le tableau. A partir de 1995 le chiffre d'affaires du secteur intérimaire augmente plus rapidement que toute autre donnée du secteur : celui-ci devient plus rentable sans pour autant faire suivre de la même manière la création de travail intérimaire. La première partie de la décennie semble se caractériser par la mise en place de l'outil – agences et travailleurs fixes – de l'intérim tandis que les nombres d'intérimaires et les heures prestées décollent à peine.

De 1990 à 1999 les nombres d'intérimaires et les heures prestées par ceux-ci évoluent de la même manière, ce qui semble signifier que le pro rata heures par intérimaire reste stable tout au long de la décennie. De 1998 à 1999 une inversion a lieu entre les agences et les fixes : les agences d'intérim deviennent plus grandes.

*La Wallonie "rattrape son retard"...*

L'UPEDI et Denolf & co. qualifient l'évolution du travail intérimaire en Région Wallonne de « rattrapage ». Longtemps dépassée par la Flandre, la Wallonie connaît maintenant les hausses d'activités intérimaires les plus importantes et dépasse depuis 1998 les deux autres régions.

**Tableau VI 17 - Parts (en %) d'entreprises qui recourent au travail intérimaire dans le total des entreprises interrogées par Denolf & co.**

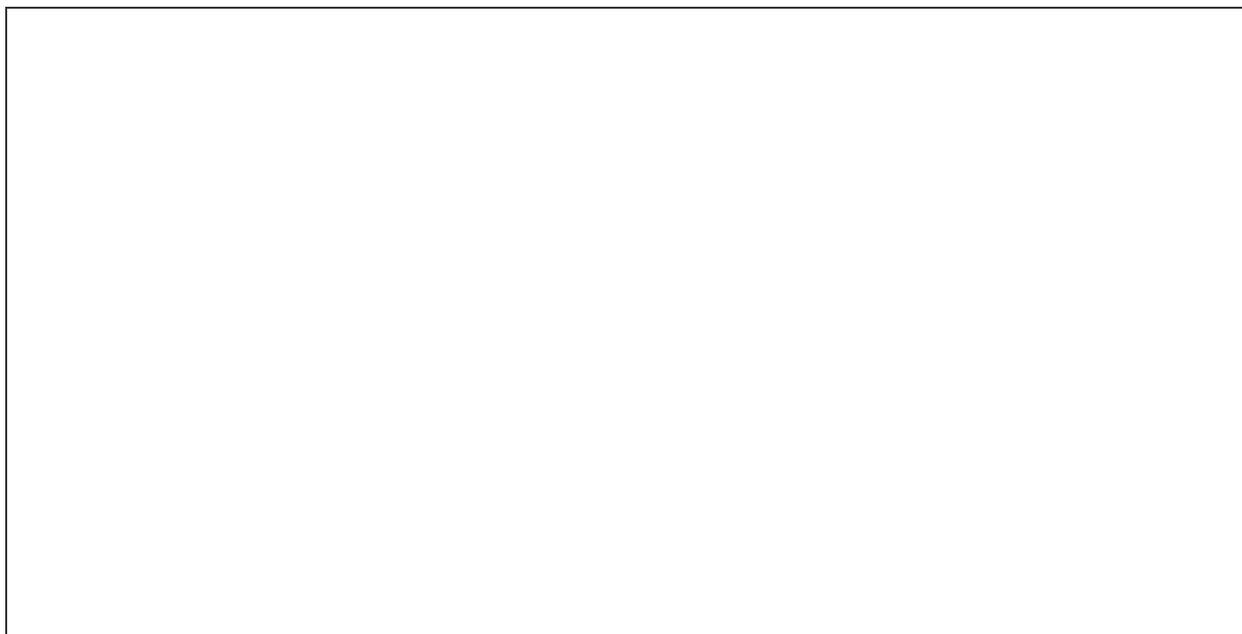
	1995	1996	1997	1998
Bruxelles	9.5	11.5	12.6	11.8
Wallonie	8.8	10.2	10.1	14.0
Flandre	10.9	10.6	13.9	13.4
Belgique	10.4	10.4	12.6	13.3

Source : Denof & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 24.

En 1998 14% des entreprises wallonnes interrogées par Denolf & co. affirment avoir recours à l'intérim contre 12% à Bruxelles et 13% en Flandre.

L'analyse du nombre d'heures prestées dans les régions en 1998 réaffirme la thèse du « rattrapage » : « *De manière générale on constate une croissance relativement importante de l'activité dans toutes les régions du pays. On retiendra cependant de l'année 1998 le rattrapage de la Wallonie. La croissance de l'activité intérimaire en Région Wallonne est, en effet, estimée à +21.2%. Bruxelles a aussi été plus performant qu'auparavant. L'intérim bruxellois connaît, en effet, une progression de 18.1% de son activité. Les entreprises de travail intérimaire actives en Flandre ont connu une croissance de +12.6%. Les belles performances enregistrées en Wallonie et à Bruxelles s'expliquent en partie par le fait que ces régions disposent encore de potentiels de développement importants pour le secteur.* » (UPEDI ; 1998 : 11). L'année suivante le même constat s'impose : « *Comme l'an dernier, on peut attribuer une partie du différentiel de croissance entre la Wallonie et la Flandre à un mouvement de rattrapage de la première, l'intérim y étant encore structurellement moins implanté.* » (UPEDI ;1999 :11).

L'implantation des agences d'intérim en Région Wallonne est illustrée sur la carte suivante :

**Carte VI 14 - Nombre et localisation des agences d'intérim en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement**

Source : ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises – intérim = 74.502) – situation en février 1998 (2000).

Les agences d'intérim, 152 au total, sont quasi absentes du Hainaut, sauf à Charleroi où 18 agences sont situées. Un tiers des agences d'intérim est localisé à Nivelles ou à Liège. Namur et Verviers comptent respectivement 12 et 17 agences. Les agences d'intérim semblent s'installer là où il y a de la main d'œuvre - bassin industrielle, Nivelles, villes – mais également là où il y a de l'emploi – le Hainaut, Waremme et Huy sont délaissés.

## 8.7 INSTRUMENTS DE FLEXIBILITE

En 1998 plus du tiers (35%) des entreprises interrogées a eu recours au travail intérimaire. L'extrapolation à l'ensemble des entreprises belges (pondération par région, secteur et taille de l'entreprise) aboutit au chiffre de 13.3% (voir ci-dessus tableau VI 17). Denolf & co. interrogent les entreprises sur les motifs du recours au travail intérimaire :

**Tableau VI 18 - Principal motif de recours à l'intérim en Belgique en 1998**

Pour faire face à une augmentation de la charge de travail	35.2 %
Remplacement de personnel (maladie, vacances, grossesse)	32.8 %
Moyen de recruter du personnel	13.5 %
Travail exceptionnel	7.6 %
Pour permettre une plus grande flexibilité (éviter heures supplémentaires)	4.7 %
Autre motif	6.2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA, *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 26.

« Environ 35% des entreprises déclarent recourir à des intérimaires principalement pour faire face aux périodes de pointe. » (Denolf & co. ; 1999 : 25). A l'image du « toyadisme », la moitié des entreprises utilisent l'intérim pour maintenir un « flux tendu » de la main d'œuvre, pour optimiser un maximum celle-ci : faire face à des périodes de pointe, permettre une plus grande flexibilité, exécuter un travail exceptionnel.

L'intérim est un instrument de flexibilité. *Flexibilité rime avec précarité lorsque les conditions et les rapports de force sur le marché de l'emploi sont en faveur de l'employeur*, comme en témoignent les projets politiques et législatifs exposés par l'UPEDI. Les conditions de travail des intérimaires sont méconnues mais SOBEMAP constate :

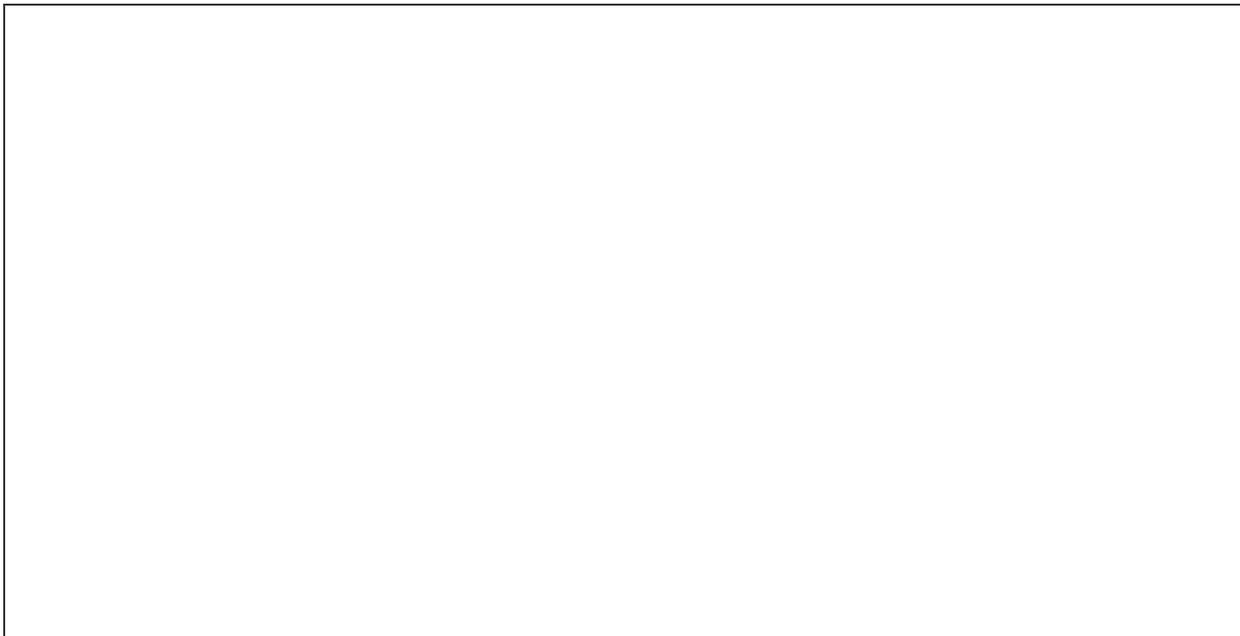
- Sur une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 31 décembre 1997, 20% des intérimaires ont passé plus d'un an (temps cumulé) au chômage et 5% ont passé plus de deux ans au chômage. En Wallonie il s'agit respectivement de 24% et de 6% (SOBEMAP ; 1998 : 31).

- « Durant la période où vous étiez intérimaire, avez-vous reçu une proposition pour travailler en fixe dans l'entreprise où vous prestiez votre mission ? » (SOBEMAP ; 1998 : 23-25). A cette question 36% des intérimaires répondent « oui ». C'est relativement peu vu qu'il s'agit d'une proposition (intéressante ou pas ?) qui ne se réalise pas nécessairement. En Wallonie la proportion des heureux élus tombent à 28% des intérimaires interrogés. La probabilité d'être proposé un poste fixe au sein de l'entreprise diminue également avec l'âge et avec la durée du travail intérimaire.

- Sous le titre « Nombre d'utilisateurs par intérimaire » (le rapport de force est évident !) SOBEMAP expose la mobilité de l'intérimaire : en 1996 67% des intérimaires ont effectué des missions dans une entreprise, 24% ont travaillé dans deux ou trois entreprises et 9% ont travaillé dans plus d'entreprises. Commentaire du SOBEMAP : « Dans 33% des cas, les intérimaires acquièrent de l'expérience dans plus d'une entreprise » ! Expérience ou insécurité d'emploi, c'est selon...

Il n'est pas étonnant que les syndicats s'inquiètent des conditions de travail des intérimaires, tant par souci stratégique (les syndicats perdent du terrain dans les nouvelles formes d'organisation du travail) que par préoccupation idéologique. L'UPEDI et les syndicats se rencontrent aux réunions (quasi) mensuelles de la « Commission des Bons Offices » où ils abordent des thèmes tels les feuilles d'impôts, la problématique de la grève, la création d'un service central de la prévention...(UPEDI ; 1998 : 24).

**Carte VI 15 - Taux de syndicalisation (FGTB et CSC cumulés/population adulte = âgée de plus de 15 ans) en Région Wallonne en 1998 selon le lieu de travail**



Source : Confédération des syndicats Chrétiens, *Effectifs 1988 à 1998 – calculés sur base du nombre de cotisations perçues pour la période 1988-1998* (2000)/ Fédération Générale des Travailleurs de la Belgique, *Effectifs moyens des membres affiliés en 1998 selon les régionales* (2000).

Localement les bastions syndicaux et la localisation des agences d'intérim ne se recouvrent pas. Aucune agence est localisée sur le territoire de la régionale du Hainaut Occidental. Le Hainaut est quasi délaissé par les agences sauf à Charleroi. Le syndicalisme ne fait pas des ravages à Nivelles et à Namur. En conclusion, un taux élevé de syndicalisation et la présence d'agences d'intérim a lieu dans la province de Liège et à Charleroi, pôles d'emploi importants.

Le progrès récent du secteur de l'intérim va de pair avec une restructuration économique : le travail intérimaire se révèle comme moyen d'optimiser les conditions favorables actuelles par une gestion de main d'œuvre « à flux tendus ». Fruit de changements structurels, le travail intérimaire est aussi (et par définition ?) sensible à des variations conjoncturelles et aux saisons (période de pointe, mois de vacance, soldes etc.). Par exemple, pendant la deuxième moitié de 1998 les crises financières asiatiques se sont répercutées sur la croissance du travail intérimaire en Belgique car elles ont particulièrement touché les secteurs industriels, grands utilisateurs de main d'œuvre intérimaire (UPEDI 1998 & 1999).

La mobilité sur le marché de l'emploi est le créneau de l'intérim : celui-ci en vit et le crée simultanément. Une analyse du « turnover » ou du renouvellement du personnel – nombre total de postes vacants pourvus rapporté à l'emploi salarial total sur base annuelle – est ambiguë : l'intérim comme filière de recrutement dépend de l'embauche de nouvelles personnes mais le travail intérimaire est à l'antipode de l'embauche (remplacement, main d'œuvre supplémentaire etc.).

**Tableau VI 19 - Le « turnover » (en %) en Belgique en 1998 selon la Région, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité de l'entreprise**

Bruxelles	18.8
Wallonie	11.0
Flandre	12.4
-10	26.7
10-100	12.8
100+	8.8
Industrie	10.3
Construction	23.0
Commerce / Horeca	23.8
Autres services	14.5
Quaternaire	8.3
Total	13.1

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 17.

La Wallonie connaît un faible taux de renouvellement : en 1998 et pour 100 emplois salariés, 11 postes vacants ont été pourvus. Selon l'UPEDI la Wallonie est une région avec un énorme potentiel de développement du travail intérimaire. L'employeur y préfère-t-il le travail intérimaire à l'embauche ? Le nombre d'embauches (recrutements) peut-il être augmenté ? On peut néanmoins se demander si structurellement la Wallonie peut être comparé aux deux autres régions.

Les grandes entreprises renouvellent relativement peu le personnel ou les postes. Denolf & co. constatent aussi que ce sont ces mêmes entreprises qui ont le plus recours au travail intérimaire : 61% des grandes entreprises interrogées ont recours au travail intérimaire contre 35% des entreprises moyennes (10 à 100 employés) et 9% des petites entreprises (Denolf & co.; 1999 : 24). Ils invoquent une meilleure gestion de la main d'œuvre : « *Les grandes entreprises ont une expertise développée en matière de gestion des Ressources Humaines. Le travail intérimaire est donc bien implanté dans ces entreprises.* » (idem : 25). Les grandes entreprises semblent réussir à éviter l'embauche pour y substituer une main d'œuvre disponible et peu obligeante (voir ci-dessus projet intérim bis) .

Il est vraisemblable que le renouvellement élevé dans les secteurs du Horeca, du commerce et de la construction soit le fait d'un nombre élevé de contrats temporaires et d'une fragilité de la main d'œuvre (licenciements abusives etc.). Le secteur intérimaire y gagnera en tant que agent de recrutement et en tant que fournisseur de main d'œuvre temporaire...

Le tableau suivant révèle les stratégies différentes de flexibilité selon le secteur d'activité :

**Tableau VI 20 - Instruments de flexibilité pour lesquels l'entreprise opterait, selon le secteur (en%)**

	Industrie	Cons- truction	Commer- ce	Autres services	Quater- naire	Total
Travail à temps partiel	31.1	12.7	35.9	31.9	45.8	33.8
Contrats temporaires	33.7	30.2	26.3	28.9	39.0	33.4
Intérimaires	45.0	16.2	32.2	30.1	21.2	29.5
Travail en pool	33.0	20.6	34.1	26.7	24.7	29.3
Travailleurs étudiants	36.0	20.8	32.1	26.2	26.8	29.2
Heures supplémentaires	30.1	16.7	23.4	31.8	21.7	24.8
Sous-traitance	32.8	58.7	14.8	21.6	12.3	22.7
Annualisation du temps de travail	15.3	11.1	20.9	14.0	9.9	15.8
Autre possibilité	6.2	13.8	16.8	16.7	15.2	14.9
Chômage temporaire	22.4	34.3	9.6	5.1	5.9	12.3
Total	285.6	235.1	246.1	233.0	222.5	243.7

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 29.

Le secteur industriel est friand de travail intérimaire (voir infra) : 45% des entreprises interrogées par Denolf & co. citent l'intérim comme moyen de flexibilité utilisé. La flexibilité prime d'ailleurs dans l'embauche de fonctions manuelles (Denolf & co. ; 1999 : 61). La construction utilise la sous-traitance comme moyen de flexibilité, par contrainte ? « *L'intérim est encore actuellement interdit pour le recours à des ouvriers intérimaires dans le secteur de la construction. La Confédération Nationale de la Construction (CNC) considère cependant l'introduction du travail intérimaire dans ce secteur comme une finalité. La CNC a d'ailleurs demandé dans un mémorandum adressé au nouveau gouvernement fédéral la levée de l'interdiction qui frappe le travail intérimaire dans le secteur de la construction. L'organisation des classes moyennes Nacebo est également favorable à cette levée d'interdiction. L'UPEDI poursuit ses actions de sensibilisation pour ouvrir l'accès au travail intérimaire à tous les secteurs d'activité.* » (UPEDI ; 1999 : 29). Le secteur du horeca et du commerce a recours au travail intérimaire, au travail en pool et aux jobs d'étudiants. Les autres services combinent le travail intérimaire au paiement d'heures supplémentaires. Le quaternaire utilise relativement peu le travail intérimaire (l'UPEDI le regrette d'ailleurs) et a recours au travail à temps partiel et aux contrats temporaires.

Les entreprises situées en Wallonie citent moins d'instruments de flexibilité, démultiplient moins ceux-ci que leurs voisines : par poste vacant pourvu elles citent 2 instruments de flexibilité contre 3 instruments en Flandre (HIVA ; 1999 : 28). Le travail à temps partiel est populaire dans les trois régions, les contrats temporaires le sont à Bruxelles et en Wallonie, le travail en pool l'est à Bruxelles, l'annualisation du temps de travail l'est en Flandre et le travail intérimaire l'est en Wallonie.

## 8.8 LE ROLE SOCIAL ET LA CITOYENNETE DE L'UPEDI...

Les campagnes publicitaires et le discours commun sur l'intérim mettent en avant une personne dynamique et jeune, le plus souvent une femme émancipée (!), optant pour une gestion du temps optimale où la famille, le loisir, l'épanouissement et le travail, le plus souvent dans le tertiaire, se complètent. Le profil de l'intérimaire en Belgique et plus particulièrement en Wallonie dément cette image. L'intérimaire est un homme (59% des intérimaires en Belgique ce qui correspond à la répartition dans la population active totale, SOBEMAP 1998) ouvrier (63% des intérimaires, UPEDI 1998 & 1999) affecté à des fonctions manuelles (41.5% des intérimaires, Denolf & co. 1999) dans le secteur industriel (65% des intérimaires, SOBEMAP 1998 et Denolf & co. 1999).

**Tableau VI 21 - Les principaux acteurs utilisateurs de l'intérim en Belgique en 1998 selon leur poids dans le total des heures prestées**

Secteurs (par commission paritaire)	% du nombre total d'heures d'intérim prestées en Belgique
Métal	26.1
Auxiliaire-employés	15.9
Alimentation	13.3
Chimie	9.6
Transport	4.7
Auxiliaire-ouvriers	4.0
Textile et habillement	3.4
Hôtels	2.7
Transformation du bois	2.1
Commerce de détail indépendant	2.0
Entreprise de nettoyage	1.8
Industrie graphique	1.2
Import-export	1.0

---

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 18.

**Tableau VI 22 - Top 30 des fonctions les plus demandées dans le cadre du travail intérimaire (en %) en Belgique en 1998**

Employés administratifs	10.7	Personnel de cuisine ou friterie	1.6
Magasiniers ou manutentionnaires	8.1	Employés de magasin	1.6
Secrétaires	7.2	Encodage de données	1.5
Ouvriers de production, travailleurs à la chaîne	5.2	Hôtesse, personnel de stand ou stewards	1.3
(Aides)-comptables	5.0	Chauffeurs de bus	1.2
Vendeurs	3.6	Personnel d'entretien	1.1
Chauffeurs	3.3	Techniciens ou responsables techniques	1.1
Serveurs, serveuses	3.1	Hommes à tout faire ou jardiniers	1.1
Mécaniciens	3.0	Soudeurs	1.0
Téléphonistes, réceptionnistes	3.0	Caissiers ou employés de caisse	0.9
Personnel de ménage ou de nettoyage	2.8	Personnel de maison	0.9
Ouvriers du métal	2.4	Attachés à la direction	0.8
Emballeurs	2.1	Préposés aux machines	0.8
Electriciens	2.0	Opérateurs	0.8
Manœuvres	1.8	Ouvriers du textile	0.6
		Autres fonctions manuelles	8.3
		Autres fonctions spécialisés	4.0
		Autres fonctions administratives	2.5
		Autres fonctions de service	1.9
		Autres fonctions commerciales	4.1
		Total	100.0

Source : Denolf & Denys & Simoens – KUL HIVA (1999), *Les entreprises et le recrutement en Belgique en 1998*, étude réalisée pour l'UPEDI, p. 32.

Le travail intérimaire s'adresse principalement à des jeunes travailleurs :

**Tableau VI 23 - La population intérimaire et la population active totale en Belgique et en Wallonie en 1998 selon l'âge**

	Population active belge (SOBEMAP)	Population intérimaire belge		Pop. intérimaire wallonne (UPEDI)
		SOBEMAP	UPEDI	
Moins de 25 ans	13%	35%	46%	33%
25 à 44 ans	62%	58%	48%	61%
45 ans et plus	25%	7%	6%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : SOBEMAP (1998), *Le profil des intérimaires*, étude (AC 6573 - 14/04/98) réalisée pour l'UPEDI / UPEDI (1998), *Rapport annuel 1998*.

L'UPEDI explique la grande présence des jeunes : « *Le secteur de l'intérim est largement le plus gros employeur de travailleurs étudiants. Les étudiants intérimaires sont principalement mis au travail dans les secteurs qui font traditionnellement régulièrement appel au travail intérimaire, à savoir : le métal, la chimie, l'alimentation...* » (UPEDI ; 1998 :14). SOBEMAP se réjouit : « *Cela montre que le travail intérimaire joue le rôle de mécanisme d'entrée sur le marché du travail.* » (SOBEMAP ; 1998 : 3). La présence des jeunes n'est-elle pas plutôt un signe de difficulté d'accès au marché de l'emploi ? Denolf & co. constatent en effet qu'« *Au cours de ces dernières années, la part des jeunes sortis de l'école par rapport au flux entrant total (à l'embauche) a diminué et la part du groupe des personnes qui avaient déjà un emploi a augmenté.* » (Denolf & co. ; 1999 : 16)... Il n'est dès lors pas étonnant que la FEANTSA s'applique à démontrer la précarité professionnelle des jeunes et leur problèmes aigus de logement (voir 6.5.1 et aussi FEANTSA, 1998, *Les jeunes sans-abri dans l'Union Européenne*).

« Que la proportion des plus de 45 ans parmi les nouveaux engagés reste si faible est un des constats les plus étonnants de cette étude. (...) Il se produit un véritable effet « trickle down » sur le marché du travail belge et l'on peut montrer que les hommes dès 35 ans voient leurs chances de décrocher un emploi diminuer, uniquement en raison de leur âge. Chez les femmes, cette évolution est visible dès l'âge de 30 ans. (...) Améliorer l'efficacité de la politique de réinsertion des plus de 50 ans : voilà en tout cas un fameux défi pour le nouveau gouvernement qui a inscrit ce point à son programme. » (Denolf & co. ; 1999 : 86). Non seulement les travailleurs de plus de 45 ans semblent avoir des difficultés à se réinsérer sur le marché de l'emploi, non seulement ils sont nettement sous représentés dans le travail intérimaire (voir tableau ci-dessus) mais ils sont aussi les plus précarisés dans l'intérim en termes de revenus mensuels :

**Figure VI 30 - La répartition des intérimaires en Belgique en 1997-1998 selon le revenu mensuel net du ménage et selon l'âge**

Erreur! Liaison incorrecte.

(SOBEMAP ne fait pas apparaître les parts manquants - de 25% à 36% selon les âges. S'agit-il de non réponses ou plutôt d'un oubli volontaire?)

Source : SOBEMAP (1998), *Le profil des intérimaires*, étude (AC 6573 - 14/04/98) réalisée pour l'UPEDI, p.15.

Le travail intérimaire concerne principalement les travailleurs ayant obtenu un diplôme du secondaire :

**Tableau VI 24 - La population intérimaire et la population active totale en Belgique et en Wallonie en 1998 selon le niveau d'éducation**

		Pop.act. belge	Pop. int. belge	Pop. act. wall.	Pop. int. wall.
Primaire		10%	5%	12%	5%
Second. inf.		24%	19%	27%	17%
Second. sup.	Technique		22%		
	Professionnel	37%	51%	34%	42%
	Général		12%		
Supérieur	Type court	19%	16%	18%	16%
	Type long	10%	8%	9%	7%

Source : SOBEMAP (1998), *Le profil des intérimaires*, étude (AC 6573 - 14/04/98) réalisée pour l'UPEDI / UPEDI (1998), *Rapport annuel 1998*.

Les travailleurs les moins qualifiés sont les moins présents dans le secteur intérimaire : tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, la part des travailleurs ayant obtenu un diplôme de primaire dans l'intérim est la moitié de la part dans la population active (voir aussi 6.5.5). La sous représentation des diplômés du secondaire inférieur et des diplômés du supérieur est nettement moins prononcée. Le secteur intérimaire se caractérise par l'emploi de main d'œuvre de qualification moyenne et de qualification professionnelle : en Wallonie 42% contre 34% et en Belgique 51% contre 37%. Cela est vraisemblablement dû aux demandes du secteur industriel : l'intérim est l'outil d'une optimisation de la « petite » main d'œuvre. En tous cas, le SOBEMAP vente les mérites « sociaux » de l'intérim en constatant que 10% des intérimaires belges et 15% des intérimaires wallons ont un revenu mensuel net du ménage inférieur à 40.000 BF par mois. L'intérim prend en charge les « groupes à risque »...

*« Les 277.000 intérimaires mis au travail sur l'année forment une population hétéroclite. Les résultats d'une enquête réalisée en 1998 auprès des intérimaires montrent ainsi la présence d'une série de groupes dits « à risque » de demandeurs d'emploi parmi cette population. Ces groupes sont qualifiés « à risque » parce qu'ils éprouvent plus de difficultés que d'autres à s'intégrer sur le marché de l'emploi. Leur « risque » est, en réalité, celui d'être entraîné définitivement dans une spirale d'exclusion professionnelle et sociale. Ainsi on constate que 24% des intérimaires sont peu scolarisés (porteurs au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur), 5% sont d'origine étrangère (hors UE), 10% disposent d'un revenu mensuel net du ménage inférieur à 40.000 FB, 8% sont des chômeurs de longue durée (plus de 24 mois de chômage) et 6% sont âgés de 45 ans et plus. Le fait que ces groupes aient pu (re)trouver du travail via l'intérim constitue ce qu'on appelle le rôle social « naturel » du travail intérimaire.*

*Conscient des atouts de l'intérim pour faciliter la réintégration professionnelle des demandeurs d'emploi fragilisés et désireux de prendre ses responsabilités par rapport à la société dans laquelle il évolue, le secteur du travail intérimaire s'est engagé depuis quelques années dans une démarche « citoyenne », en activant ce rôle social dans le cadre de différents projets [il s'agit des projets et des accords exposés plus haut]. » (UPEDI ; 1998 : 32, je souligne ).*

L'intérim offre un tremplin vers l'emploi aux détenteurs de diplômes d'humanités (Denolf & co. ; 1999 : 79). L'intérim assure les revenus des ménages précaires dont les travailleurs sont âgés de plus de 45 ans (SOBEMAP ; 1998 : 15). L'intérim intègre les jeunes sur le marché de l'emploi (UPEDI, 1998 & 1999). L'intérim offre une formation aux plus fragilisés (UPEDI, 1998 & 1999). « Par souci citoyen... » ou encore « l'intérim prend à cœur le sort des plus démunis... »

Toute privatisation met en jeu l'enjeu suivant : les « consommateurs » les moins « rentables », les moins « solvables » auront-ils accès au bien offert ? L'accès à l'emploi par le biais du marché du placement et du recrutement deviendra-t-il d'autant plus inégalitaire qu'un profit s'est greffé entre l'employeur et le demandeur d'emploi ? Profit convoité non seulement par les agents d'intérim ou les bureaux d'outplacement mais également par le « tissu associatif »...

Malgré les promesses et l'ostentation de bonnes intentions quelques constats et réflexions de l'UPEDI et de ses collaborateurs scientifiques inquiètent. L'UPEDI envisage l'élargissement du projet « Stage-intérim » (voir supra) à d'autres groupes « cibles ». Denolf & co. proposent de mener des projets pour les demandeurs d'emploi les plus qualifiés : « *Si ce phénomène d'éviction de candidats moins qualifiés pour des candidats plus qualifiés est avéré, il faudrait à tout le moins considérer de manière plus critique la politique de l'emploi menée par les différents gouvernements. En effet, les politiques actuelles mettent très fortement l'accent sur la création d'emplois pour les personnes faiblement qualifiées (emplois Smet, plan « Web-privé en Flandre etc.). On peut se demander s'il ne faudrait pas au contraire consacrer plus d'attention à la création d'emplois pour les personnes plus qualifiées.* » (Denolf & co. ; 1999 : 93). Denolf & co. constatent une moindre « efficacité » de placement par l'ORBEM, le FOREM et le VDAB – le publique perd du terrain (voir supra). Denolf & co. dénoncent l'idée reçue selon laquelle les instances publiques opèrent surtout sur « *les segments inférieurs du marché de l'emploi* » vue la correspondance entre les niveaux d'éducation de la population placée par l'ORBEM, le FOREM et la VDAB et ceux de la population totale engagée en 1998 (idem ; 1999 : 80). Mais Denolf & co. oublie de dire que si l'instance publique ne réussit pas à placer les candidats sans grands atouts, elle a néanmoins l'obligation de les inscrire, de les suivre et de tenter de les placer. Obligation que les instances privées n'ont pas (combien de personnes se font refoulées aux portes d'une agence d'intérim?). Si l'instance publique ne place que les candidats à profil « classique » cela est plus révélateur du marché de l'emploi que du service public fourni...

Faut-il imposer une « obligation sociale » en matière de placement, de recrutement et de formation? Faut-il imposer un partage du fardeau et des difficultés de placement ? Ou faut-il accepter que l'instance publique prenne en charge la part du marché non rentable, mette en place des infrastructures de formation et laisse à ses « concurrents » le loisir de ramasser les gains ? La privatisation et la mise en place de divers programmes de formation est-elle le meilleur moyen de remédier à l'inadéquation entre emploi et éducation comme semblent le penser Miet Smets et Jean-Claude Van Cauwenberghe ? Désinvestir l'éducation, remplacer celle-ci par la formation... était-ce la meilleure solution ?

*Une large réserve de main d'oeuvre, une bonne conjoncture, la flexibilité, un marché du placement et de la formation. Des intermédiaires pour les munis, des intermédiaires (publics) pour les démunis. Après l'école poubelle, le FOREM poubelle... Après le certificat de bonne vie et de moeurs, le certificat de bonne conduite de travail, à l'image du livret ouvrier du début de 20ème siècle...*

Les développements structurels sur le marché de l'emploi ne tarderont pas à affecter la précarité sur le marché du logement, d'autant plus que celui-ci est axé sur la stabilité, l'ancrage et le double salaire. La conjonction des deux sphères annonce des goulets d'étranglement (voir note politique du GUIDE en annexe) où "le droit au logement" deviendront des mots vains et nostalgiques...

## 9. CONCLUSIONS

La "demande sociale" ne se laisse pas apprivoiser tel un objet palpable qu'il suffirait de découvrir et de décrire. Elle est un homme / une femme en difficulté (sur le marché du logement) mais elle est surtout la relation de celui-ci / celle-ci aux autres hommes / femmes déterminant le "Marché". "[Il faut] *commencer par cesser de naturaliser ce Marché lui-même, qui n'est pas une personne en soi, mais un rassemblement d'êtres de chair et de sang*" (Javeau 2000). La "demande sociale" est une relation conflictuelle ou du moins problématique sur un marché segmenté, c'est pourquoi nous lui préférons les termes "précarité et accès au logement".

"Spatialiser" (encore faut-il réfléchir à la pertinence de vouloir *territorialiser* les politiques économiques et "sociales") les interactions problématiques dans les marchés wallons de logements consisterait à analyser de manière détaillée, par les chiffres et les pratiques sur le terrain, *les interactions entre "offreurs" et "demandeurs" du marché résiduel ou marginal* : chambres garnies, logements insalubres, campings, appartements à prix trop élevés etc. Nous avons abordé la domiciliation dans les établissements de seconde résidence (voir aussi le chapitre suivant), nous avons établi des liens entre l'emménagement dans les campings et les politiques touristiques locales, entre le recours à cette "solution" résidentielle et les tensions créées par la disparité des revenus locaux... Mais qu'en est-il des "offreurs", des promoteurs immobiliers, des autorités locales, des gestionnaires de ces établissements? Et qu'en est-il des autres segments marginalisés? La suite de la recherche devrait y répondre.

L'analyse des revenus et des valeurs immobilières dans les arrondissements permet de démontrer que les prix immobiliers sont davantage tributaires des disparités entre les revenus que du volume moyen du revenu local : la présence de ménages aisés enflamme les prix. *L'état du marché ne résulte pas de l'adaptation de l'offre de logements aux demandes ou aux besoins des ménages mais résulte de la capacité qu'ont les acteurs aux intérêts divergents d'y "négocier" leur place.* Les comportements résidentiels des élites ou des franges plus que solvables de la population déterminent la structure du marché.

L'analyse de statistiques socio-économiques révèle la situation plus fragile des jeunes, des femmes, des personnes faiblement qualifiées, des étrangers, des ménages monoparentaux etc. L'érosion du "salaire familial", les cycles de vie de plus en plus variables, l'importance accrue de la solidarité familiale et des échelles d'économie en matière de logements, les prix élevés dans les segments locatifs fragilisent un nombre important de personnes.

Le marché du logement est axé sur le double revenu, sur l'ancrage et sur la stabilité. Trois termes qui se heurtent aux modes de vie actuels, aux comportements démographiques des personnes mais également et surtout aux termes qui résument les développements récents sur le marché de l'emploi : mobilité, précarité, insécurité.

L'importance de la stabilité de l'emploi est révélée tant par l'analyse des ménages précarisés que par celle du surendettement. Le surendettement n'est pas tant le résultat d'une charge budgétaire résidentielle trop élevée ou d'une consommation outrageuse que des revenus insuffisants et instables de plus en plus de personnes. La stabilité du revenu, plus que son volume, est en cause dans l'octroi de crédits, dans la médiation de dettes etc.

Le constat de l'inadéquation entre le marché du logement (double revenu, ancrage, stabilité) et le marché de l'emploi en éclosion (mobilité, précarité, insécurité) mènent aux deux dernières analyses de ce chapitre. L'analyse de la précarité/stabilité d'emploi évaluées par les statuts professionnels démontre l'intérêt de confronter les taux de chômage résidentiel et professionnel, révèle des profils territoriaux différenciés en matière d'intérim (pôles d'emplois) et de temps partiel (zones plus périphérique) et met en exergue des comportements résidentiels des fonctionnaires wallons.

L'émergence du marché de recrutements, le rôle convoité par le secteur d'intérim, les partenariats publics-privé visant à mobiliser et :ou à fidéliser une main d'œuvre fragilisée démontrent le caractère structurel de la précarité d'emploi. Nous y avons consacré quelques pages car nous pensons que l'accumulation de projets, d'intentions et de stratégies plus ou moins avoués démontre qu'une nouvelle organisation de travail est envisagée à long terme et de manière structurelle par des acteurs de horizons différents.

Des problèmes s'annoncent : l'inadéquation entre les marchés du logement et de l'emploi créera des "goulets d'étranglements" dans les secteurs les plus flexibles et les plus abordables du marché. D'autant plus que le segment locatif souffre d'un manque d'investissement de la part des particuliers (voir annexe IX 2).

Le Marché est un rassemblement d'hommes et de femmes en concurrence, en alliance, déployant des stratégies calculatrices et des comportements insensés. Si nous voulons comprendre la relation problématique qu'est la précarité face à l'accès au logement, il faut connaître et comprendre les acteurs sur les marchés wallons du logement.

<b>CHAPITRE VI PRÉCARITÉ ET ACCÈS AU LOGEMENT .....</b>	<b>164</b>
1. SPATIALISER LA « DEMANDE SOCIALE » ? .....	164
2. LE MARCHÉ DU LOGEMENT ET LA PRÉCARITÉ RÉSIDEN­TIELLE: (HYPO)THÈSES .....	166
3. L'HABITAT PROLONGÉ EN CAMPING ET EN PARC RÉSIDEN­TIEL EN WALLONIE .....	168
4. REVENUS FAIBLES, DISPARITÉS DES REVENUS ET VALEURS IMMOBILIÈRES .....	172
5. MÉNAGES PRÉCARISÉS EN WALLONIE .....	182
5.1 <i>Précarité des jeunes</i> .....	182
5.2 <i>Inégalités persistantes entre hommes et femmes</i> .....	183
5.3 <i>Isolés, ménages monoparentaux et impact de la (dis)solution des liens familiaux</i> .....	189
5.4 <i>L'impact des comportements résidentiels des ménages aisés : les isolés "affranchis", une nouvelle élite urbaine</i> .....	193
5.5 <i>Etrangers et personnes faiblement qualifiées</i> .....	195
5.6 <i>Impact du statut professionnel</i> .....	196
5.7 <i>Conclusion : les ménages "monorevenu" ou l'impact du double salaire</i> .....	199
6. LES DÉPENSES DES MÉNAGES WALLONS ET LE SURENDETTEMENT .....	201
6.1 <i>Profil statistique du ménage ou de la personne surendettés</i> .....	201
6.2 <i>Logement et surendettement</i> .....	204
6.3 <i>Taux d'effort résidentiels</i> .....	208
6.4 <i>Conclusion : surendettement et logement</i> .....	212
7. STABILITÉ ET PRÉCARITÉ D'EMPLOI EN WALLONIE .....	212
7.1 <i>Chômage et minimex</i> .....	214
7.2 <i>Intérim, travail à temps partiel et fonction publique</i> .....	225
Intérim .....	164
7.2.2 <i>Travail à temps partiel</i> .....	228
7.2.3 <i>Fonction publique</i> .....	229
8. INTÉRIM ET MARCHÉ DU RECRUTEMENT .....	230
8.1 <i>Le paradoxe du marché de l'emploi belge</i> .....	230
8.2 <i>Formation d'une main d'œuvre disponible</i> .....	231
8.3 <i>Et l'éducation ?</i> .....	233
8.4 <i>Décloisonner le marché</i> .....	233
8.5 <i>Parts du marché</i> .....	234
8.6 <i>Intérim et salariat</i> .....	237
8.7 <i>Instruments de flexibilité</i> .....	240
8.8 <i>Le rôle social et la citoyenneté de l'UPEDI</i> .....	243
9. CONCLUSIONS .....	248